



FACULTÉ DES SCIENCES DE LA TERRE
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE

MEMOIRE

Présenté en vue de l'obtention du diplôme de
Magisteren Architecture

Option :
Patrimoine architectural, urbain et paysager

THEME

POUR UNE REVALORISATION DES PLACES DANS LA
VIEILLE VILLE DE CONSTANTINE
CAS DE LA PLACE SIDI DJELISS

Présenté par :
M^{elle} Choubeila Rokaya KOREICHI

Devant le jury :

Président :	Dr. BOULEKROUNE Heddy	MCA, U. B. M. A
Examineur :	Dr. REHAILIA Hassib	MCA, U. B. M. A
Examineur :	Dr. MENDJEL Abdelhamid	MCA, U. B. M. A
Rapporteur :	Dr. BOUFENARA Khadidja	MCA, U. B. M. A

Soutenu le: 15 juillet 2015

BADJI MOKHTAR –ANNABAUNIVERSITY
UNIVERSITE BADJI MOKHTAR–ANNABA



جامعة باجي
مختار - عنابة

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA TERRE
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE

MEMOIRE

Présenté en vue de l'obtention du diplôme de
Magisteren Architecture

Option :
Patrimoine architectural, urbain et paysager

THEME

POUR UNE REVALORISATION DES PLACES DANS LA
VIEILLE VILLE DE CONSTANTINE
CAS DE LA PLACE SIDI DJELISS

Présenté par :
M^{elle} Choubeila Rokaya KOREICHI

Devant le jury :

Président :	Dr. BOULEKROUNE Heddy	MCA, U. B. M. A
Examineur :	Dr. REHAILIA Hassib	MCA, U. B. M. A
Examineur :	Dr. MENDJEL Abdelhamid	MCA, U. B. M. A
Rapporteur :	Dr. BOUFENARA Khadidja	MCA, U. B. M. A

Soutenu le: 15 juillet 2015

Abstract

The public square loses its occidental meaning into the muslim urban planning. It's found in different forms and names. Whether inherited from previous civilizations or created purely by chance, the public square keeps its economic, social, cultural and spiritual role.

In the historical center of Constantine, the « public square » has a meaning only by its functioning, which assigns commercial activities. The historical center of Constantine was subject to specific rules to get a revaluation of its public spaces and built-up areas. The public square SidiDjeliss, which has a little importance, allows the articulation between two paths and has no specific function.

Because of the regulatory gaps as regards conservation and safeguarding of urban heritage, the public square SidiDjeliss is actually abandoned by the relevant authorities and should be subject to a revaluation.

This revaluation will be accomplished by exploiting the potential offered by the public square SidiDjeliss, focusing on socio-cultural and economic values and guaranteeing the conservation of its originality. That way, everyone will take ownership the space in its own way, without disturbing others occupants or challenging current practices.

Keywords: Public square, socio-cultural and economic values, public space, regulation, muslim urban planning.

Résumé

La place publique perd son sens occidental dans l'urbanisme musulman. On la trouve sous différentes formes et différents noms. Qu'elle soit héritée des civilisations précédentes ou née d'un pur hasard, la place publique garde son rôle économique, social, culturel et spirituel.

Dans le centre historique de Constantine, la « place publique » n'a de sens que par son fonctionnement qui joue le rôle de distribution des activités commerciales et d'orientation de l'espace public. Le centre historique de Constantine a fait l'objet de politique de réglementation pour aboutir à une revalorisation des espaces publics et les espaces bâtis. La place Sidi Djeliss, de moindre importance, permet l'articulation simple de deux voies et ne renferme aucune fonction précise.

A cause des lacunes que présente la réglementation en matière de sauvegarde du patrimoine urbain, la place Sidi Djeliss se voit aujourd'hui à l'abandon par les autorités responsables et se doit de faire l'objet d'une revalorisation.

Cette revalorisation se fera par l'exploitation des potentialités de la place de Sidi Djeliss en mettant l'accent sur les valeurs socioculturelles et économiques et garantissant la préservation de son originalité. Ceci permettra à chacun de s'approprier la place à sa manière, sans pour autant déranger ou nuire aux pratiques d'un autre usager ou d'un habitant.

Mots clés : Place publique, revalorisation, valeurs socioculturelles et économiques, espace public, réglementation, urbanisme musulman.

ملخص

الساحة العمومية فقدت معناها الغربي في تخطيط المدينة الإسلامية. توجد على أشكال و تحت أسماء عديدة. سواء موروثة عن الحضارات الماضية أو صممت بالصدفة، الساحة العمومية احتفظت بدورها الاقتصادي الاجتماعي، الثقافي و الروحي.

في المدينة القديمة لقسنطينة. "الساحة العمومية" لها مكانتها فقط عن طريق سير عملها، الذي يتمثل في توزيع الأنشطة التجارية و التوجه في المكان العام. المدينة التاريخية لقسنطينة خضعت لسياسة تنظيمية قانونية و الهدف منها إعادة تقييم الأماكن العمومية و المساحات المبنية. سيدي جليس، أقل أهمية، تعتبر مجرد وصلة بين شارعين و لا تحتوي على وظيفة معينة.

بسبب الثغرات الموجودة في القانون الخاص بحماية التراث المدني، ساحة سيدي جليس مهملة من قبل السلطات المعنية، و يجب أن تخضع لإعادة التقييم.

و تكون هذه العملية عن طريق استغلال كل إمكانيات الساحة و التركيز على القيم الاجتماعية، الثقافية و الاقتصادية و ضمان المحافظة على أصالتها. كل هذا سيسمح لكل فرد باستعمال الساحة على طريقته دون إزعاج أو إلحاق ضرر بأي مستخدم آخر.

كلمات مفتاحية: ساحة عمومية-عادة تقييم - قيم اجتماعية،ثقافية، اقتصادية - مكان عمومي - قانون - تخطيط مدني إسلامي

Dédicaces

A celui qui m'indique la bonne voie, en me rappelant que la volonté fait toujours les grandes personnes.

A mon père Lyes

A celle qui a attendu avec patience le fruit de sa bonne éducation.

A ma mère Nacira

A celles qui suivent avec intérêt l'évolution de ce travail, pour leur soutien et leur compréhension.

A mes sœurs : Bibia, Meryem et Ahlem

A la mémoire de *M. BADJADJA Abelaziz*, pour ses encouragements et ses précieux conseils que je n'oublierai jamais.

A ma collègue *M^{elle}. HAOUCHAFeriel*, pour son soutien et sa présence.

À *M. HAMIDECHI Manef*, pour son soutien, sa présence et ses encouragements.

Remerciements

Pour la rédaction de la présente thèse, je tiens à remercier sincèrement :

- Ma directrice de thèse, Docteur **BOUFENARA Khadidja**, pour ses encouragements, sa présence, sa patience et ses conseils. Merci infiniment.
- *A M. BENTAZIR Abdel Baki*, pour ses précieuses informations.
- Tous les membres de ma famille, mes amis pour leurs encouragements.

MERCI

Sommaire

Introduction générale	1
Problématique	4
Méthodologie de recherche	7
Partie I : La place publique, comme théorie dans la loi et objet de revalorisation	
Chapitre I : La place publique, un élément structurant de l'espace public	9
Chapitre II : La notion de revalorisation	29
Chapitre III : Législation et réglementation en matière de sauvegarde des places publiques	34
Chapitre IV : Exemples d'étude de cas de revalorisation de places publiques	43
Partie II : La place arabo-musulmane : Cas de Sidi Djeliss	
Chapitre V : La place publique dans l'urbanisme arabo-musulman	52
Chapitre VI : L'évolution de l'espace urbain de Constantine	64
Chapitre VII : Diagnostic de la place Sidi Djeliss	84
Chapitre VIII : stratégie d'intervention	107
Conclusion générale	123
Bibliographie	126
Table des figures	134
Table des matières	137

Introduction générale

Tout le monde dispose d'une image de la ville, ce lieu de réunion d'habitations disposant des structures nécessaires à la vie sociale. La ville est l'espace où l'on vit, par où on passe, où l'on se rencontre. C'est dans cet espace que se tissent des liens, ou tout simplement, la où l'on se côtoie anonymement.

La ville évolue avec l'évolution des modes de vie et des populations et l'introduction de nouvelles techniques. Cette évolution induit une nouvelle appropriation de l'espace. La ville transmet son identité et ses valeurs par le biais de son centre historique notamment par son espace public.

L'espace public est un univers d'images, d'usages et de pratiques, une sphère de débat, d'opinions, d'échange, de partage et de découverte⁽¹⁾. L'espace public joue un rôle puissant dans la médiatisation d'une culture ou d'une société. C'est un espace ouvert à la fréquentation et à l'usage et relève du domaine public.

En dépit des transformations urbaines, l'espace public reste au cœur du fonctionnement de la ville. Plus particulièrement dans le centre historique, le système de l'espace public est organisé en fonction de la « place » symbole de la centralité urbaine traditionnelle.

Ainsi, la place est un espace public, autant par ses caractéristiques (domaine public, non bâti) que par ses usages (espace de circulation, d'interaction, lieu de promenade). C'est aussi, une scène idéale à haute qualité patrimoniale, pour la représentation collective de la société urbaine et la construction identitaire. La qualité des places publiques contribue à l'embellissement de la ville puisqu'elle agit directement sur l'ambiance de la place.

Considérée comme une source à utiliser dans la compétition engendrée par la valorisation de la sauvegarde du patrimoine, la place peut apporter beaucoup à la compétitivité d'une ville et à sa capacité de se vendre sur le marché patrimonial national et international. Or, la qualité des places participe à l'enjolivement d'un centre historique en permettant de le rendre plus beau, plus attractif et plus habitable.

1-Thierry PAQUOT, « *L'espace public* », collection *Repères*, édition La Découverte, Paris, 2009.

Les responsables doivent relever le challenge et attirer le plus possible une population moyenne et aisée, des investisseurs et des touristes ; d'où l'obligation d'améliorer le cadre de vie au sein des centres historiques, d'assurer une qualité architecturale et esthétique et des services pour les habitants et les touristes.

Véritable vitrine à travers laquelle on observe les échanges sociaux, les transformations urbaines et économiques et leurs évolutions, la place se présente comme un objet nous permettant de mieux analyser et essayer d'apporter des solutions palpables au vécu des centres historiques. Les objectifs de cette recherche s'inscrivent aux confluent de la préservation du patrimoine qui sont d'ordre social, culturel, touristique et économique.

Les places publiques des villes du monde arabe et spécialement celles Maghreb montrent de manière vivante les valeurs que recèlent chacune d'elles et qui produisent une culture originale.

Ces places ont évalué d'une vision réactive où l'espace public est saisi comme un milieu de déambulation et de promenade à une vision fonctionnelle, de transit et une vitrine de développement économique qu'il soit formel ou informel.

Constantine n'y échappe pas. Sa vieille ville est un tissu qui a su garder ses éléments de permanence tout au long de son histoire urbaine, de part son site, sa morphologie urbaine et sa typologie architecturale depuis au moins deux mille cinq cent ans.

Le choix de notre travail de recherche porte sur la revalorisation car cette dernière reste une opération méconnue, différente des opérations appliquées sur le secteur sauvegardé de Constantine. Ce dernier a été sujet de plusieurs études et interventions dans le cadre de la sauvegarde du centre historique constantinois.

La revalorisation essaiera de compléter le processus de sauvegarde lancé par les autorités après le classement de la vieille ville de Constantine comme secteur sauvegardé. Cette opération peut accentuer la croissance économique de la ville.

Suite aux opérations déjà réalisées au cœur du secteur sauvegardé de Constantine, c'est autour de la revalorisation de la place Sidi Djeliss, située au milieu du quartier de Bab-El-Kantara (quartier du pont du même nom). Un espace urbain omis lors des différentes propositions visant à la conservation du patrimoine architectural et urbain.

Il s'agira de démontrer que les qualités de la place Sidi Djeliss sont indissociables à l'historicité et la patrimonialité du centre historique, puis d'identifier les transformations que cette place a subi ainsi que l'évolution des pratiques traditionnelles qui s'y déroulent.

Ce travail servira à élargir le champ d'intervention au sein de la médina en complétant les travaux déjà entamés, et permettra d'enrichir les recherches sur le patrimoine urbain de la vieille ville de Constantine.

Problématique

L'espace public se voit aujourd'hui confronté à plusieurs problèmes qui font de lui un souci permanent pour les décideurs et les chercheurs scientifiques. On reconnaît à ces derniers de nombreux travaux de recherche ayant pour objectif une amélioration des conditions de vie. Cependant, ces travaux concernent l'espace public dans sa globalité et ne font pas de la place un espace ayant ses propres caractéristiques. La place, qui est une partie du tout, reste donc une source méconnue, peu ou pas étudiée.

La place constitue une partie importante du patrimoine urbain que ce soit d'un point de vue patrimonial, touristique, social et économique. La condition essentielle du bon fonctionnement d'une place est sa fréquentation ; qui est tributaire de l'intérêt que la place peut avoir chez la population et la présence et la densité des fonctions qu'elle peut abriter.

Le centre historique de Constantine se voit aujourd'hui abandonné par ses habitants propriétaires et surchargés d'habitants locataires à faibles revenus ou squatters des lieux dont l'objectif est le relogement dans le cadre de multiples opérations de relogement réalisées par l'état. Ce dernier était confronté à un ensemble de problèmes dont la précarité et le vieillissement des constructions où les conditions minimales de salubrité et de vie manquent. Ce qui a engendré une insécurité dans les quartiers qui porte préjudice au rôle des espaces publics, essentiellement celui des places.

La dégradation de l'image de la ville s'est faite progressivement et lentement, nous y voyons les transformations, les ajouts, la surexploitation des habitations encore debout, la détérioration des échanges sociaux, la transformation des pratiques et des espaces publics notamment les places en des espaces d'activités commerciales informelles. Ajouter à cela, des failles dans la législation nationale relative à la protection et la conservation du patrimoine et une absence de politique stricte qui punit ceux qui portent atteinte au patrimoine. Ce laisser-aller explique d'avantage l'état actuel des places publiques, l'insécurité qui s'y est installée et l'instauration du commerce informel.

Malgré le défilé de propositions et d'interventions proposées pour la vieille ville de Constantine ; allant du simple entretien à la restauration, rénovation, réhabilitation, requalification ou la valorisation, aucune de ces opérations n'est destinée à la place de Sidi Djeliss, l'une des plus anciennes de la ville. Tous ces problèmes que connaît la place de Sidi Djeliss, ajoutés à l'élection de Constantine capitale de la culture arabe devront pousser les responsables à se poser un certain nombre de questions, afin de faire ressortir les qualités de cet espace :

- **Quel rôle est assigné à la place de Sidi Djeliss par la politique urbanistique de la ville actuellement?**
- **Comment faire de la place Sidi Djeliss une source de développement patrimonial, touristique et économique ?**
- **Doit-elle faire l'objet d'une revalorisation ? Si oui, quelle stratégie appliquer pour accentuer l'identité exprimée par la place ?**
- **Quel outil juridique sera utilisé pour accompagner le scénario proposé, l'accentuer et interagir avec le passé afin de faire ressortir les valeurs exprimées à travers la place ?**

Nous tenterons de trouver le moyen de revaloriser cet espace spécifique par la valeur identitaire qu'il véhicule, en faisant renaître certains usages traditionnels. Ce point sera abordé en mettant la place de Sidi Djeliss dans son contexte urbain et historique pour mettre en avant son rôle à différentes époques de son histoire.

Une fois ce rôle identifié, un scénario sera proposé qui permettra de la revaloriser afin de lui assurer une pérennité.

Partant de l'ensemble de questions base de cette recherche, nous avons pu émettre les hypothèses suivantes :

- Les responsables n'intègrent pas encore la notion de « l'espace public » dans le champ patrimonial, car quand on pense au patrimoine, on pense automatiquement à l'espace bâti et à la propriété privée en négligeant l'espace public
- Une insuffisance dans la gestion des places dans la vieille ville de Constantine et une ignorance de la place de Sidi Djeliss
- Les ambitions de modernité et une perte de nos valeurs ancestrales ont eu raisons des pratiques sociales voire même artisanales, elles aussi patrimoine, ce qui a relégué l'intérêt porté au patrimoine au second plan.
- La conservation de la place par le cadre de vie qu'elle crée en la revalorisant par les valeurs qui perpétuent la qualité de vie dans cet espace surtout que les valeurs socioculturelles ne sont pas prises en considération.

Méthodologie de recherche

La finalité de notre recherche est d'apporter des solutions à la place publique de Sidi Djeliss qui vit une situation délicate par l'insécurité qui y règne, son réseau de desserte en mauvais état, le délabrement de son environnement immédiat mais surtout la disparition des valeurs et usages qui font de la place un espace urbain traditionnel.

La méthodologie part d'une analyse et d'une lecture de la place Sidi Djeliss qui mettent en avant ses valeurs, ses spécificités et ses problèmes. Cette analyse permet de reconstituer l'histoire du processus d'évaluation de la place et de déterminer son impact actuel sur la structure urbaine du point de vue physique, social et économique.

Le type d'analyse utilisée dans notre recherche est la « typo-morphologie » qui permet la compréhension du processus de formation et transformation des structures à différentes échelles : des bâtiments, des tissus urbains, des organismes urbains et territoriaux. L'approche typo-morphologique rend compte de la transformation des formes urbaines dans le temps.

C'est la seule approche qui nous permet d'entrer dans toutes les dimensions de notre objet urbain, grâce à l'analyse synchronique et diachronique. Ce volet est basé sur l'analyse du processus typologique partant d'une analyse du tissu urbain constantinois. D'abord, nous déterminons le contexte général de la ville.

Ensuite ça sera l'analyse synchronique pour retracer les étapes de formation des tissus urbains, en basant notre étude sur une grille d'observation, celle d'Albert Lévy, qui se base sur trois critères : au niveau typo-morphologique, au niveau fonctionnel et au niveau environnemental.

Et pour finir, l'analyse diachronique pour identifier les différents points indicateurs typo-morphologiques de la place Sidi Djeliss, nécessaires pour instaurer une réglementation qui permettra l'opération de revalorisation et atteindre notre objectif principal.

Selon la grille d'Albert Lévy, dans notre cas il s'agit d'une analyse interne au réseau urbain.

Le type d'analyse utilisée dans notre recherche est la « typologie processuelle » qui permet de reconstituer le processus typologique du tissu urbain. Selon la grille d'Albert Lévy, dans notre cas il s'agit d'une analyse interne au réseau urbain.

	Site	Espace libre	Bâti	Viaire	Parcellaire
Parcellaire		▲	○	▲	□
Viaire	▲	▲	○	□	
Bâti	○	○	○		
Espace libre	▲	□			
Site	□				

Analyse typologique interne à un réseau □

Relation des différents systèmes entre eux ▲

Relation du système bâti avec les autres ○

La grille⁽²⁾ analytique d'Albert Levy⁽³⁾.

Ainsi, l'étude des différentes phrases représentant ce processus dévoile les valeurs essentielles à chaque moment historique, elle permet également d'observer la capacité d'une culture à mettre toute son énergie, à un moment précis de son évolution, dans l'espace hérité qui est dans ce cas la place Sidi Djeliss, et l'intégrer dans son cadre bâti contemporain.

La finalité de cette méthode d'analyse est de retrouver les traces historiques qui constituent des permanences qui sont considérées comme des valeurs dans l'étude visant la revalorisation de la place Sidi Djeliss et qui ne peuvent être ignorés sous peine d'altérer le processus historique.

La présente recherche se divise en deux parties comportant chacune quatre chapitres :

- Partie I : Approche théorique et définition conceptuelle

Cette partie est indispensable à la compréhension et l'utilisation d'une terminologie spécifique à la sauvegarde de l'espace public. Elle se divise en quatre chapitres :

- 1- Dans le premier, nous avons abordé la notion d'espace public en général avec ses différentes composantes dont la place publique.

L'évolution historique de la place publique est indispensable pour déterminer ses fonctions et ses valeurs.

2- La grille d'analyse d'Albert Levy est un outil d'observation synchronique et diachronique de la forme urbaine.

3-Amina NAIDJA, « *la croissance urbaine et son influence sur la continuité et la discontinuité typomorphologique : Cas des tissus urbains de la ville de Biskra* », thèse de magister, 2014.

- 2- Dans le second chapitre, est définie la notion de revalorisation, dans le but d'une meilleure maîtrise de cette notion ; pour ensuite, aboutir à une meilleure intervention et atteindre l'objectif final de notre recherche.
- 3- Le troisième concerne la réglementation en matière de sauvegarde et conservation des places publiques. Une série de chartes et lois internationales et nationales qui traitent l'espace public et qu'on essaiera d'adopter à la revalorisation de la place publique.
- 4- Le quatrième chapitre aborde quant à lui les exemples de cas d'études en relation avec notre thème de recherche.

- Partie II : Le contexte de la place publique dans l'urbanisme arabo-musulman :
Revalorisation de la place Sidi Djeliss de Constantine

Dans cette partie, nous développerons l'un des aspects les plus importants qui est la place publique dans le contexte de l'urbanisme musulman.

Pour illustrer l'opération de revalorisation à la ville de Constantine, une étude historique de son espace urbain est de mise.

Après avoir situé notre objet d'étude : la place Sidi Djeliss, dans son contexte urbain, nous essaierons de proposer une solution adéquate qu'elle soit juridique ou physique reprenant les points négatifs établis lors de l'analyse de l'état des lieux.

Partie I :
**La place publique, comme théorie
dans la loi et objet de
revalorisation.**

Introduction de la première partie

Notre recherche se porte sur plusieurs concepts principaux dont la place publique. Mais avant d'entamer toute opération, il est important de définir les principales notions qui contribuent à la compréhension de notre thématique.

Pour les espaces publics, il s'agit de les définir afin de cerner le rôle de la place publique ainsi que l'ensemble des paramètres à prendre en considération dans notre tentative de revalorisation qui est notre objectif principal.

Comme notre corpus d'études est la place Sidi Djeliss, qui se situe au cœur de la vieille ville de Constantine, secteur sauvegardé ; un aperçu des réglementations qui s'y réfèrent sera abordé aussi bien qu'au niveau international que national.

A la fin de cette partie, nous aborderons des exemples à travers le monde en matière de revalorisation qui pourraient nous aider à prévoir les démarches adéquates qui pourraient être appliquées à la place Sidi Djeliss.

Chapitre I :

La place publique, un élément structurant de l'espace public

• **Introduction :**

Le concept d'espace public est souvent en science humaine et sociale vu comme une vitrine reflétant l'identité alors que dans le langage architectural on a tendance à le considérer comme le signifié créé par le bâti. Cette définition a bien changé depuis l'antiquité.

L'un des constituants fédérateurs de l'espace public, la place publique évoque à la fois le passé à travers l'identité culturelle et sociale qu'elle véhicule et l'avenir par la ressource économique et probablement touristique. La place est à la fois un lieu de convergence et de discordance. Un lieu de rencontre et d'activités où les personnes se déplacent librement, partent et viennent.

L'histoire de la place publique est étroitement liée à l'histoire de la ville et au tissu urbain, ancien ou moderne, compact ou étalé. A travers ses différentes formes, ou s'est manifesté le pouvoir, temporel, religieux ou économique.

1. Définition :

C'est un espace commun, collectif, un lieu de la libre circulation, de la déambulation, de la flânerie, des interactions, de l'anonymat et de la rencontre. La définition de l'espace public n'est pas rigoureuse. Elle diffère selon la spécialité des auteurs.

Pour Françoise Choay⁽⁴⁾ c'est une partie du domaine public non bâti destinée à des fonctions publiques. Selon le lexique architectural et urbanistique, c'est un endroit de vie sociale, ouvert à tout le monde participant à la structure de la ville. Pour Lofland⁽⁵⁾ c'est « *un espace de sociabilité problématique ou doit coexister un monde d'étrangers* »⁽⁶⁾.

L'espace public est formé des espaces libres affectés à usages publics. Il comprend le paysage urbain et les façades forment une interface entre l'espace public et l'espace privé. L'espace public est indissociable du logement et des espaces de travail en général. Ce sont des espaces complémentaires.

4-Françoise CHOAY, Pierre MERLIN, « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », PUF, 1988.

5-Grégoire CHELKOFF, Jean-Paul THIBAUD, « *L'espace public, modes sensibles : le regard sur la ville. Les Annales de la recherche urbaine* », Décembre 1992- mars 1993, n° 57-58, p. 7-16.

6-IDEM.

Les espaces publics sont structurés en places, rues, passages etc. pour répondre aux besoins de l'habitat et l'habitant. Avant d'être des zones fonctionnelles dédiées à la circulation, ces espaces tracent la scène sur laquelle se déroule la vie du quartier et du voisinage.

2. Les formes de l'espace public :

« La forme urbanistique de l'espace public peut être définie par le réseau des rues, ruelles, boulevards, places, autoroutes, etc. Ce réseau irrigue des quartiers, des zones et des équipements dont l'architecture s'impose avec forme à l'espace public. Le réseau d'espaces publics comprend encore des espaces verts, qui selon leur grandeur, sont eux aussi traversés par des rues et autres voies »⁽⁷⁾

2.1.La rue : (Zenka, zvak, chara)

Le mot rue⁽⁸⁾ vient du latin « ruga » qui signifie chemin bordé de maisons ou de murailles dans une agglomération. Selon Louis Canizares⁽⁹⁾, la rue a prit la forme qu'on lui connaît aujourd'hui au moyen âge, car dans l'antiquité elle n'était qu'une voie.

C'est un élément symbolique à partir duquel se développent les autres formes de l'espace public. Elle est l'intermédiaire entre le privé et le public et conduit à plusieurs directions.

Dans les centres anciens, on observe les vestiges des rues médiévales, car à l'époque, elles étaient constituées à partir d'une agglomération de constructions d'où son rôle de lieu de vie où se déroule différentes activités telles que les commerciales et les artisanales. Au fil des années et des siècles, la forme de la rue s'est diversifiée, élargie, rétrécit, précisée jusqu'à avoir plusieurs variantes : ruelle, impasse, boulevard, avenue.

A partir du XIV^{ème} siècle, la rue connaît des changements, depuis l'Italie, avec la prise en compte de la perspective. La rue se retrouve plus programmée au quattrocento⁽¹⁰⁾ tandis qu'à l'ère industrielle, elle connaît une nouvelle phase de son histoire. Pendant longtemps, il n'y a pas eu de distinction entre l'espace piétonnier et celui du véhicule. Avec la révolution industrielle, la

7-Michel Bassand, Anne Compagnon, Dominique Joye, Véronique Stein, Peter Guller, « *Vivre et créer l'espace public* », PPUR, Presses polytechniques, 2001.

8-Selon le dictionnaire Larousse 2014 (en ligne) : « *la rue est une voie de circulation routière aménagée à l'intérieur d'une agglomération habituellement bordée. La rue est un espace de circulation pouvant abriter différents types de commerce, structurant les quartiers, dessert les logements et les lieux d'activités* ».

9-Anne-Marie ARNAUNE, Louis CANIZARES, « *La rue : forme et usages. La rue : quelle rue ? Quels rapports entre forme et usages ? Qu'est devenue la rue ? Une ville sans rue* », Café géographique à Toulouse, Mai 2003, p. 4.

10-Quattrocento est le XV^{ème} siècle. Ce terme s'applique au mouvement littéraire et artistique italien de ce siècle.

création des trottoirs sépare le monde piéton de celui du développement rapide. D'autres phénomènes font leur apparition tels les lampadaires et la concurrence des différents modes de transport qui engendrent des rues plus larges et réorganisant ainsi le système de circulation.

Avec l'établissement des principes de la charte d'Athènes et des nouvelles réflexions du Corbusier, la rue se retrouve bannie de la ville afin de libérer cette dernière. Ce nouvel urbanisme a effacé des décennies de fonctionnement social même si dans les années soixante, on remarque un retour vers la rue traditionnelle mais l'étalement urbain a provoqué une atténuation de l'espace public, ce qui nous donne la définition de la rue citée précédemment. La rue remplit plusieurs fonctions dont :

- Créer un cadre de vie
- Accueillir la circulation
- Assumer une fonction sociale
- Desservir les activités

La rue débouche sur une place, entoure un jardin public, contourne les maisons, les immeubles ou même les monuments.

Dans l'urbanisme arabo-musulman, les rues sont des axes principaux matérialisés par des artères reliant les portes de la ville et permettent la composition des différents quartiers. Des voies à grandes flux, elles permettent le croisement de deux mules avec chargement.

Zenka, zkak, chara sont des termes arabes qui désignent la rue étroite mais principale d'un quartier en général, dans une ville arabo-musulmane.

2.2.La ruelle : (zneyka)

Une voie secondaire, plus exigüe que la rue, parfois inaccessibles lorsqu'elles sont encombrées par des clôtures. La forme des ruelles permet davantage de souplesse, moins rigide, elle permet une mixité des usages :

- la desserte de quelques lots d'habitation.
- la proximité des espaces publics/ privés, qui confère aux lieux un caractère plus intime.

Dans les anciens tissus, elle a un rôle aussi important que la rue, c'est-à-dire qu'elle héberge plusieurs activités surtout celles de nature commerciale.

Dans l'urbanisme arabo islamique, l'organisation des voies est faite de façon à permettre aux habitants de se déplacer d'une zone résidentielle à une autre aisément et discrètement, en évitant au maximum les zones bruyantes (souks, rahba...) caractérisées principalement par un taux de fréquentation trop élevé.



Fig.1 : Ruelle de la vieille ville de Constantine. *Source* : auteur, Novembre 2011.

Les ruelles sont donc étroites, sinueuses et ombragées par des hauts murs percés de petites fenêtres, moins bruyantes et moins poussiéreuses que les rues.

2.3.L'impasse (Derb):

Issue de la ruelle, elle permet l'accès à un seul groupe d'habitations. Elle porte le nom de la mosquée voisine où celui du propriétaire de la maison la plus considérable.

C'est l'espace public le plus privé, qui a une fonction que résidentielle. L'impasse peut déboucher sur une placette.



Fig.2 : une impasse à la vieille ville de Constantine. *Source* ; auteur, Novembre 2011

« Quand vous cheminez dans des voies silencieuses bordées de murs aveugles ou trouées de rares embrasures avec des portes fermées ou qui donnent sur le mur d'une chicane, quand vous n'entendez que l'écho de vos pas ou, feutrées par les murailles, les exclamations de femmes et d'enfants, c'est que vous êtes dans un quartiers d'habitation »⁽¹¹⁾

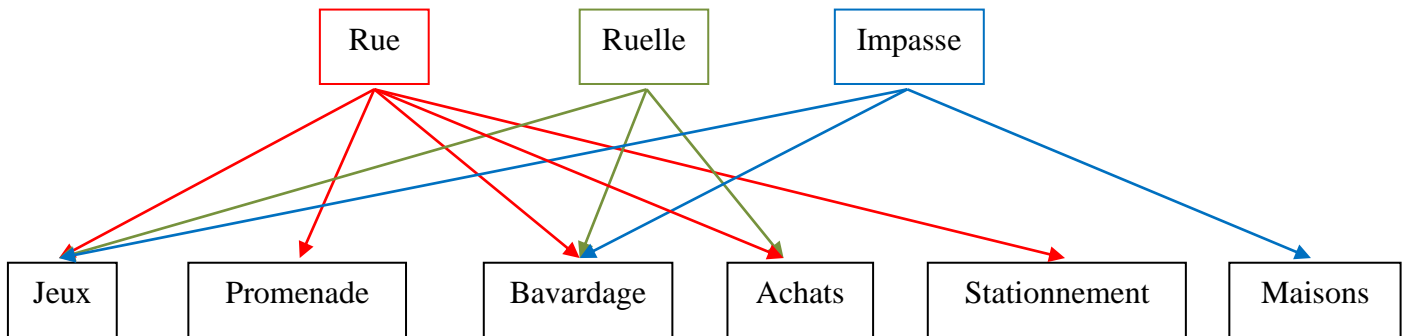


Fig.3 : diagrammes des fonctions des rues, ruelles et impasses.

2.4.Sabatte :

Un passage couvert résultant de l'emboîtement de deux maisons. Dû au décrochement d'une pièce qu'on retrouve en encorbellement à l'extérieur.



Fig.4 : Sabatte de la vieille ville de Constantine, photo prise par l'auteur, Novembre 2011.

2.5.Les espaces verts :

Un espace vert désigne tout espace d'agrément végétalisé (engazonné, arboré, planté de

11-Roger Le Tourneau, « La vie quotidienne à Fès », Hachette, Paris, P315, 1965 (Persée revues scientifiques).

fleurs, d'arbres et buissons d'ornement, et souvent garni de pièces d'eau et cheminements). Généralement employé aux espaces publics ou semi-publics, l'espace vert sous-entend une situation en milieu urbain ou périurbain.

L'espace vert est défini « *comme étant une zone ou une portion de zone, urbaine ou devant être urbanisée, recouverte totalement ou partiellement de végétations qui fait l'objet d'un classement en une des catégories* ». ⁽¹²⁾

Leur conception consiste en une optique d'homogénéité et d'unité en prenant en compte les facteurs suivants:

- Le caractère du site les ressources du terrain ;
- Les vues à mettre en valeur/ à masquer avec les servitudes et les contraintes de la mitoyenneté ;
- Les variétés végétales de la région concernée ;
- Le patrimoine architectural de la région.

Les catégories des espaces verts sont :

a- Jardins publics :

Ce sont des lieux de repos ou de halte dans des zones urbaines et qui comportent des massifs fleuris ou des arbres qui comprennent les squares plantés, ainsi que les places et placettes publiques arborées.

b- Parcs urbains et périurbains :

Ce sont les espaces verts délimités et clôturés ou pas, constituant un espace de détente et de loisirs, et pouvant comporter des équipements de repos, de distraction, de sports et de restauration, avec des plans d'eau, des circuits cyclables ou de promenade.

c- Jardins spécialisés

- Jardin botanique: Institution qui rassemble des collections documentées de végétaux vivants à des fins de recherche scientifique, de conservation, d'exposition et d'enseignement.
- Jardin ornemental: Espace aménagé où l'échantillon végétal ornemental prédomine.

12-La loi 07-06 relative à la gestion, à la protection et développement des espaces verts.

d- Forêts urbaines :

Comportent les bosquets, les groupes d'arbres, ainsi que toute zone urbaine boisée y compris les ceintures vertes.

e- Alignements boisés :

Comprennent toutes les formations arborées situées le long des routes, autoroutes et autres voies de communication en leurs parties comprises dans des zones urbaines et périurbaines.

f- Jardins collectifs/ résidentiels/ particuliers :

- Jardin collectif: Représente l'ensemble des jardins de quartier, les jardins des hôpitaux, les jardins d'unités industrielles et les jardins d'hôtels.
- Jardin résidentiel: Jardin aménagé pour le délasserment et l'esthétique, rattaché à un ensemble résidentiel.
- Jardin particulier: Jardin rattaché à une habitation individuelle.

2.6. Fontaines publiques :

Du latin « fontana » qui signifie construction aménagée de façon à donner issue aux eaux amenées par canalisation et généralement accompagné d'un bain.

Les fontaines publiques ont une vocation de fournir gratuitement l'eau potable aux citoyens ; à travers les époques, elles ont fait l'objet d'implantation très diverses sur la place publique, dans des parcs, adossées à des bâtiments, etc., et donne aussi l'occasion d'exprimer un art monumental. Les fontaines adossées, vue d'un seul côté, sont souvent en forme de niche, comportant une sculpture ou l'interprétation d'une grotte.

Les fontaines publiques dans la Grèce antique furent, au VII^{ème} et VI^{ème} siècle avant J.-C., les premières illustrations concrètes d'une création urbanistique dans la cité. Elles fournissaient gratuitement l'eau potable aux citoyens, à leurs animaux, avec l'assainissement urbain par égouts. Rome au temps de Pline l'Ancien, compte cinq cents fontaines jaillissantes, quatre cents bassins, réservoirs d'eau formés par une fosse souvent maçonnée.

Le moyen âge connaît la **fontaine murale**, coulant dans un réservoir où viennent puiser les porteurs d'eau, et la fontaine de la vie, centrée sur un bassin servant pour les ablutions ou pour alimenter les cours et jardins. C'est à partir de la *renaissance* que la fontaine devient véritablement un objet esthétique et une partie intégrante de l'art urbain.

Dans la plupart des villes musulmanes une grande partie de l'approvisionnement en eau potable était assurée par les fontaines publiques. Elles ont joué un rôle important dans les médinas où peu d'habitations étaient dotées de puits. Ces éléments urbains, lieux de rencontre et pôles

d'attraction, étaient situés souvent dans les rues principales, sur les places. Les fontaines pouvaient encore être rattachées soit à des mosquées, soit à des sanctuaires, soit à des écoles.

2.7.La place publique :

Dérivée du mot latin « platea » qui signifie rue large ou place. Cette dernière est née de la nécessité de se rassembler, se rencontrer, conserver, négocier, assister à un évènement, dans un centre administratif, religieux ou commercial de la cité antique. Depuis des siècles, la définition de la place est fondée sur différents aspects : fonctionnel, formel, émotionnel et informationnel. Selon Bertrand et Listowski⁽¹³⁾, la place est un large espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues de la ville.

Quant à Denis Delbaere la définit comme étant «*une forme bien définie, dont le pourtour est clairement dessiné par un encadrement architectural largement planifié. Une implantation en cœur de la ville, à la croisée d'axes de circulation importants, et à proximité immédiate des grands édifices accueillant l'essentiel de la vie sociale ... les citoyens pouvaient s'y rassembler librement et gratuitement, pour y échanger biens, opinions et informations* ». ⁽¹⁴⁾

La place publique est la partie du tissu urbain qui reflète la succession des évènements sociaux survenu au gré du temps. Elle peut être perçue sous différents angles. (03) approches sont nécessaires pour une meilleure analyse de la place publique :

- **Forme** : Elle a un rôle de repère car tous les grands axes y convergent. Sa forme peut être géométrique ou non, grande ou petite, plate ou en pente, autant de critères qui permettent de qualifier un espace.

Cette forme dépend de la situation de la place dans le tissu urbain, la morphologie du site ou tout simplement du goût esthétique du concepteur ou la hauteur des constructions l'entourant. Bertrand et Listowski disent que « *moins que l'étendue au sol c'est la relation entre les dimensions horizontales et verticales qui déterminent la taille d'une place* »⁽¹⁵⁾ si sa forme est nette et lisible ou non.

13-Bertrand M.J., Listowski H., « *Les places dans la ville* », Dunod, Paris, 96 p, 1984.

14- Denis Delbaere, « *La fabrique de l'espace public, ville paysage et démocratie* », Paris, ellipses, Collection « La France de demain », 187 p, 2011.

15-Op.cit. 13

Pour Vitruve, l'architecte de Jules César et d'Auguste : « *La grandeur des places publiques doit être proportionnée au nombre du peuple... la largeur doit être telle qu'ayant divisé la longueur en trois parties, on lui en donne deux... Cette disposition donnera plus de commodité pour les spectacles.* »⁽¹⁶⁾.

- **Fonction** : L'un des lieux les plus fréquentés de la ville grâce aux différentes activités qu'elle abrite (culturelles, politiques, commerciales, artisanales, administratives...) ce qui lui permet d'exister et de fonctionner ce qui la rend plus attractive. Mais ces fonctions ne cessent d'évoluer ce qui fait d'elle un lieu central de la ville.

Aujourd'hui, certaines fonctions ont déserté la place pour s'établir ailleurs ou elles n'existent plus. En effet la place ne remplit plus la fonction politique, quand à la fonction religieuse, elle subsiste si la place possède une église ou une mosquée.

La fonction commerciale a évolué au fil des siècles, désormais elle n'accueille plus le même type de commerce, les marchés se font de plus en plus rares. Mais on lui reconnaît un autre type de commerce tel la restauration qui répond à une « nouvelle » fonction de patrimoine ou de site touristique.

- **Usages** : Les usages d'une place regroupent les pratiques sociales qui s'y déroulent tout au long de la journée par des personnes différentes. Ce sont ces différentes pratiques de cet espace qui déterminent à quoi il a servi et à quoi il sert aujourd'hui.

Donc une place peut avoir un usage économique, culturel, festif ou de mobilité. L'étude de ces usages permettra de comprendre l'ambiance, le climat qui règne dans une place, ainsi que le sentiment de sécurité et d'insécurité qui déterminent les appropriations positives ou négatives de la place.

16-Marcus Vitruvius Pollio, « *Les dix livres d'architecture de Vitruve seconde édition revue* », corrigée et augmentée par M. Perrault, chez Jean Baptiste Coignard imprimeur, Paris, numérisé par Google.

3. Evolution de la place à travers l'histoire :

La place a connu des mutations à travers des époques importantes de l'histoire urbaine :

3.1. Agora grecque :

L'agora était une nécessité de premier lieu, elle est le théâtre des principales scènes de la vie publique. L'assemblée du peuple est née sur l'agora où le conseil de la ville se réunissait à ciel ouvert. Selon l'encyclopédie universalis, l'agora est un mot grec signifiant assemblée des citoyens, puis place publique⁽¹⁷⁾. L'agora était la principale place publique des villes grecques antiques, siège de l'assemblée du peuple, dotée souvent de portiques, de temples et de statues.

La fonction et la disposition du plan de l'agora évoluèrent constamment. Avec le temps, le terme désigna l'emplacement du marché « *Les grecs disposaient leurs places de marché en forme de carré et les entourent de vastes colonnades doubles, supportant des corniches de pierre ou de marbre au dessus desquelles courent les galeries* »⁽¹⁸⁾

L'agora grecque née de la refondation républicaine après le saccage par Sparte de la cité royale, devient après la reconstruction d'Athènes à ses pieds, l'espace de débat entre les différentes tribus rassemblées.

« Dans presque toutes les cités, dit Aristote, il y a nécessité de vendre ou d'acheter pour la satisfaction de mutuels besoins, et c'est pour elles le moyen le plus expéditif de se suffire, objet qui semble avoir déterminé les hommes à s'unir en communauté..... La place destinée aux affaires doit avoir un accès facile aux transports venant de la mer ou de l'intérieur du pays »⁽¹⁹⁾

L'agora est un lieu de rencontre, un marché où tous se croisent, il y a des commerçants étrangers et locaux, des femmes qui puisent l'eau dans la fontaine, et des hôtels pour les dieux. Elle est reliée par une longue route à l'acropole ce qui permet à la foule de se déplacer les jours de fête :

« Espace de formalisation de l'opinion publique et du gouvernement républicain, l'agora est à la fois un espace physiquement inscrit dans le sol, et un espace immatériel où circulent les idées..... Espace de citoyens, l'agora est un espace de liberté »⁽²⁰⁾

17-Martine Hélène FOURMONT, «AGOR»A, in EncyclopædiaUniversalis, version 18, France S. A2013.

18-Camilo Sitte, (1843-1903). « *L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte* ». 1890. Gallica Bibliothèque Numérique.

19-GLOTZ Gustave, « *La cité grecque* », Paris, 1928.

20-Jean-Yves Toussaint, Monique Zimmermann, User, observer, programmer et fabriquer l'espace public, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2001.

L'agora peut avoir différents tracés, réguliers à l'exemple de l'agora de Millet, ou irréguliers comme l'agora d'Assos.

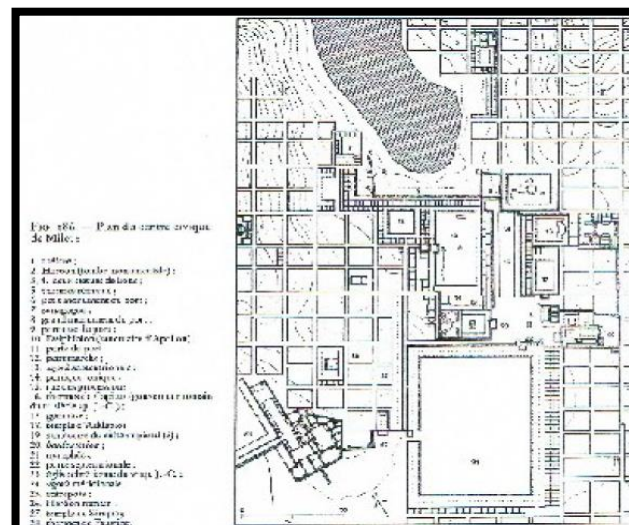


Fig.5 : L'agora de Millet est constituée d'un ensemble d'espaces publics qui forment le tracé régulier de celle-ci.⁽²¹⁾

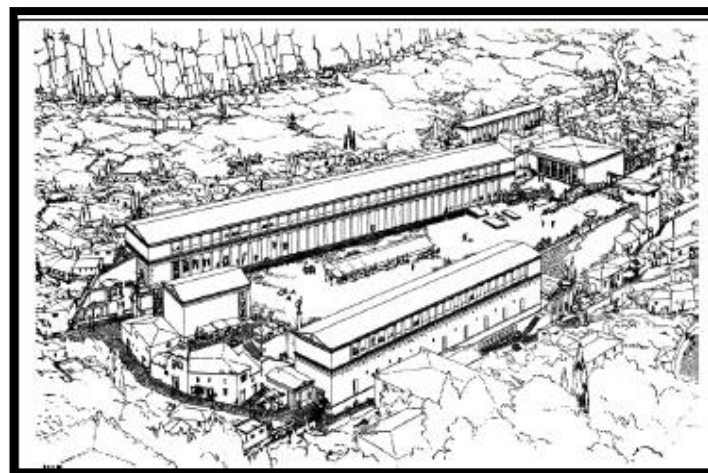


Fig.6 : Plan et restitution de l'agora d'Assos.⁽²²⁾

3.2.Forum romain :

Un lieu de premier plan dans la ville romaine, c'est la place publique qui est au cœur de la vie sociale et politique de la société romaine. Il était nécessaire de s'y rendre pour voir et être vu. Le forum était situé, dans les premiers temps de la cité, en dehors de la ville, simple vallée

marécageuse, puis c'est devenu un espace couvert de monuments prestigieux sous la république et l'empire.

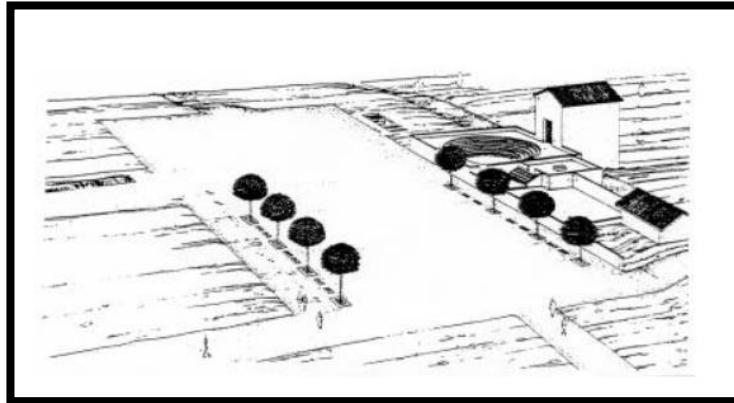


Fig.7 : Forum de Cosa, état primitif. *Source* : P.GROS.⁽²³⁾

Né du croisement des deux axes les plus importants de la voirie urbaine, qui sont la *cardo* et le *decumanus*. L'entrée du forum est parfois marquée par une porte monumentale ou un arc particulièrement orné.

De plan rectangulaire, bordé de portiques, décorés de statues, le centre du forum est libre, dallé ; une tribune y était installée et utilisée par le gouverneur ou un fonctionnaire pour parler à la foule. De nombreux bâtiments sont aménagés sur le pourtour du forum.

Ces constructions ont une fonction civile, religieuse, juridique ou commerciale telles que : la basilique, les temples, parfois une école ou une bibliothèque, le sénat, le bureau officiel des archives, les tribunes des orateurs et les bureaux municipaux.

23- P.GROS, L'architecture romaine I, Les monuments publics, Paris, 1996.

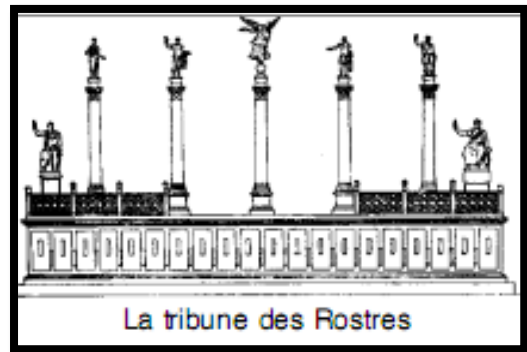
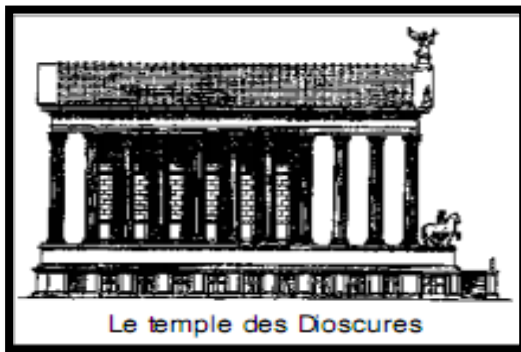
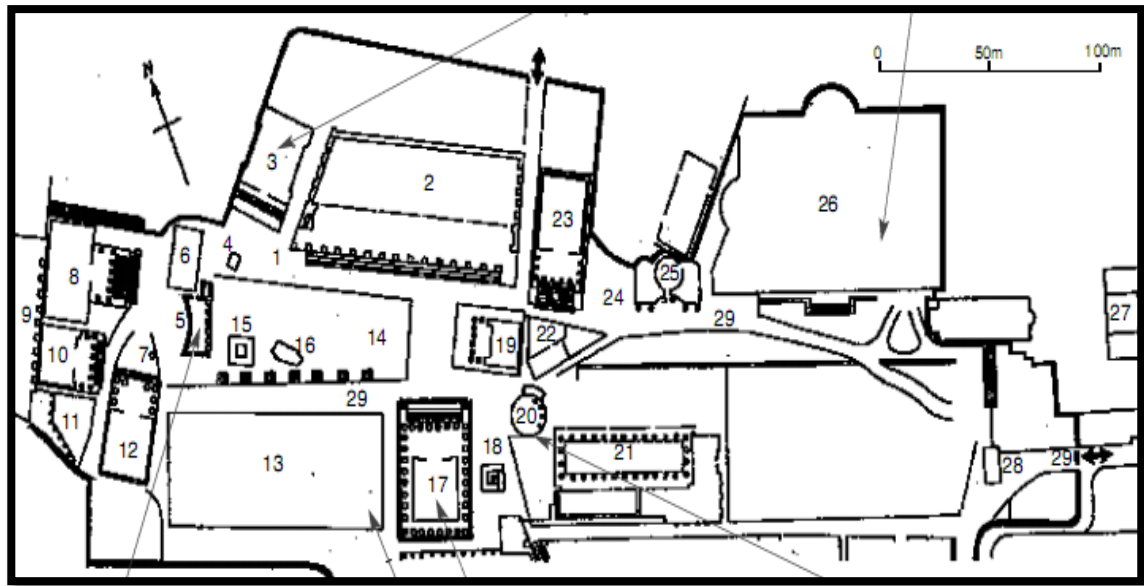


Fig.8 : Reconstitution du forum romain avec ses monuments au 4^{ème} siècle après J.C. *Source* : René CUBAYNES, Michèle GOZARD⁽²⁴⁾.

24- René CUBAYNES, Michèle GOZARD, Rome, le forum romain, , Edition 2001.

« De temps immémorial, le forum est le théâtre des combats de gladiateurs, les colonnades doivent être moins touffues. Elles abritent des boutiques de chargeurs et leurs étages supérieurs ont des saillies en forme de balcons qui, grâce à leur utilisation fréquente, procurent à l'état des revenus sans cesse croissants »⁽²⁵⁾



Fig.9 : Reconstitution du forum romain, au centre presque au niveau du sol, la tribune des rostra d'où les orateurs haranguaient le peuple. Source : site web⁽²⁶⁾.

Considéré comme le principal ancêtre de la place publique, plus que l'agora, le forum est une place qui se situe au centre de la ville. Les gens s'y rassemblent pour discuter, traiter des affaires, célébrer des fêtes publiques, promulguer des lois, parler de politique, exercer du commerce. Il fait aussi office de centre religieux et de place du marché.

Appelé sous l'empire romain « Forum Romanum » ou « Forum Magnum », il était durant 12 siècles le cœur de la cité romaine antique. Le « forum romanum » est entouré d'édifices variés mais monumentaux, les rues qui y débouchent sont disposées de façon à ne point ouvrir trop souvent le cadre de la place.

Les transformations progressives du forum romain ne sont en fait que les conséquences d'une évolution générale des places des villes italiennes à l'exemple de Pompéi

25-Camilo Sitte, (1843-1903). « *L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte*. 1890 ». Gallica Bibliothèque Numérique.

26- Source : <http://www.fr.josemariaescriva.info/article/le-forum-romain>, José maria Escriva, Itinéraires romains, Le forum romain, Saint.

3.3. La place au Moyen Âge :

L'urbanisme médiéval s'est fait de façon un peu désordonnée et son ordonnancement s'est fait à partir d'un château ou d'une cathédrale. Le nombre de places réparties à travers la ville dépendait de la taille de cette dernière.

Lieu de spectacles et de foires, la place a des formes et des usages spontanés voir anarchiques à cause de l'absence du concept d'espace public. Selon Camillo Sitte et Leonardo Benevolo⁽²⁷⁾, il y aurait eu 3 différentes places réparties à travers les grandes villes européennes :

a- La place civique : celle de l'hôtel de ville :



Fig.10 : Giovanni Stradano. *Procession du Corpus Domini sur la place S. Giovanni* (16e s; fresque, Palazzo Vecchio). Source : site web.

b- La place religieuse : de la cathédrale :



Fig.11 : Notre dame de Paris Situation de la cathédrale dans Paris au Moyen Age. Source: site web

27-Op.cit 188

28-<http://www.quartierportarossa.fr/histoire2.html>

29- <http://cites-unies-histoire-des-arts.over-blog.com/notre-dame-de-paris>

c- La place du marché :

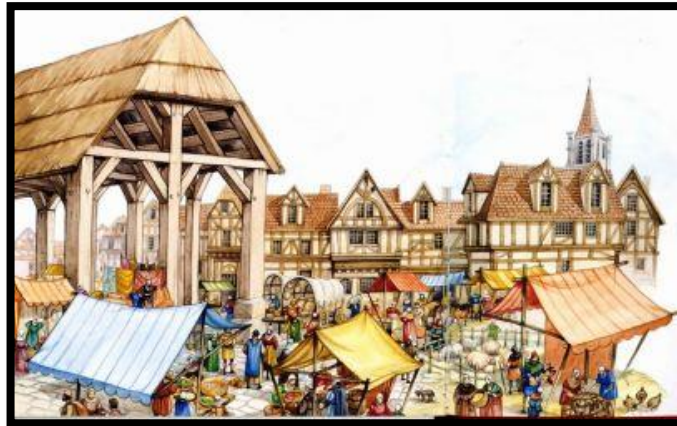


Fig.12 : Illustration des marchés médiévaux. *Source* : Site web⁽³⁰⁾.

Ajouter à celles-ci des places et placettes locales au sein des quartiers. La localisation de ces places est liée aux fonctions nécessaires qu'on y pratique plus qu'à la symbolique car certaines activités demandent à être plus au centre que d'autres pour être accessibles à pieds et d'autres plus périphériques pour attirer le plus de flux venant des campagnes.

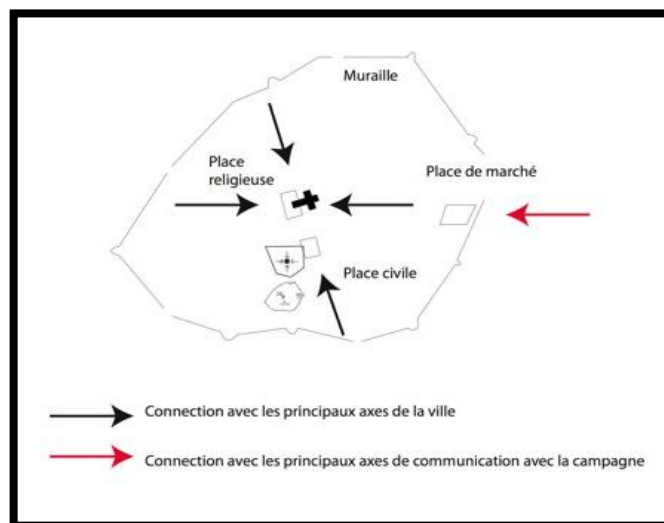


Fig.13 : Schéma illustrant la répartition des places à travers les grandes villes. *Source* : Site web⁽³¹⁾.

3.4. La place à la renaissance :

Tout comme au moyen âge, la place reste toujours un élément très important dans la structure urbaine durant la renaissance. Ces places sont destinées à mettre en valeur les bâtiments publics et à constituer un décor.

30-<http://vivre-au-moyen-age.over-blog.com/article-22479716.html>

31-<http://www.espaces-publics-places.fr/la-place-du-moyen-%C3%A2ge>

A l'exemple de la place baroque du capitole à Rome, qui grâce au savoir faire de Michel-Ange, permet de redonner une unité aux bâtiments publics qui l'entourent.

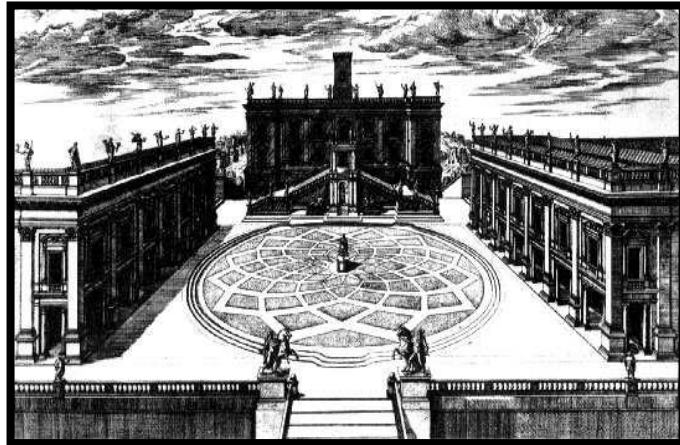


Fig.14 : Michel-Ange - le Capitole de Rome. Source: Etienne Dupérac⁽³²⁾.

« Au moyen âge et pendant la renaissance, les places urbaines jouaient encore un rôle vital dans la vie publique et par conséquent il existait encore une relation fondamentale entre ces places et les édifices publics qui les bordent »⁽³³⁾

C'est dans la place où se déroule la plus grande partie de la vie quotidienne des habitants, et c'est dans la place que la société urbaine cherche les valeurs symboliques capables de les représenter. La différence entre les deux époques réside en premier lieu dans le type de bâtiments, symbole de changement du pouvoir municipal et de son indépendance. Quant aux places de la renaissance, elles sont de forme plus régulières (carrées, rectangulaires ou octogonales).

3.5. La place à l'époque classique :

Un nouveau prototype de la place publique voit le jour, c'est la place résidentielle. C'est un espace entouré par un ensemble résidentiel et avec la révolution industrielle même le mobilier urbain se voit modifié.

L'exemple le plus représentatif de cette époque est la place des Vosges à Paris. A l'origine c'est une place royale, carrée de 140m de chaque côté et fut créée en 1612 mais c'est vers le XVIII^{ème} siècle où ses jardins furent créés et destinés au public.

32-Gravure d'Etienne Dupérac d'après le projet de Michel-Ange, extraite de "l'Architecture de la Renaissance" chez Electa-Weber

33-Camilo Sitte, L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte. 1890. Gallica Bibliothèque Numérique.

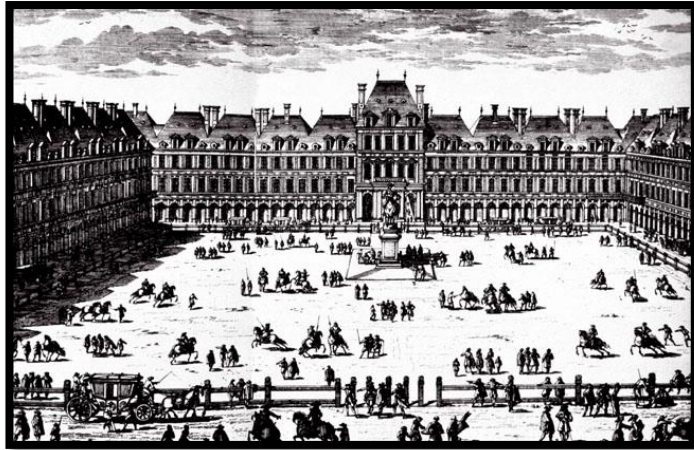


Fig.15 : Place Vosges 1612. Source : Brosse et Salomon⁽³⁴⁾.

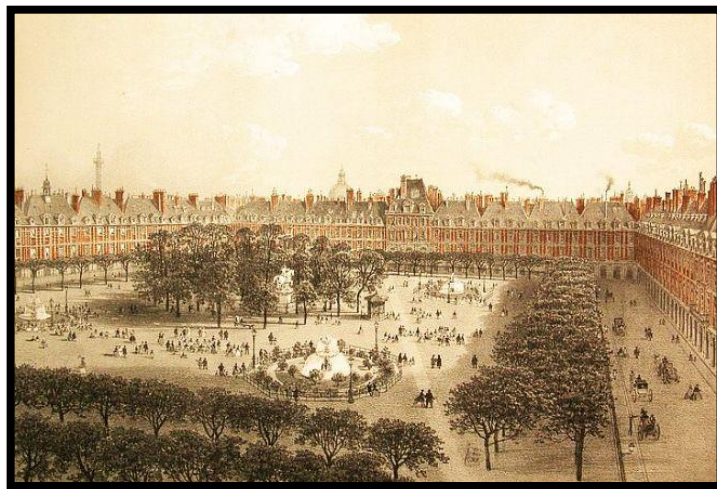


Fig.16 : Place Vosges 1830. Source : Site web⁽³⁵⁾.

3.6.La place à l'époque moderne :

La charte d'Athènes, élaborée par le CIAM avec ses nouveaux concepts (habiter, circuler, travailler, se recréer), a révolutionné l'urbanisme et ses formes. Elle met en valeur le zonage et la sectorisation des espaces. L'espace public n'est désormais qu'un espace vide, vert et isotope.

Dans les années cinquante à soixante-dix, la place publique se met au service de la voiture qui devient un système de stationnement. Mais à partir des années quatre-vingt, la place devient porteuse d'un rôle social nouveau afin d'encourager les relations entre les individus, permettre la détente et les loisirs en assurant aussi une fonction structurante au sein de la ville.

34- Brosse, Salomon de Paris. Engraved view by Perelle 1604-1612.

35-<http://www.highendweekly.com/2012/04/weekender-place-des-vosges-paris.html>

- **Conclusion :**

Lieu de liberté et de diversité, l'espace public est accessible aux individus, gratuit mais qui n'a toujours pas une définition rigoureuse. Ce concept flexible désigne des lieux dont la taille n'est pas toujours en rapport avec la fonction. Donc chaque élément cité précédemment constitue une composante importante de l'espace public et les étudier est une étape non négligeable afin d'avancer dans notre recherche.

La vie sociale au sein des médinas est basée sur des comportements, des usages correspondants à une structure spatiale, précise. L'influence de l'islam s'exerce sur le cadre bâti en fonction de l'état d'esprit ainsi s'expliquent les similitudes et les analogies d'organisation de l'espace. Donc la ville islamique reflète son identité dans l'organisation de son espace public.

L'un des constituants fédérateurs de l'espace public, qui est la place publique qui est une portion spatiale pensée, animée par diverses activités sociales et communautaires.

Chapitre II :

La notion de revalorisation

- **Introduction :**

La notion de revalorisation est difficile à définir précisément puisqu'elle correspond à la fois à des valeurs chiffrables, qui permettent de dresser des palmarès socio-économiques, mais aussi à des valeurs intangibles, liées aux représentations que les citoyens ont des espaces urbains.

On parle de revalorisation quand le bâti ou l'espace se dégrade, quand la population se paupérise, quand la délinquance y augmente, quand son image devient négative ; une dégradation de l'esthétique, de l'ambiance où une difficulté d'usage du tissu urbain. La revalorisation d'un espace urbain est le résultat d'une évaluation multicritères ayant des répercussions sur la pratique individuelle ou collective de l'espace.

Du fait de son évolution l'espace bâti et urbain a acquis des valeurs qui renvoient aux faits culturels de la société. En bénéficiant d'une mise en valeur, cet espace verra s'accroître son attraction démographique, touristique et économique ; et devient producteur de valeur dans le cadre du développement. Cette notion de valeur connaît un grand nombre de définitions⁽³⁶⁾ qui varient selon la discipline qui s'y intéresse. La valeur d'un espace est ce qui le rend digne d'intérêt.

1. Les valeurs du patrimoine selon A. Riegl⁽³⁷⁾ :

L'évaluation d'un objet par le biais d'un certain nombre de caractéristiques édités par Riegl au début du XX^{ème} siècle :

1.1. Les valeurs du passé :

Elle compte trois différentes valeurs, qui sont :

a- Valeur d'ancienneté :

Attachée à la perception de l'objet comme appartenant au passé : aspects, matériaux, formes, effet de dégradation naturelle constituent les fondements de cette perception.

36-Selon le Petit Robert : « *Qualité estimée par un jugement. Selon Getty Conservation Institute, c'est un ensemble de caractéristiques positifs perçus dans un espace ou un objet par un groupe d'individus* ».

37- A. Riegl, « *le culte moderne des monuments* », traduit et présenté par J..Boulet, Ed. L'Harmattan. 2008.

Cette valeur confirmée par l'état de dégradation, n'aura plus raison d'être une fois le monument dévasté. Cette valeur est tirée de l'attitude de John Ruskin qui prône le fait de laisser l'œuvre dans son état et respecter le processus naturel de dégradation⁽³⁸⁾.

Riegl rétorque : « *de l'homme nous exigeons la production d'une intégralité, comme symbole d'une genèse nécessaire ; de la nature nous exigeons, par contre, la dissolution de l'intégralité comme symbole d'une disparition toute aussi nécessaire.* »⁽³⁹⁾

Du point de vue de l'ancienneté, on ne doit pas veiller à une conservation éternelle du monument dans son état d'origine.

b- Valeur historique :

Attachée à l'intérêt que présente l'objet patrimonial et tant que - moment dans l'évolution de la création de l'homme (état original où interventions ultérieures).

De ce point de vue, l'intérêt est porté non pas aux traces de la dégradation naturelle mais à l'état originel de l'œuvre. Appelée aussi valeur cognitive, pour Françoise Choay⁽⁴⁰⁾, vue ce qu'elle peut apporter comme connaissances.

c- Valeur commémorative :

Liée au monument intentionnel, destiné à garder un souvenir lié à un évènement. C'est une valeur qui chevauche entre passé et modernité en tant que remémoration et à partir du moment où elle est destinée à commémorer. A partir du moment où le caractère intentionnel disparaît, cette valeur disparaît avec lui où peut se transformer en valeur historique ou d'ancienneté.

Alors que la valeur d'ancienneté est fondée sur la dégradation, l'historique veut arrêter toute dégradation mais sans toucher à ce qui justifie son existence, la commémorative prétend à l'immortalité. Cette valeur présente un lien avec les valeurs d'actualité.

1.2. Les valeurs d'actualité :

Basée sur le fait que toute œuvre est comparable à une création moderne.

38-Pierre-Marie Tricaud, thèse de doctorat, « *Conservation et transformation du patrimoine vivant, études des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs* », P9, 2010

39-A. Riegl, « *le culte moderne des monuments* », traduit et présenté par J.Boulet, Ed. L'Harmattan. 2008.

40-Notes prises par Violaine Blaise, tirées du livre de Françoise Choay, « *L'allégorie du patrimoine* », Editions du Seuil, Paris 1988, 2007

a- Valeur d'utilité :

Liée à la conservation de la fonction attribuée à l'origine du monument mais elle peut changer. Pour des raisons de sécurité le plus souvent, cette valeur est peu compatible avec la valeur historique. Mais vu que l'usage fait durer l'objet, donc elle est plus compatible avec la valeur d'ancienneté.

b- Valeur d'art :

C'est la valeur esthétique, et pour Riegl, on la retrouve sous deux formes :

- I- Valeur de nouveauté : attachée à un aspect fini. C'est le reflet de l'importance de l'action créatrice de l'homme par opposition à l'action destructrice de la nature d'où l'élimination de toute trace d'altération pour retrouver l'aspect nouveau.
- II- Valeur d'art relative : Liée à l'appréciation des œuvres des générations passées « *non seulement comme des témoignages d'une création humaine l'emportant sur la nature, mais aussi pour la spécificité de leur conception, de leur forme et de leur couleur* »⁽⁴¹⁾

2. Glissement de la notion de valeur à la signification sociale:

L'extension du patrimoine à l'échelle urbaine à engendrer la réinterprétation de ces valeurs. Les valeurs esthétique, artistique et émotive se définissent maintenant par la signification sociale. La valeur historique est plus informative.

Au delà de l'esthétique, le patrimoine informe sur le progrès humain dans la recherche de nouvelles formes et technologie.

La valeur commémorative a pour but d'affirmer l'identité et le processus d'identification à une histoire particulière ce qui lui vaut une valeur pédagogique qui accentue son rôle culturel.

La valeur utilitaire se rapporte à l'usage de l'ouvrage au quotidien. Elle se manifeste comme valeur économique. Chaque objet présente plusieurs valeurs à la fois, qui dépendent d'un jugement spécifique. Ces valeurs changent en fonction des perceptions individuelles, des époques et des lieux.

Chaque vision modifie l'aspect du bien dans un certain sens, ce qui engendre des interventions

41-A.Riegl, « *Le culte moderne des monuments, socio-anthropologique* », mis en ligne le 15 janvier 2003, <http://socio-anthropologie.revues.org/5>

répétées dont chacune peut porter atteinte à son intégrité à différents degrés. La reconnaissance des valeurs d'un bien est un acte culturel au même titre que la conservation.

3. Revalorisation urbaine :

Les valeurs des espaces sont à présent considérées comme importantes pour la signification culturelle de ces espaces. Ces valeurs s'articulent et se complètent et sont associées plus aux espaces urbains qu'aux monuments objets. Ce sont les valeurs socioculturelles et économiques.

3.1. Valeurs socioculturelles :

Ces valeurs sont :

a- Valeur historique :

Basée sur l'ancienneté. Etablie à partir de l'association à un personnage, un évènement, documentation et la qualité technique pour instruire sur le passé.

b- Valeur culturelle et symbolique :

Aborde les significations traditionnelles portées par l'espace urbain mais à ne pas confondre avec la valeur historique.

c- Valeur sociale :

Pour démontrer l'attachement d'une communauté pour un lieu surtout celui qui favorise les échanges entre individus même s'il n'a pas de qualités esthétiques ou historiques.

d- Valeur spirituelle :

Associé aux pratiques et lieux de culte des grandes religions mais aussi aux émotions et au respect pour les grandes œuvres.

e- Valeur esthétique :

Liée à la beauté, au sentiment de bien-être provoqué par le contact avec le lieu.

3.2. Valeurs économiques :

Ce sont des valeurs quantitatives, qui se divisent en deux catégories :

a- Valeur d'usage :

Celle qui attribue une valeur marchande à l'espace urbain (comme payer pour accéder au patrimoine, le salaire d'un employé dans le patrimoine).

b- *Valeur de non usage* :

N'est pas une valeur monétaire vue les dépenses que les individus consentent à déboursier de leur argent pour la préserver. Elle est sous forme de :

- Valeur d'existence, du fait que le patrimoine urbain existe, il mérite une conservation, selon les individus qui sont prêts à y mettre le prix.
- Valeur d'option. La possibilité que se réservent les individus de profiter ultérieurement du patrimoine urbain en finançant sa protection.
- Valeur de legs pour laquelle les usages sont prêts à prendre en charge la protection d'un espace urbain pour en assurer la transmission aux générations futures.

Donc la revalorisation est une initiative produite dans un cadre réglementaire, d'abord d'ordre international si le site est classé comme patrimoine mondial de l'humanité. Les enjeux socioéconomiques, liés à l'attractivité touristique, dominent les intentions de revalorisation mais pas au détriment de la valeur patrimoniale.

• **Conclusion:**

La patrimonialisation d'un espace relance le débat sur ses valeurs acquises tout au long de son histoire. Cette opération se définit comme le processus par lequel une communauté reconnaît en tant que patrimoine des productions de sa culture héritées des générations passées ou produites par les générations actuelles et jugées dignes d'être transmises aux générations futures⁽⁴²⁾.

Ces valeurs ont été établies pour permettre une prise en charge du patrimoine objet et c'est là qu'on parle de valorisation. Ces valeurs ont évolué au fil du temps, en fonction du contexte social, culturel, des opportunités économiques et l'évolution du savoir.

Cette évaluation relance la prise en charge de nouveau, à un patrimoine plus large ; on passe de valorisation à revalorisation.

La revalorisation en générale, urbaine en particulier, embrassera avec ces différentes dimensions notre corpus d'études afin de lui redonner une sorte de figure de prône des habitants.

42-UNESCO, « *Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb, enjeux, diagnostics et recommandations* », Caisse de dépôt et de gestion.

Chapitre III :

Législations relatives à la sauvegarde des places publiques

- **Introduction :**

La conservation du patrimoine urbain constitue une partie importante des politiques contemporaines relatives au patrimoine. Au fil du temps, les villes historiques ont acquis un prestige architectural et urbain persistant formant le socle de l'identité d'un peuple. Ces villes sont devenues des icônes du tourisme, de l'économie, de la culture offrant la possibilité de découvrir des expériences culturelles différentes.

Mais on remarque que la conservation à cette échelle ne possède pas les outils nécessaires pour assurer la protection à long terme des valeurs historiques, urbaines à causes des nouvelles menaces, face auxquelles les outils établis font défaut.

La conservation urbaine a des outils relativement nombreux : système de principes reflétés dans des chartes et des outils juridiques internationaux. Depuis plus d'un siècle, des pratiques sont mises au point fondées sur un cadre réglementaire précis. Mais ces outils sont souvent faibles face aux changements actuels.

1. Législation internationale :

Nombreux centres urbains historiques subissent des transformations ce qui conduit à la perte des fonctions traditionnelles. Il y a un énorme fossé entre le monde idéal des chartes et la réalité concrète.

Plusieurs chartes et conservations sont rédigées mais celles que nous allons aborder fonctionnent en parallèle avec le thème étudié (places publiques) et le chapitre précédent (la notion de revalorisation) :

1.1. La charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, 1964 ⁽⁴³⁾:

Perçue comme une nouvelle aire pour le patrimoine avec ses principes qui se résument en :

- *Concept de monument historique* : ce concept est élargi de l'édifice isolé aux ensembles.

43- www.icomos.org/charters/venice_f.pdf, les détails de la charte.

- *Conservation* : qui se traduit dans l'utilisation du monument sans son altération, ni son déplacement et sans privation de ses décorations. Ses abords doivent être protégés.
- *Restauration* : doit être entrepris que par nécessité.
- *Pas de reconstruction* : respecter la structure et l'authenticité des matériaux. L'anastylose⁽⁴⁴⁾ la seule opération tolérée. Tout élément nouveau doit être reconnaissable. Quand les techniques traditionnelles sont inadéquates, on peut alors avoir recours à des techniques modernes approuvées en respectant les apports de chaque époque.
- *Archéologie* : les fouilles doivent être effectuées que par des professionnels. L'aménagement des sites archéologiques ne doit pas altérer le monument.

Le site urbain porte témoignage d'une civilisation, où une évolution d'un évènement historique et sa conservation est favorisée par l'affectation d'une fonction utile à la société sans altérer pour autant l'espace et autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes. Les sites doivent bénéficier de soins spéciaux pour préserver leur intégrité (assainissement, aménagement et mise en valeur).

1.2. Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972⁽⁴⁵⁾ :

Le plus de cette convention est de réunir dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels.

La conservation reconnaît l'interaction entre l'être humain, la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux.

La convention définit le genre de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Elle engendre la sensibilisation du public aux valeurs des biens pour améliorer leur protection.

Elle était le déclic pour la promotion du patrimoine urbain et en assurer la protection efficace et active. Elle accentue les apports de la charte de Venise de 1964 en imposant un personnel approprié qui disposera des moyens pour accomplir les tâches qui lui incombent.

44-L'anastylose est le remontage d'un monument à partir de vestiges authentiques ou des fragments matériels qui peuvent en être encore conservés.

45-whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf, les détails de la convention.

Mais pas question d'intervenir sans développer les études et les recherches scientifiques pour confectionner les méthodes d'interventions adéquates.

1.3.Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine 1976⁽⁴⁶⁾ :

Cette recommandation couvre les nouveaux défis posés par la conservation des paysages urbains historiques. Elle propose des dispositifs et des mesures juridiques et administratives pour la sauvegarde des ensembles historiques : une politique nationale, régionale et locale (une enquête, une analyse urbaine et architecturale, les opérations d'assainissements urbains, une surveillance soutenue, protection, restauration...).

Les ensembles historiques urbains sont irremplaçables. Leur intégration à la vie actuelle est un devoir pour les responsables et pour les habitants. Chaque ensemble doit être pris comme un tout cohérent comprenant les activités humaines autant que l'espace bâti ou urbain. Elle revendique une conservation plus accentuée qui repose sur des bases scientifiques sans oublier l'émotion esthétique des différents éléments qui composent les ensembles.

L'urbanisation moderne met en péril les ensembles historiques : destruction directe, défiguration indirecte du voisinage, le non respect des vues depuis ces espaces urbains. La préservation approfondie les valeurs culturelles et sociales propre à chaque ensemble.

1.4.Charte internationale pour la sauvegarde des jardins historiques 1982⁽⁴⁷⁾ :

Le jardin historique est un monument vivant qui doit être préservé selon l'esprit de la charte de Venise (1964) mais suivant des règles spécifiques.

La sauvegarde des jardins historiques requiert des interventions différenciées : entretien, conservation, restauration et restitution. Son authenticité est liée à son décor et aux choix des végétaux et des minéraux.

Cette charte sera prise au second degré, en l'adaptant à tout espace ouvert à intérêt public

46-http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13133&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, les détails de la recommandation.

47-www.international.icomos.org/charters/gardens_f.pdf, les détails de la charte.

en général, et non pas qu'aux jardins publics en particulier. En tant qu'espace au sein d'un ensemble historique urbain, il doit être sauvegardé dans l'esprit de la charte de Venise mais suivant des règles spécifiques : établir un plan de l'espace urbain avec différents profils du terrain, les éléments décoratifs, volumes, couleurs, espacements. Le site historique est un paysage évocateur d'un évènement historique, un mythe ou un combat qui doit bénéficier de toute opération d'entretien et de conservation ; mais toute modification qui porte préjudice à l'espace lui-même ou l'environnement qui l'entoure doit être interdite.

Il faut respecter l'évolution historique de l'espace et ne pas privilégier une époque au dépend d'une autre répondant à la demande sociale sans pour autant nuire à sa conservation.

1.5. Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques 1987⁽⁴⁸⁾ :

Cette charte complète celle de Venise et vise chaque centre urbain qui exprime des valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles ; menacé de dégradation, de déstructuration ou de démolition.

Ce texte définit les principes, les objectifs, les méthodes et les instruments d'action pour préserver la mémoire des villes historiques et leurs valeurs.

La conservation des quartiers historiques doit être prise dans des plans de développement économique, social et urbain. Des valeurs, à préserver, sont le cachet de toute ville historique ; s'exprimant par la forme urbaine (trame urbaine), la relation entre les différents éléments urbains ainsi que leurs formes, leurs aspects et les vocations de la ville acquise tout au long de son histoire.

1.6. Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005⁽⁴⁹⁾ :

Un instrument juridique international qui reconnaît :

- Que les biens et les activités reflètent l'identité et les valeurs d'une société.

48-www.international.icomos.org/charters/towns_f.pdf, les détails de la charte.

49-www.unesco.org/culture/fr/2005convention/, les détails de la convention.

- Que la valeur économique des biens ne fait pas de ces derniers une marchandise.

La culture est un ressort fondamental de développement durable : soutenir la créativité, la contribution de la culture et la promouvoir la coopération pour la propagation de la culture sont les principaux objectifs de cette convention.

Promouvoir les expressions culturelles permet aux cultures de s'épanouir de manière à s'enrichir mutuellement, et le respect de la diversité des expressions et la prise de conscience de sa valeur. Reconnaître la nature des activités et des biens culturels en tant que porteur d'identité.

La diversité culturelle est basée sur la liberté de l'homme et de l'information, ainsi que la possibilité de choisir l'expression culturelle. La protection de la diversité implique la reconnaissance et le respect de toutes les cultures y compris celles des peuples autochtones.

1.7. Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux 2005⁽⁵⁰⁾ :

Le contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux est l'environnement immédiat qui les rend uniques. Ce contexte comprend les différentes valeurs passées et actuelles et toutes formes d'expression, comme étant un patrimoine immatériel, qui donnent une identité au milieu urbain.

Le contexte d'un site est défini comme l'environnement qui participe à sa singularité. Ce contexte comprend l'interaction avec les pratiques sociales, passées et actuelles, le savoir traditionnel, les activités et les expressions qui façonnent l'espace du point de vue culturel, social et économique. Ce contexte tire sa signification des valeurs sociales, spirituelles, historiques, artistiques, esthétiques, scientifiques et culturelles. Ces valeurs sont le résultat d'un acte créateur planifié, de croyances, d'évènement historique ou de l'usage à travers le temps.

Il est impératif de comprendre, documenter puis interpréter le contexte de chaque espace. Développer des outils et des pratiques d'aménagement et de planification pour conserver le contexte en gérant le changement qui porte atteinte au milieu urbain.

50- www.international.icomos.org/xian2005/xian-declaration-fr.pdf, les détails de la déclaration.

1.8. Déclaration sur la sauvegarde de l'esprit du lieu 2008⁽⁵¹⁾ :

Cette déclaration propose une réflexion sur l'esprit du lieu dans ses rapports avec la construction mémorielle, la sauvegarde et la transmission du patrimoine. Le texte s'intéresse au caractère vivant, social et spirituel, permanent des monuments, des sites et des paysages culturels.

Elle donne une dimension plus large et plus riche au patrimoine culturel. Cet esprit du lieu existe sous différentes formes dans toutes les cultures.

Lorsqu'il s'agit des sociétés traditionnelles, les habitants du lieu doivent participer à la sauvegarde de sa mémoire.

L'esprit du lieu est l'ensemble d'éléments matériels (sites et bâtiments) et immatériels (mémoire, métiers, savoir-faire et valeurs) qui marque le lieu et lui donne un esprit ; et toute conservation doit prendre en compte ces éléments. L'exigence d'une équipe multidisciplinaire de chercheurs, des praticiens traditionnels pour mieux conserver et transmettre l'esprit du lieu. Pour éviter toutes tensions et conflits avec les groupes minoritaires, il est préférable que ces groupes bénéficient prioritairement de politiques et de pratiques spécifiques.

L'encouragement de la mise en place d'un cadre de protection juridique destiné à la conservation et la gestion de l'esprit du lieu et particulièrement ses composantes immatérielles. Utilisation des différentes technologies pour promouvoir les lieux urbains et leurs esprits et faciliter le renouvellement de la documentation.

Ces processus réglementaires ont un impact direct sur l'identité, l'intégrité visuelle et le cadre général des espaces urbains historiques ainsi que sur les habitants. Mais cette réglementation ne correspond pas forcément aux stratégies urbaines nationales et locales, résultat ; certaines villes se trouvent exposées à des pressions en raison de la menace qui pèse sur l'esprit du lieu et l'identité des communautés.

51-http://www.icomos.org/quebec2008/quebec_declaration/pdf/GA16_Quebec_Declaration_Final_FR.pdf,
détails de la déclaration.

1.9.Recommandation concernant le paysage urbain historique 2011⁽⁵²⁾ :

C'est une continuité des textes précédemment cités, un outil complémentaire pour promouvoir la valorisation de la culture et du patrimoine.

Cette recommandation reflète la diversité des stades d'évolution des espaces urbains historiques au sein des régions et d'une région à une autre. Ce texte englobe la diversité des systèmes de valeurs des différentes cultures et définit des outils adaptés à leurs contextes spécifiques.

Il faut assurer le passage de la notion du « monument », « espace urbain » à celle de « structure sociale », « patrimoine vivant » pour assurer une nouvelle approche. La stratification historique des valeurs dépassent les notions « d'ensembles urbains historiques ». Dans chaque cas, l'histoire doit être explicitée, et les multiples strates doivent être mises à jour et valoriser.

Une réflexion sur la mutation des espaces urbains historiques est de mise pour établir un développement socio-économique et des stratégies de conservation pour la gestion des valeurs urbaines, l'intégrité des espaces urbains et déterminer les compromis et les limites du changement acceptable dans un contexte donné.

2. Réglementation algérienne :

La conservation du patrimoine a été une priorité pour les responsables algériens depuis l'indépendance, mais l'Algérie n'a pas produit que très peu de textes se rapportant au domaine.

Le premier texte rédigé est l'ordonnance *n°67/281 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels* mais ce n'était qu'une reconduction des textes de l'époque coloniale (texte fixant les fouilles, les sites et les monuments historiques, mobiliers, immobiliers et naturels). Il faudra attendre 1994 et la mise en place du *décret n°94/07* qui aborde la profession architecturale, pour évoquer le patrimoine national mais sans propositions concrètes.

La nécessité d'un texte nouveau s'est fait ressentir dès le début des années 1990, la période des grands changements législatifs, a abouti à un dispositif qui joint la dimension politique à la réalité sur le terrain.

52-http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=48857&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html,
détails de la charte.

Un nouveau texte, la *loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel*⁽⁵³⁾, appelle à une reformulation et une redéfinition de la notion de patrimoine culturel ; en introduisant de nouvelles thématiques jusque-là inexploitées. Elle a permis de cerner le patrimoine culturel de façon relativement plus complète ; en l'élargissant à ses dimensions matériels et immatériels ; et en établissant une conception détaillée ; plus ou moins intégral de ses composantes et ses catégories.

Cette loi aborde aussi la création des « secteurs sauvegardés » par l'inscription sur l'inventaire supplémentaire et le classement, comme moyens de protection des biens immobiliers. Quant aux recherches archéologiques, elles se voient fixer un nouveau cadre plus large et plus détaillé que les fouilles abordées en 1967. Le texte de loi affine les notions relatives au patrimoine, qui sur le plan exécutif, se traduisent par une envie de décentralisation, déconcentration et création d'organes spécialisés. A ce titre ; le patrimoine culturel est reconnu comme digne d'être sauvegardé, et mis en valeur afin d'être partagé par tous et transmis aux générations futures, et doit en conséquence faire l'objet d'une stratégie globale et harmonisée visant son identification et sa protection.

La loi se voit innovatrice certes, mais ne comble pas les lacunes et les attentes des professionnels du patrimoine, elle ne prévoit aucune disposition pour garantir la conservation efficace de l'espace urbain historique mise à part la définition de l'ensemble urbain ou rural⁽⁵⁴⁾, qui bénéficie du statut de secteur sauvegardé avec un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur de ce dernier . mais il faudra attendre 2003 pour que soit promulgué le décret n°03-324 relatif aux modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.

Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés est un ensemble de documentation : un diagnostic, une analyse historique et hippologique et une rédaction finale. Dans ce domaine, la législation ne prévoit qu'un établissement public à caractère administratif, pour gérer l'ensemble, omettant ainsi, de prévoir des établissements pour la gestion des espaces

53-

http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie_loi9804_protectionpatrimoineculturel_freorof.pdf, les détails de la loi.

54-Les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, Ksour, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui, par leur homogénéité et leur unité historique et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.

urbains et la formation de professionnels spécialisés ; pourtant, la nature et les missions que nécessite la sauvegarde imposent de tels moyens. Ainsi, plusieurs espaces urbains se retrouvent à l'abandon. Les interventions sur ces derniers sont confiées à des ouvriers non qualifiés.

- **Conclusion :**

Les législateurs, en général, ont prévu beaucoup de dispositions à même de garantir une conservation adaptées au patrimoine architectural mais abordent brièvement l'espace et l'aspect urbains.

La mise en place de législations et de règlements adéquats pour la protection des territoires urbains historiques ; la pérennité des initiatives publiques et privées en matière de conservation est loin d'être démontrée dans un monde où les ressources publiques disponibles pour investir dans les politiques culturelles sont rares et orientées à la baisse.

La législation algérienne, sous ses dimensions juridiques (la loi) et académiques (PPSMVSS), ne peut, à elle seule, prendre en charge un héritage urbain aussi lourd ; longtemps rongé par les effets du temps, de l'ignorance et de la non mobilisation des moyens scientifiques et financiers.

Serait-elle apte à représenter les assises et les bases de la protection du patrimoine culturel et de la mémoire identitaire en Algérie dans toute sa diversité ?

Chapitre IV :

Exemples d'études de cas de revalorisation de places publiques

- **Introduction :**

Pour étudier l'application de la réglementation internationale et sa retombée réelle sur le terrain, nous aborderons le cas de la place Jemâa El-Fna à Marrakech et la place Saint Jean au sein du vieux Lyon, classées comme patrimoine mondial ayant bénéficiées d'attention particulière, et dont la revalorisation obéît à des recommandations précises qui pourraient être utiles, plus tard, dans la revalorisation de notre cas d'étude : la place Sidi Djeliss.

1. La place Jemâa El-Fna à Marrakech :

La médina de Marrakech, cité enfermée dans ses propres remparts, est le plus ancien tissu urbain de l'actuelle agglomération de Marrakech

1.1.Présentation :

La place Jemâa El-Fna remonte aux origines même de la ville. Véritable carrefour culturel, la place a accueilli diverses pratiques socioculturelles qui se sont enracinées et se renouvellent au fil du temps. La place se situe au cœur de l'ensemble des quartiers, entourée par des boutiques de commerce et de service, de cafés, de restaurants, d'hôtels et de locaux administratifs.

La place a subi l'influence du pouvoir *temporel*, par les manifestations du prince politiques et culturelles ; du pouvoir *spirituel*, pour l'ouverture de la mosquée de la Koutoubiya, la plus importante de la ville, sur elle ; et du pouvoir *économique*, car elle est la porte d'entrée des différents souks.

La place constitue le centre géographique, culturel et social de Marrakech ; et est le passage obligé pour aboutir aux riads⁽⁵⁵⁾ à l'intérieur de la médina. Classée patrimoine mondial avec la médina de Marrakech en 1985, pour l'Unesco, la place fait partie des espaces et formes d'expressions culturelles proclamées chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité (2001).

55-Un riad est une maison marocaine avec jardin et située dans une des principales medinas des villes impériales (Marrakech).Le riad traditionnel est construit en carré autour du jardin arboré dans le patio principal.



Fig.17 : Plan de Marrakech, E. Blondel La Rougery, Paris 1920⁽⁵⁶⁾.

L'historien M. El Faïz⁽⁵⁷⁾ a mis l'accent sur les conséquences du tourisme, qui est devenu une seconde nature pour la place et pour la médina. Même si le tourisme la valorise, entretien l'aspect socioculturel, il pèse aussi sur sa durabilité du fait que la place est une ressource non renouvelable ; et si le nombre de touristes venait à augmenter, la place ne pourra qu'en pâtir.

1.2.Patrimonialisation :

La place Jamâa El-Fna a toujours eu une place importante au sein de la médina. A l'époque française, les responsables ont mis en place des mesures juridiques pour la sauvegarde des monuments historiques dont la place, pour la protection artistique et esthétique de la médina. Après l'indépendance, la culture et le patrimoine passent au second plan ce qui conduit à l'arrêt de l'activité de classement au titre de monument historique. Même la loi 22-80⁽⁵⁸⁾ n'a pas arrangé les choses : procédure de classement lente et complexe.

56- Source : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8446414f.r=marrakech.langFR>

57-Stéphane Nahrath, Sandra Guinand, Rachele Borghi, Céline Travési, « *Patrimoine et tourisme dans les villes marocaines : étude de la Medina et de la ville nouvelle de Marrakech* », stage de terrain commun aux Masters (IUKB) et en études urbaines « urbanisme et projet urbain », 2013.

58-Loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité. (Spécifique au Maroc).

L'inscription au patrimoine mondial de la médina de Marrakech, en 1985, a contribué à ressortir les valeurs socioculturelles, économiques, spirituelles que recèle la place Jamâa El-Fna ; et c'est à partir de ce moment, que l'on passe progressivement du patrimoine comme héritage livresque et monument historique au patrimoine comme repère identitaire.

Dès la fin des années 90, une étude de sauvegarde et un plan d'aménagement ont été lancés par les autorités en accord avec l'Unesco.

1.3. Etude de sauvegarde :

Elle a donné à la production d'un document issu d'une enquête sur terrain, des relevés architecturaux, d'inventaires et de dépouillement de données statiques diverses ; sans citer de problématique, ni de méthodologie de travail.

L'étude identifie la valeur architecturale des quartiers, la typologie du bâti et les dégradations qui l'affectent en insistant sur l'humidité, le vieillissement et l'abandon.

1.4. Plan d'aménagement :

« C'est un document réglementaire et opérationnel, opposable au tiers, qui institue les instruments juridiques indispensables à la mise en œuvre de ses objectifs et à la gestion du territoire communal »⁽⁵⁹⁾

Ce plan établi par le cabinet d'architecte Elie Moyal⁽⁶⁰⁾ ; visait à réaménager un tissu fragilisé ; la qualité du tissu complexifie une approche dans le cadre du projet de plan d'aménagement « type ».

Revalorisation de la place Jamâa El-Fna dans le plan d'aménagement :

Dans le cadre de la revalorisation de la place, le plan d'aménagement propose quelques mesures :

- L'interdiction de circuler pour les automobiles autour de la place.
- La rénovation des façades adjacentes
- La construction d'un centre commercial.

59-UNESCO, « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb, enjeux, diagnostics et recommandations », Caisse de dépôt et de gestion.

60-Elie Moyal est un architecte, urbaniste qui travaille au Maroc.

- L'homogénéisation des parapets des commerces et du mobilier urbain.
- La rénovation du dallage.
- La réhabilitation des façades.
- La limitation des hauteurs qui entourent la place à 8,50 m.
- La construction d'un parking non loin de la place, afin de pallier au déplacement en masse des personnes à la médina de la ville, et à la place principalement.
- La revalorisation des principaux jardins : jardin de la Koutoubiya, Arset Moulay Abdeslam, Arset El Beylik
- La recherche esthétique dans le mobilier urbain.

Ce plan d'aménagement est contradictoire aux principes de l'Unesco et inadapté à la réalité de la médina ; qui demandait plus un plan de sauvegarde ou de gestion.

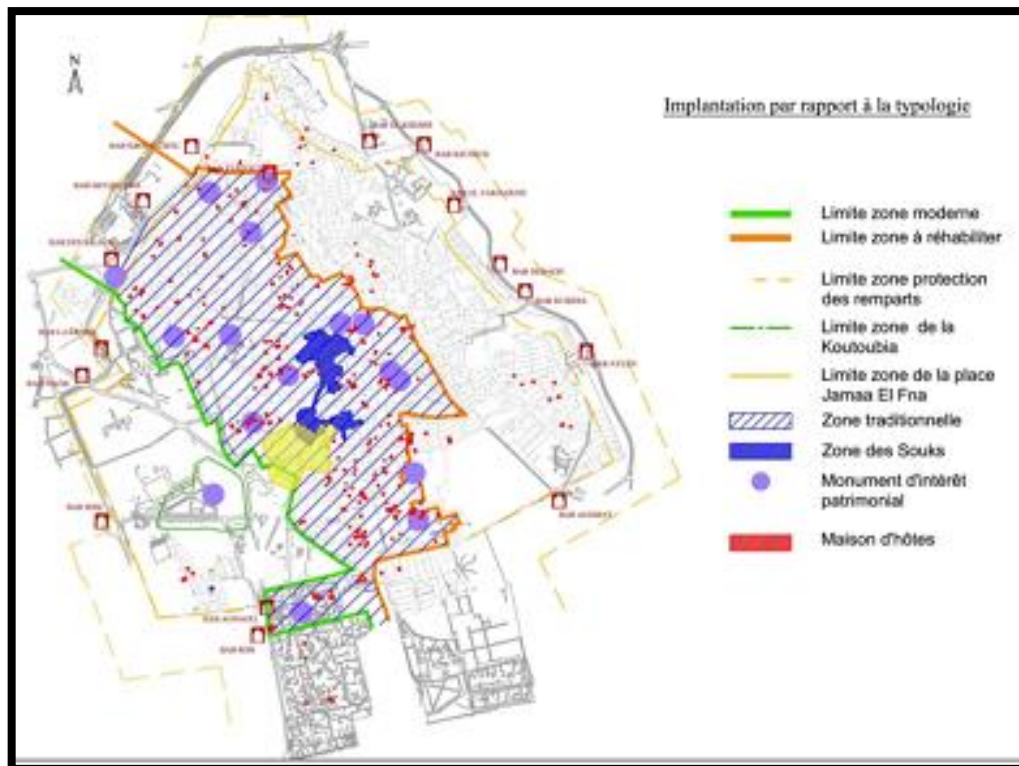


Fig.18 :

Situation de la place Jamâa El-Fna dans la médina de Marrakech. *Source* : ElieMouyal⁽⁶¹⁾.

Ce plan a été jugé caduc par rapport à sa définition dans le cahier de charge ; et fut abandonné sous pression des autorités marocaines⁽⁶²⁾ et de l'Unesco car il visait au développement du tourisme au dépend de l'authenticité et de l'identité.

2. La place Saint-Jean du Vieux Lyon :

Le Vieux Lyon est un vaste quartier bordé par la Saône qui s'étend de Saint-Georges à Saint-Paul, en passant par le quartier Saint-Jean.

2.1.Présentation :

Saint Jean est un quartier ancien qui compose avec les quartiers Saint-Georges et Saint-Paul le «Vieux Lyon ».C'est le quartier central qui possède les éléments architecturaux les plus prestigieux. Dès le début le quartier a attiré l'attention des responsables aux dépens des quartiers périphériques.

C'est le quartier le plus connu, avec la primatiale de Saint-Jean. C'est également le quartier le plus touristique du Vieux Lyon ; quartier essentiellement piéton, il a conservé son médiéval.

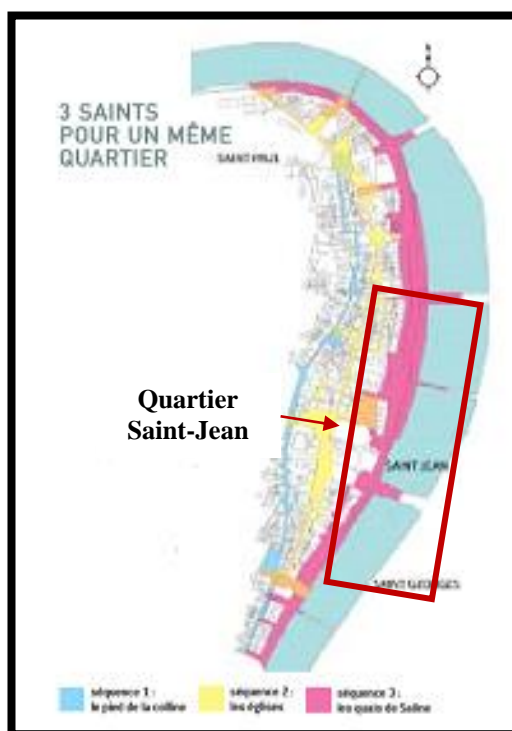


Fig.19 : Plan de Vieux Lyon. Source:Unesco⁽⁶³⁾.

62-Marrakchi est un adjectif désignant une personne originaire et habitant à Marrakech au Maroc.

63-UNESCO, « Guide pour mener à bien votre projet de restauration en périmètre », un patrimoine, une chance et une responsabilité,2007.

Historiquement, l'urbanisation du quartier s'est faite de la colline de Fourvière aux quais de Saône et autour de nombreuses églises Sainte-Croix, Saint-Etienne, Saint-Laurent de Choulans, Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Georges.

2.2.Patrimonialisation :

L'intérêt de la municipalité de Lyon pour son patrimoine architectural et urbain n'intervient qu'assez tard. C'est l'engagement de l'association « La Renaissance du Vieux Lyon » qui permettra que ce dernier constitue en 1964, le premier secteur sauvegardé en France relatif à la loi Malraux de 1962 y compris le quartier Saint-Jean.

Le Vieux Lyon, au cœur du très vaste site historique de la ville, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco depuis le 5 décembre 1998.



Fig.20 : Le site historique de Lyon classé par l'Unesco. Source : Garance Troupillon⁽⁵⁴⁾.

Ainsi le secteur sauvegardé est passé par différentes phases : la vivacité prérévolutionnaire, la reconquête immobilière et sociale du XIX^{ème} siècle, la rénovation des années 50-60 et la sauvegarde des années 64 jusqu'aujourd'hui.

64-Garance Troupillon, «Initiatives culturelles municipales et enjeux urbains:le cas des subsistances à Lyon», 2007.

La revalorisation de l'espace public dans le quartier de Saint-Jean, 2003 :

Cette initiative était produite dans le cadre du *plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Lyon* ; qui régit l'ensemble d'opérations, travaux et aménagements qui seront effectués pour une redéfinition de l'occupation du domaine public.

Les points clés de la charte pour mieux vivre l'espace public dans le Vieux Lyon sont :

- Poursuivre la revalorisation du patrimoine.
- Partager l'espace public.
- Clarifier les limites.
- Rendre lisible le cheminement citadin.
- Requalifier la qualité du mobilier extérieur.
- Affirmer une certaine modernité.

Tout aménagement du domaine public est une responsabilité, il participe de cette identité et peut revaloriser ou dévaloriser le site historique. Ce projet combine formes, matériaux et couleurs selon un style : harmonie/ contraste, complémentarité/ opposition, différence/ répétition.

La charte propose, pour la revalorisation de la place Saint-Jean, la sobriété du style d'aménagement avec des matériaux naturels, non polluants, non bruyants et durable ; limitation de la quantité d'objets pour la remplir et la libération de la perspective urbaine.

La charte impose un seul type de mobilier par terrasse et pas plus de 5 couleurs y compris celle de la matière ; et toute publicité est interdite au sein du Vieux Lyon. La charte met en place aussi, le type d'enseignes des magasins, des stores, des rideaux, d'éclairages et le choix du mobilier.

• Conclusion :

La revalorisation tend à potentialiser la richesse historique et archéologique de la place publique concernée, pour qu'elle devienne un témoignage d'une identité socioculturelle.

Etant été déclarée secteur sauvegardé, la médina de Constantine compte des espaces publics dont la valeur patrimoniale est indéniable, dont la place de Sidi Djeliss.

Afin d'aboutir à une revalorisation de cet espace, une analyse historique et urbaine est de mise.

Conclusion de la première partie

La place publique est un des constituants fondamentaux du paysage urbain. Attirante du fait qu'elle ne se définit pas par une fonction précise, la place publique est mesurée par son degré de fréquentation.

La place publique est un lieu de vie aux multiples fonctions :

- Elle permet une fluidité de la circulation des personnes.
- Elle est la parfaite assise qui peut accueillir différentes activités : sociales, économiques, culturelles et spirituelles.
- Elle permet la cohésion et les liens sociaux...

Dans tout centre historique, les places publiques obéissent à des prescriptions suivant une réglementation spécifique à la sauvegarde du patrimoine urbain qu'il soit universel ou national.

En dépit des transformations historiques, culturelles, urbaines, sociales ; la place publique est restée comme symbole de centralité et plus particulièrement dans le monde occidental. Qu'en est-il du monde arabe ? La place publique existe-elle dans l'urbanisme musulman ? Et sous quelles formes ?

Partie II :
La place arabo-musulmane : Cas
de Sidi Djeliss

Introduction de la seconde partie

La ville arabo-musulmane, étroitement liée à sa religion, a une organisation spatiale et un mode de vie urbain spécifique. La cité traditionnelle islamique est une entité urbaine unitaire, cohérente, complète et bien délimitée. L'espace libre, connu sous l'appellation de « place publique » dans l'urbanisme occidental, est un ensemble manifestant une hétérogénéité sociale et une concentration des activités.

La place publique, comme forme urbaine et institution sociale et économique et exprimait ainsi un système urbain, a disparu mais continue à informer de nombreuses pratiques et représentations dans les villes arabes et est connu plus souvent sous le nom de « souk ». Dans le monde arabe, dont Constantine, la place publique est connue sous différents noms.

Cette partie traitera d'une analyse de ces divers espaces afin d'en identifier les usages. Nous identifierons les différentes places publiques à l'intérieur du secteur sauvegardé de Constantine, d'une période à une autre et d'en analyser les changements et aboutir aux usages actuels.

Afin de cerner les différentes étapes constitutives de la revalorisation de la place Sidi Djeliss, nous devons analyser la place à travers l'analyse de ses composantes, de ses usages, de son histoire et essayer d'identifier les raisons qui ont conduit à son abandon et à son laisser-aller.

Dans une seconde partie, nous déduisons les objectifs que vise la revalorisation : un processus réglementaire afin de s'assurer de la bonne gestion de la place et tracer les grandes lignes de l'intervention tout en préservant les valeurs acquises tout au long de son histoire.

Chapitre V :

La place publique dans l'urbanisme arabo-musulman

- **Introduction :**

A travers les premières expériences urbaines, se dessine un « modèle » de la ville qui va inspirer la tradition urbaine islamique dont Médine, première cité d'islam, une référence pour les autres cités du monde musulman en projection des actes et des faits du prophète ainsi que des lieux où il vécut.

Ce modèle urbain typiquement islamique recouvre des notions relatives à une organisation particulière des espaces provenant des antécédents nomades de la civilisation du désert et des préceptes issus de l'islam. Celui-ci est une loi révélée régissant la vie dans sa totalité et en particulier celle de la ville, lieu de rassemblement de tous les croyants.

Le monde urbain ceinturé, l'unité morphologique du bâti et des espaces y est flagrante, se caractérise par un effet de centralité et de convergence vers un point principal qui doit être un échantillon représentative de la société musulmane.

Cette centralité apparaît comme une institution, un carrefour de mobilités, celles des hommes, des marchandises mais aussi des idées : le souk symboliserait ainsi de manière exemplaire ce qui constitue peut être la fonction principale de la ville, celle d'être un lieu de médiation culturelle.

1. Analyse du contexte de la place dans la médina :

La société musulmane est une société urbaine et marchande. Son expansion provoqua un renouveau urbain, soit par la fondation de nouvelles villes, soit par la transformation de villes conquises en fonction de cette foi et des obligations sociales qu'elle exige.

L'historien en architecture KUBAN⁽⁶⁵⁾ certifie la thèse occidentale qui dit que la place publique n'existe pas dans l'urbanisme musulman en dehors de quelques exceptions. Selon lui, cela est dû à la structure même de la ville musulmane car la vie sociale se déroule aux mosquées et aux marchés. Quant à la vie politique se met en scène dans les grandes mosquées où les grandes foules se rassemblent.

65-D. Kuban, « Les écrits sur Istanbul », İstanbul, 1998, p. 157 et D. Kuban, « Les places, Istanbul hier et aujourd'hui », vol. 5, İstanbul, 1993- 1995

Le caractère de la place disparaît et le mot « place » signifie simplement le marché et l'acte d'achat. La vie citadine s'établit autour des rues, les marchés où à côté des édifices religieux.

La vie économique et commerciale s'organise tout au long de l'avenue principale, bordée de boutiques, et les seuls espaces dégagés sont les cours des édifices religieux. Des formes familières (espaces carrés entourés de galeries et de colonnades) forment la cour des mosquées. Le seul lieu d'urbanité et de convivialité est le marché, constitué d'un ensemble de cours, ruelles ouvertes ou couvertes et de petits élargissements.

La place telle qu'elle a été définie par son rôle, sa forme et son sens n'existe plus dans l'espace méditerranéen oriental. La place royale, la grande place commerciale, la place militaire ou la place résidentielle dans les cités musulmanes ou l'extension des anciennes villes ne voient pas le jour.

La notion de place publique n'existe pas certes, mais on remarque des espaces libres dans le tissu urbain qui sont, pour la plupart, dus au hasard où au relief du sol qui empêche sa construction. Bien que ces vies reçoivent une fonction sociale mais leur formation est spontanée et non planifiée. Malgré l'organisation sociale ottomane qui excluait la place à caractère civique, on remarque toutefois des exceptions, mais ces dernières ont des appellations différentes en vu de la région ou la fonction qu'elles reçoivent.

Dans le monde islamique, l'espace construit et habité contient des « FINAS », l'espace public non construit. Selon les juristes hafside⁽⁶⁶⁾, cet espace est affecté aux usages collectifs tels les courses de chevaux, les exercices militaires, cimetières, etc.

Ces « FINAS » pouvaient s'étendre sans limites de surface ou de forme. L'existence de ces espaces est attestée dans plusieurs grandes villes arabes du Machreq⁽⁶⁷⁾ à l'exemple du Caire, Damas, Alep et Istanbul.

1.1. Al-Kùfa :

Rahaba, Sùq, Ârîy, ce sont les trois éléments qui constituent l'aire centrale.

66-Les hafside sont une dynastie d'origine berbère masmodienne qui gouverne et règne sur l'Ifriqiya entre 1207 et 1574.

67-Le Machreq désigne l'Orient arabe ou le Proche-Orient, il se compose des pays situés en Méditerranée orientale et dans la péninsule arabe.

C'est un terme qui subsiste dans le vocabulaire de la ville arabe. Il évoque la vasteté, la place inoccupée sauf en certaines occasions dans l'espace urbain.

a- *La Rahaba* :

Dans le tissu urbain d'El-Kûfa, elle jouxte le palais et la mosquée du côté droit en direction de la qibla⁽⁶⁸⁾. Elle devait remplir le vide créé par le mur sud de la mosquée et celui ouest du palais. C'est la place commune aux deux édifices et c'est un phénomène urbain courant que de laisser un dégagement devant ces deux édifices publics. Même si la Rahaba a accueilli des cérémonies militaires, des revues de troupes, elle apparaît davantage comme un prolongement de la mosquée.

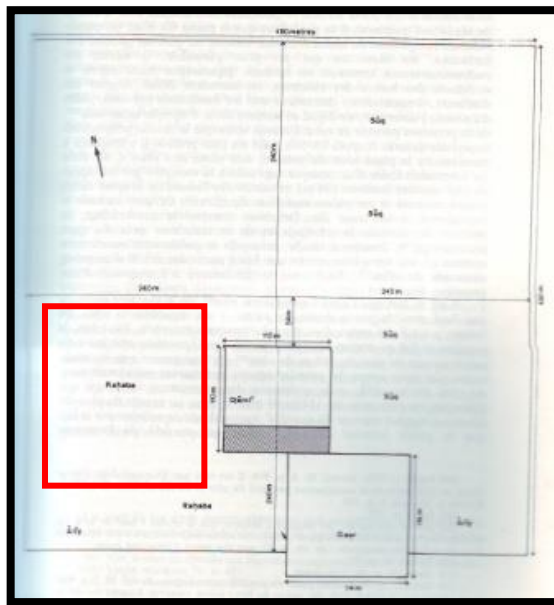


Fig.21 : 1er plan du sahn⁽⁶⁹⁾.

Mais la Rahaba, à un moment donné de l'histoire, elle fût « Rahaba al-masjid », se trouvait à l'extérieur de la mosquée, immédiatement aux portes de cette dernière et était utilisée comme « mùssala » (place de prière en plein air) ; ce qui fait de ce vide un prolongement tout en étant autonome.

Le plus probable est que ce vaste espace qui est la « Rahaba », circonvenant et le palais et la mosquée, avait au début un rôle mal défini mais était néanmoins un espace de dégagement nécessaire entre la mosquée, et au delà les lots tribaux.

68-La qibla est la direction de la Mecque, vers laquelle les musulmans se tournent pour la prière.

69- Hichem DJAÏT, « *Al-Kûfâ naissance de la ville islamique* », éditions Maisonneuve et Larose, Paris, 1986.

La Rahaba avait une position centrale et qu'elle était circulairement entourée et sans doute à distance par des habitations et des bureaux ; les rues se trouvaient entre les arcades. C'est là que se déversaient, côté mosquée, les processions de cavaliers venant à la prière et sans doute y attachaient ils leurs chevaux avant de pénétrer dans le masjid⁽⁷⁰⁾.

La Rahaba est un des éléments cruciaux de l'aire centrale car elle s'identifie à tout l'espace vide qui entoure la mosquée et le palais et les tient à distance des habitations.

b- *Le Sûq* :

Le second élément fondamental de l'espace central, à côté de la Rahaba et circonvenant comme elle, le complexe : palais-mosquée, est le sûq. Dès le départ, le sûq a été projeté sur le tracé de la cité après avoir été conçu dans l'imagination des planificateurs. Élément de vie communautaire, partie de l'aire publique autonome, se différencie de la mosquée mais tout de même proche, d'elle localisé dans son voisinage immédiat. Contrairement à la Rahaba, l'emplacement du sûq a été prévu sciemment et non pas spontanément, mais on en a suscité l'existence autant qu'on en a fixé la place.

Le sûq ou les aswâq⁽⁷¹⁾ se situaient au nord et à l'est de la mosquée, enveloppant sa façade nord, mordant sur sa façade est, non loin du coin nord-est du palais. Ces aswâq étaient couverts de

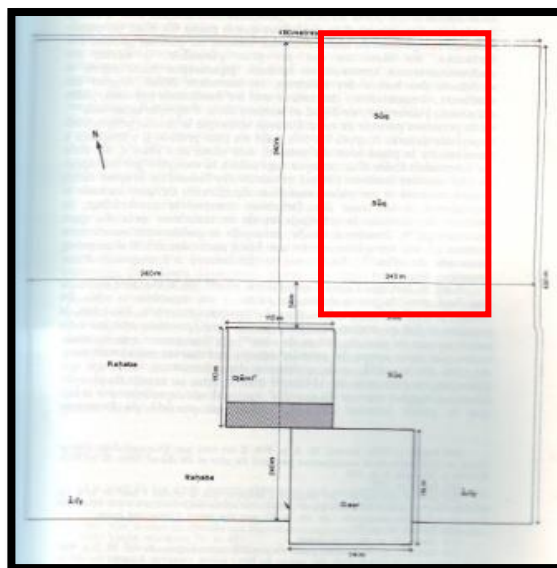


Fig.22 : 1^{er} plan du sahn⁽⁷²⁾.

70-Le masjid est la mosquée, lieu de culte et de prière pour les musulmans.

71-Les aswâq, pluriel de sûq qui est le marché des pays arabes. Un ensemble de rues commerçantes, parfois couvertes, où les commerçants sont regroupés par corporation.

72-Op. Cit 69.

nattes, au début, et il faudra attendre près d'un siècle (l'époque de Khâlid al Qasri⁽⁷³⁾) pour voir la construction sur des bases solides et esthétiques.

Sur le plan de l'organisation, il n'y avait pas de fixité des places pour les vendeurs mais celui qui occupe un emplacement le premier en dispose pour la journée. Ce qui tend à prouver que les aswâq n'étaient ni organisés, ni spécialisés.

A l'époque Omeyyade, ce sera chose faite : une organisation était imposée pour éviter l'anarchie des lieux.

c- *L'Ârîy* :

Quant à l'Ârîy, c'est un pâturage public, possédé et contrôlé par l'Etat, pour les chevaux de l'armée en vue d'une quelconque éventualité militaire.

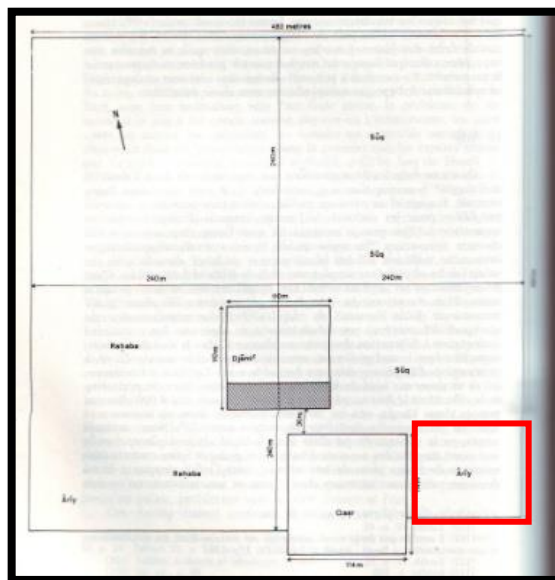


Fig.23 : 1^{er} plan du sahn d'après des témoignages archéologiques⁽⁷⁴⁾.

Il s'agit d'un emplacement restreint qui a donné lieu à un toponyme, il est accolé au qasr⁽⁷⁵⁾ et non aux maisons. L'Ârîy n'a servi pour les chevaux que lors des premières années d'El-Kûfa où prédominait l'instabilité, où tout était conçu en fonction des opérations militaires en Irak et en Syrie.

73-Khâlid al Qasri était le gouverneur de l'Irak entre 724 et 738.

74-Op. Cit 69.

75-Le qasr est le château fortifié arabe du désert, la résidence du souverain loin de la ville destiné à surveiller une région.

1.2.Istanbul:

A Istanbul, la vieille tradition urbaine romano-byzantine s'est prolongée sous les ottomans, fusionnant avec la tradition arabo-persane dans un respect des structures urbaines anciennes : agora/ meydan, pyrgos/ kale et le plan romain cardo-decumanus, aussi sans aucune modification. L'agora- forum se perpétue comme place centrale désignée par son nom musulman : meïdanis-meydan.

Donc le terme utilisé pour « la place » est le « meydan » qui a la même signification que la place au sens propre du terme. C'est la définition du terme « meydan » qui peut nous donner une idée sur la notion de l'espace public ottoman.

Mais KUBAN⁽⁷⁶⁾ met l'accent sur le fait que le meydan n'est pas un espace volontairement conçu mais plutôt un terrain vague, inoccupé et non construit.

Mais Maurice CERASI⁽⁷⁷⁾ fait remarquer que « meydan » est un mot persan, qui représente une place ayant une forme voulue contrairement à sa traduction turque mais confirme qu'il est dépourvu de fonctions spécifiques. Alors que CERASI se demandait aussi quelles étaient les raisons de l'absence de places planifiées dans les villes ottomanes, et il émettait aussi quelques hypothèses dont la pauvreté de la vie publique ou une façon de vivre orientale.

Les meydans les plus connus à Istanbul sont d'Al Maydani, Bayezid-i ou encore AyasofyaMeydani qui se situent sur l'artère principale. Certains de ces espaces collectifs de la ville existent depuis l'antiquité sur le même emplacement à l'exemple d'At Maydani qui se trouve sur l'hippodrome de Constantinople et qui continue à être un lieu de cérémonie de l'Etat ottoman.

Quant aux autres meydans, ce sont de larges espaces qui se trouvent autour des grandes mosquées des sultans. Il existe aussi le « meydan du marché », situé à l'intérieur de la ville ayant la fonction de marché spécialisé dans un type de commerce. Stéphane YERASIMOS⁽⁷⁸⁾ revendique que le meydan a un sens plus large qu'une place publique se situant à l'intérieur ou à l'extérieur de la ville et abritant plusieurs fonctions.

76-D. Kuban, Les places, Istanbul hier et aujourd'hui, vol. 5, İstanbul, 1993- 1995.

77- M. Cerami, « Ville ottomane, la civilisation urbaine et l'architecture dans l'Empire ottoman dans les 18e et 19e siècles », 1999, p. 197.

78-Stéphane YERASIMOS, « La limite et le passage dans l'espace musulman », *Atelier interdisciplinaire avec et autour de Jacques Derrida*, Istanbul, 1999, pp. 157-164.

1.3. Ispahan :

C'est grâce au Shah Abbâs 1^{er} le Grand⁽⁷⁹⁾ qu'un vaste plan d'urbanisme fut conçu en 1602. A la ville d'Ispahan (en Iran), on trouve au centre la vaste place royale « MeydanShah » (ou place de l'Imam, place du Shah, connu aujourd'hui sous le nom de la place Naghsh-e Jehan). Monument de la vie socioculturelle au cours de la période séfévide⁽⁸⁰⁾ (jusqu'à 1722).

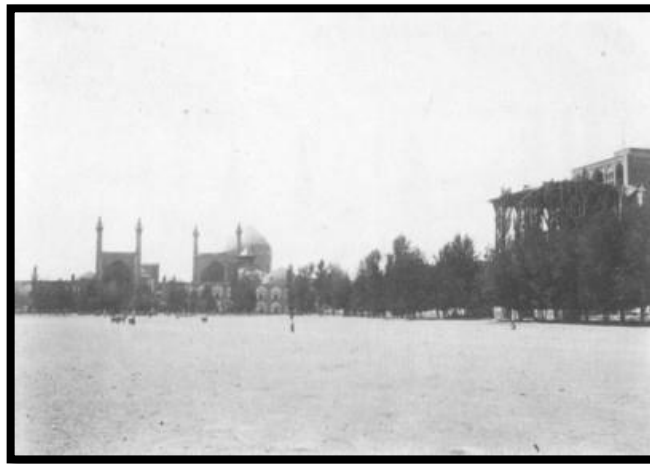


Fig.24 : La place de Meydan-e-Shah à Ispahan ; au fond la mosquée du Shah et, à droite, le palais Ali Qapou il y a 100 ans. Source : Site web⁽⁸¹⁾

En effet, cette place est une exception car les villes arabo-musulmanes présentent un parcellaire plus serré, sans dégagements spatiaux à l'exception des souks. Cette place royale est longée sur chacun de ses côtés par des édifices monumentaux (la mosquée de Sheikh Lotfallâh, la mosquée du roi, le palais Ali Qapu et le bazar) reliés par des arcades sur deux niveaux. Sur cette même place se trouve un portail de 48 m de haut. Ses vastes esplanades de sable étaient utilisées comme promenades, lieu de rassemblement des troupes, du jeu de polo, de cérémonies et d'exécutions publiques. La place mesure 500 m de long et 150 m de large.

1.4. Constantine :

Constantine aussi n'échappe pas à cette règle d'urbanisme arabo-musulman démunie de place publique. Cela n'empêche qu'on trouve des espaces vides, connus sous différents toponymes et occupants toutes sortes d'activités mais aucune d'ordre socioculturel dont on cite :

79-Shah Abbâs 1^{er} le Grand est le cinquième shah safavide de l'Iran (1571-1629).

80-La dynastie des Séfévides est la première dynastie musulmane d'Iran qui réussit à établir un empire irano-musulman.

81-http://www.pierre-loti.com/?directory=vers_ispahan

a- *El-Batha* : (en arabe **بَطْحَاءُ**) :

En arabe, ce terme désigne une surface large et plate, où coule un torrent, laissant derrière lui sable, cailloux et graviers.

C'est « l'emplacement uni » ou le carrefour. C'est un espace découvert où convergent plusieurs rues et dont ce croisement est élargi. C'est un terrain plat, bas, ouvert et central dont les portes de la mosquée s'ouvraient sur elle.

b- *Er-Rahba* (en arabe **الرَّحْبَةُ**) :

En arabe, ce mot est une dérivée du verbe « Itissa » (اتساع), désignant un terrain étendu devant le campement de tentes, là où les visiteurs sont accueillis « Tarahoub » (الترحب).

C'est un espace ouvert, large, utilisé comme halle ou marché spécialisé dans un type de commerce tel la laine d'où le nom de Rahba es-souf, ou les chameaux (Rahba Ladjmel).

Les deux rahbat et la batha sont disposées au sein du tissu en formant une ceinture séparant les quartiers hauts (administratif, artisanal et commercial) et le quartier résidentiel.

c- *El-Haouch* : (en arabe **الْحَوْشُ**) :

En arabe, il désigne une sorte d'écurie pour animaux ou un rangement.

A Constantine, el-haouch désigne le parc, un espace vert, de détente situé au bord du ravin alors qu'au Machreq, il indique les cours intérieures des maisons.

d- *El-Moukof* : (en arabe **المَوْكِفُ**) :

En arabe, c'est l'endroit où l'on se tient, ou l'on s'arrête.

Plusieurs étymologies sont proposées pour définir ce terme par les français, qui paraît vouloir dire « un lieu de réunion », l'endroit où l'on se tient (c'est aussi là aussi où se trouvait le tétrastyle de potitus).

e- *Souk* : (en arabe **السُّوقُ**) :

En arabe, ce terme désigne à l'origine, le lieu où l'on conduisait (sâqa, yasûqu) les animaux que l'on désirait vendre. Dans l'Arabie préislamique, les aswâq Al-Arab désignaient des foires périodiques se déroulant, parfois, lors des mois du pèlerinage.

Donc l'élément initial de la ville musulmane est le souk, né à la croisée d'un chemin, soit avec un autre chemin, soit au gué d'un oued et suivant les rues principales.

A Constantine, le souk est un complexe architectural ; constitué de boutiques permanentes (Dukkân, Hânût et Khân). Souk Et-Toudjar est le quartier central des activités économiques, possédant une unité architecturale constituée de ruelles bordées d'ateliers et d'échoppes de tous les corps de métiers, associant le commerce de gros et le commerce de détail. Une artère, reliant Bab El-Oued à Bab El-Kantara (porte de l'Oued et porte du pont), large permettant le passage

des marchandises : « ... Chaque métier occupant une rue particulière, le nom d'un métier désignait trois réalités d'ailleurs complémentaire : le marché où étaient réunis les artisans et les commerçants exerçant cette activité ; la corporation professionnelle qui les regroupaient, et qui avait pour centre ce point géographique : enfin, le lieu lui-même auquel le nom finissait par s'attacher, le toponyme cessant d'avoir une quelconque signification technique... »⁽⁸²⁾

On trouve aussi souk El-Acer (de l'après midi), appelé « Habib El Messkine » où les produits les plus frais étaient vendus la matinée, et ceux qui restent, sont vendus l'après midi à des prix plus bas pour les personnes à petit budget. Il y avait aussi souk El-Djournouâ qui était abandonné et délaissé. Ces deux souks n'avaient pas une grande popularité jusqu'à la construction du domicile de Saleh Bey mais souk El-Djournouâ disparaît durant la période coloniale pour laisser place à l'actuel lycée Redha Houhou.

f- Souika : (en arabe **أوالصغيرةُ السُّوقُ السُّويقة**) :

C'est le petit marché. A Constantine, c'est une artère commerciale très active jusqu'à nos jours ; qui traverse le quartier bas de la ville, du même nom.

g- Er-Récif : (en arabe **الرصيف**)

Dans la langue arabe, le mot récif désigne le trottoir, un peu plus élevé sur les deux côtés d'une route pour les piétons. D'après les écrits français, ce terme indiquait le « tas », l'endroit où l'on jette. Il se trouve au centre des autres espaces.

82-André RAYMOND, « *Grandes villes arabes à l'époque ottomane* », Sindbad, Paris 1985.



Fig.25 : La répartition des différents espaces vides à travers la médina de Constantine en 1837⁽⁸³⁾

2. L'absence de place publique de l'urbanisme musulman :

Dans une ville arabo-musulmane, l'ossature se caractérise par un effet de centralité, une convergence vers un pôle principal, lieu de rencontres, de pratiques communautaires ou religieuses et le centre des activités commerciales. A partir de cet élément central de la cité s'organise une ossature urbaine multifonctionnelle ; faites de voies principales, piétonnes sur lesquelles s'accrochent des pôles d'activités à vocation particulière où locale jouant un rôle économique et c'est ce qu'on appelle le souk.

La centralité économique mais aussi symbolique du souk dans la ville arabe traditionnelle était plus grande qu'il incluait souvent dans son périmètre la grande mosquée.

A défaut d'une place principale marquant le centre urbain (villes occidentales), le réseau des souks définissait le cœur des villes. Les grandes mosquées à leur tour, offraient leurs cours ou

83-BNF Gallica II : Constantine, son passé, son centenaire (1837 – 1937) recueil des notices et mémoires de la société archéologique de Constantine, vol 14.

leurs salles de prière comme lieux de rencontre pour la population de la ville. Mais contrairement aux mosquées, les souks étaient des espaces ouverts à tous : homme/ femme, musulman/ non musulman.

Pour le droit musulman, la définition du souk stipulait que l'autorité publique était tenue pour responsable de ce qui se passait dans cette zone centrale de la ville alors qu'aux membres du quartier était laissé le règlement des droits mutuels sur l'espace et son usage. Ce pendant le postulat de la centralité du souk se dessine souvent en négatif par rapport à la ville occidentale : le pôle souk-mosquée se suppléerait ainsi à l'absence d'un lieu central d'irradiation politique et communale.

Donc les espaces libres des villes arabo-musulmanes ne sont pas caractérisés par leur ouverture formelle de l'espace, la monumentalité et la mise en scène pour le pouvoir ; mais par leur adéquation à des pratiques et à des comportements des usagers.

Les musulmans accordent peu d'importance à la place publique qui se réduit donc aux réseaux des rues et aux marchés. Le système urbain musulman est constitué de bâtiments étroitement liés les uns aux autres formant une volumétrie commune. A. Raymond⁽⁸⁴⁾ confirme que le rôle des fonctions économiques et en particulier, commerciales, qui détermine l'origine et l'organisation des villes arabes.

- **Conclusion :**

L'absence de places publiques où la population pourrait se retrouver pour discuter des affaires municipales est un phénomène urbain connu des villes musulmanes. Anne-Marie Eddé⁽⁸⁵⁾ note que ces places sont, le plus souvent, que des lieux d'ostentation du pouvoir.

Le rôle d'une place publique occidentale est tenu par l'espace des mosquées, lieu de religion et de pouvoir puisque la communauté musulmane se réunissait pour exprimer des choix politiques. Quant au rôle économique, il est tenu par les places de marchés et les souks, ils sont excentrés par nécessité fonctionnelle et sont plutôt des terrains vagues dépourvus de monumentalité et de toute forme.

84-Cédric PROULX, « *L'aménagement du territoire au Maroc : survol des politiques urbanistiques et environnementales- ressources naturelles et protection du patrimoine* », Workshop de la Cupeum, Marrakech, 2004.
85-Anne-Marie Eddé, « *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public* », Volume 16, Numéro 16, p. 97-119, 1985.

Le souk, de sa genèse dans les villes arabes, est bien antérieur à l'islamisation. Dans les principales villes réaménagées où fondées par les grecs, puis remodelées par les romains : des espaces étaient réservés comme « places » se sont vu à la réduction et inutilisés à l'époque byzantine d'où la naissance des souks. Il est possible que le souk dans la ville arabo-musulmane soit la réactivation d'une morphologie urbaine éclipsée pendant plusieurs siècles, évincés par les grecs et les romains.

Malgré l'ambiguïté que connaît la notion de « place publique », l'accessibilité et l'utilisation générale sont les deux fondamentaux de cet espace public ouvert, qu'il soit un lieu commercial, place de manœuvres militaires, grande cour d'une mosquée ou une petite place du quartier.

Dans les villes du monde arabe, aussi bien au Caire qu'à Constantine, Damas, Marrakech ou Tunis, la forte mixité confessionnelle et ethnique des espaces commerciaux contraste avec la forte tendance au regroupement communautaire dans les quartiers.⁽⁸⁶⁾

Son étroite relation avec la place publique occidentale dépend de plusieurs facteurs : la nature du pouvoir, les traditions de la société et l'organisation urbaine et sociale.

A Constantine aussi, la vie publique se met en scène dans ces espaces et leurs alentours, où la société urbaine était divisée par les communautés ethnico-religieuses, ce qui implique une distribution de ces espaces qui ne sont pas forcément imperméables les uns aux autres.

L'évolution urbaine de Constantine a eu des répercussions sur les places publiques et leurs usages. C'est ce qui sera traité dans le chapitre suivant.

86- A Djerba, le marché représentait le lieu des contacts les plus fréquents et les plus divers entre musulmans et juifs ; il est par conséquent l'espace où se définissent et se jouent les aspects de l'identité de chacun des groupes et de leurs perceptions réciproques.

Chapitre VI : L'évolution de l'espace urbain de Constantine

- **Introduction :**

« On ne présente pas Constantine..... Puis satisfaite de son effet elle se fige dans sa gravité, se regroupe dans sa légende, se renferme dans son éternité. Les ponts et les rochers ne sont que des prétextes, les signes extérieurs d'une virtuosité qui se plaît à surprendre, le talent d'un destin de génie qui se sait d'autre raison de gloire et de respect...Concédant une attitude et tolérant une silhouette, jalon entre deux infinis, elle veille sur le passe et relais du soleil, elle monte droite au pied des espérances. »⁽⁸⁷⁾

Malek Haddad

La ville de Constantine occupe un site naturel privilégié, au centre de l'est algérien, au climat chaud et sec en été, froid et pluvieux en hiver qui lui a valu un statut précieux depuis l'antiquité et qui s'est renforcé depuis l'époque beylicale. Constantine est considérée comme l'une des plus anciennes cités du pays en égard à son histoire.

La date de sa fondation n'a pas été établie à ce jour. Toutefois le premier nom mentionné dans l'histoire de cette ville est « Cirta » donné à l'occasion de la seconde guerre punique vers la fin du 3^{ème} siècle avant J.C.

La ville a connu une succession de plusieurs civilisations : carthaginoise, numide, vandale, byzantine, berbère ou encore turque ou elle fut la capitale du Beylik de l'est. Cirta, la partie bâtie sur le rocher a du, selon les historiens, subir 82 sièges mais rarement conquise jusqu'à l'invasion française.

L'histoire a continuellement modifié le paysage de la ville dont on en voit encore les traces dans Constantine et ses environs. La première civilisation à qui la ville doit son nom et sous laquelle elle a connu sa première planification est la civilisation romaine.

Ce chapitre, nous permettra l'exploration de l'évolution urbanistique de la ville. L'étude historique de Constantine passera en revue la lecture diachronique de la ville à travers les

87-Malek Haddad, « Si Constantine m'était contée », article paru dans le journal Annasr, le 4 janvier 1966. périodes les plus marquantes qu'elle a connu et d'analyser les changements d'une période à un autre, de procéder à une comparaison des différents usages pour aboutir à ceux actuels.

1. Histoire urbaine de la ville :

La ville a connu trois périodes marquantes qui ont eu raison de son urbanisme et ont complètement modifié son image :

1.1.Cirta, la cité antique :

Constantine, CIRTA dans l'antiquité, est une des plus vieilles villes du monde ; elle a cette particularité très rare d'avoir vécu plus de 2500 ans d'histoire ininterrompue sur un même site, LE ROCHER.

A la préhistoire, Cirta se résumait au bloc rocheux avec sa muraille naturelle vertigineuse, ne possédait qu'un seul accès en pierre. Les hommes vivaient dans les excavations naturelles qui jalonnaient le pied du rocher. La surface du Rocher, à l'origine très accidentée, servait de refuge à ces autochtones, qui y abritaient, en partie dans des souterrains, leurs réserves alimentaires. L'homme commençait à se regrouper en tribus.

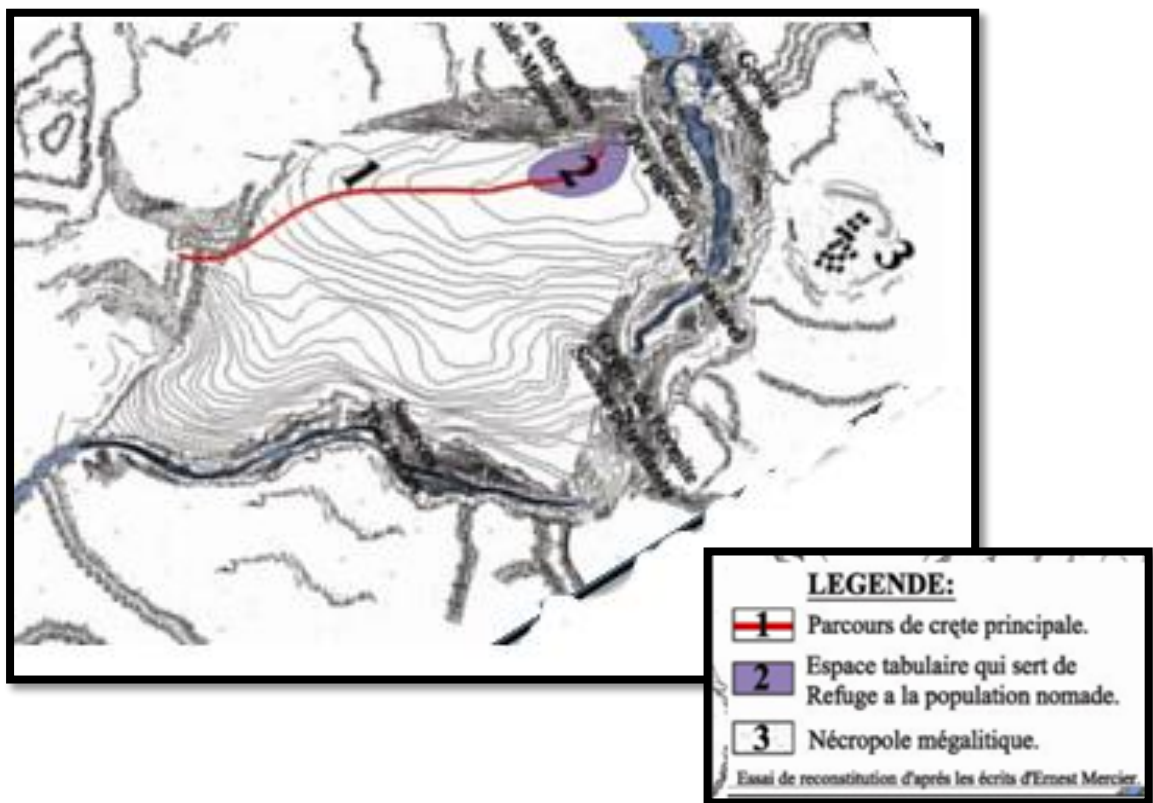


Fig.26 : Essai de reconstitution du site préhistorique.⁽⁶⁵⁾

Cette kalaâ préhistorique a évolué avec le temps vers un véritable lieu d'échanges. Ainsi, l'ancienne plate-forme de Constantine est devenue petit à petit un grand marché pour les populations qui venaient de toute la région. Plusieurs découvertes archéologiques dans le Rocher de Constantine et dans sa province très proche relèvent de la préhistoire. ⁽⁸⁹⁾

Mais c'est à partir de la période romaine qu'on connaît à la ville une forme urbaine lisible. Elle se trouvait impliqué dans la seconde guerre punique du III^{ème} siècle A.V.J.C. qui opposa les deux impérialismes du bassin méditerranéen : Carthage et Rome. Deux princes numides, SYPHAX et MASSINISSA, entraînés dans cette guerre par un jeu d'alliance et de mésalliance avec les deux impérialismes, s'affrontèrent impitoyablement, l'enjeu pour ce qui les concernait, était la possession d'un immense territoire, la Numide alliée des romains, sorti vainqueur du conflit local, et réunifia sous son égide la Numide (soit à peu près l'Algérie dans ses frontières actuelles), en lui donnant comme capital CIRTA.

Depuis cette période, l'histoire de CIRTA se déroula de manière interrompue. Quelque fois capitale d'état, elle fut le plus souvent une métropole régionale. Et c'est sous le règne de Massinissa que Cirta s'est embellie avec la venue des grecs pour initier les cirtéens aux arts. Alliée de Rome à l'époque de MASSININISSA et de son fils MICIPSA, elle en fut l'ennemi sous JUGURTHA et JUBA I, Cirta passe définitivement dans la mouvance romaine en l'an 46 Avant J.C. Elle changea de nom en l'An 313 de l'ère chrétienne à l'issue des guerres civiles romaines et prit alors le nom de l'empereur romain Constantin qui l'avait restauré et devint Constantine, nom qu'elle porte maintenant depuis 17 siècles.

La ville a été le foyer d'une vie citadine romaine très importante, même si la topographie des lieux ne permettait de tracer le plan en damier, Constantine avait quand même les caractéristiques d'une ville romaine.

89- Ministère de la culture, Direction de la culture wilaya de Constantine, PPSMVSS vieille ville de Constantine, phase iii : rédaction finale du PPSMVSS : rapport de présentation

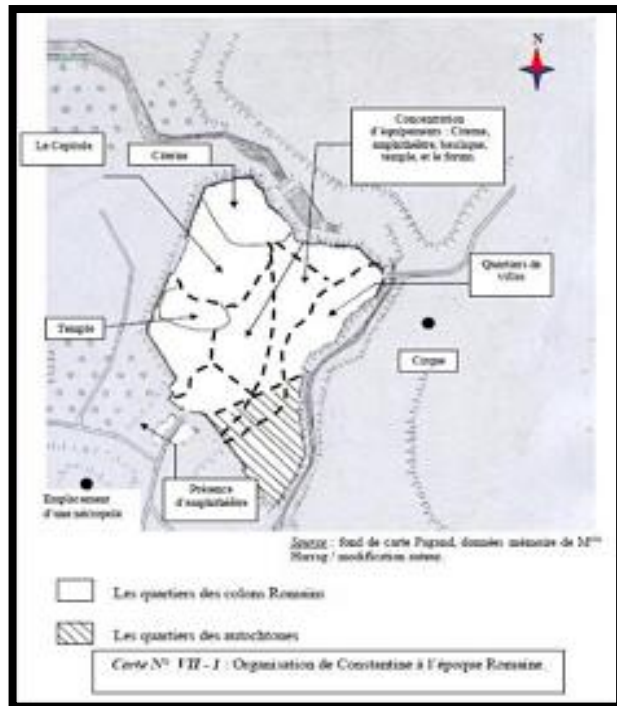


Fig.27 : Organisation de la ville à l'époque romaine⁽⁹⁰⁾

Selon A.Berthier, si on trace une ligne droite « nord sud », joignant le site du Capitole et Bab El Djabia (le cardo), elle passera obligatoirement par l'esplanade du palais du Bey (le forum).

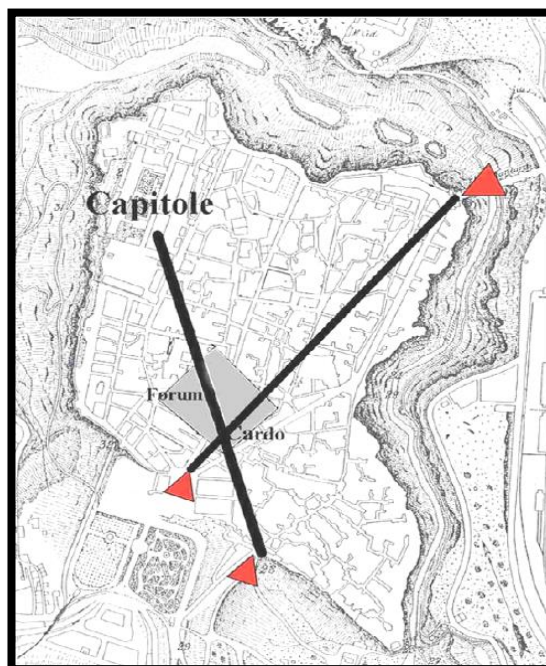


Fig.28 : Reconstitution du tracé romain sur la ville de Constantinie. Source : Travaux atelier Patrimoine vernaculaire, 2003.

90-« Interventions sur les tissus existants pour une ville durable, laboratoire de l'architecture à l'urbanisme, technique, espace et société » colloque international du 30 avril au 4 mai 2011.

En l'absence de documentations et d'informations expliquant la disposition des équipements propre à la ville romaine, on va se baser sur le travail de recherche de Mr. Abdelouahab BOUCHARREB⁽⁹¹⁾ ou il a reconstitué le plan de la ville romaine à partir des vestiges trouvés sur place.

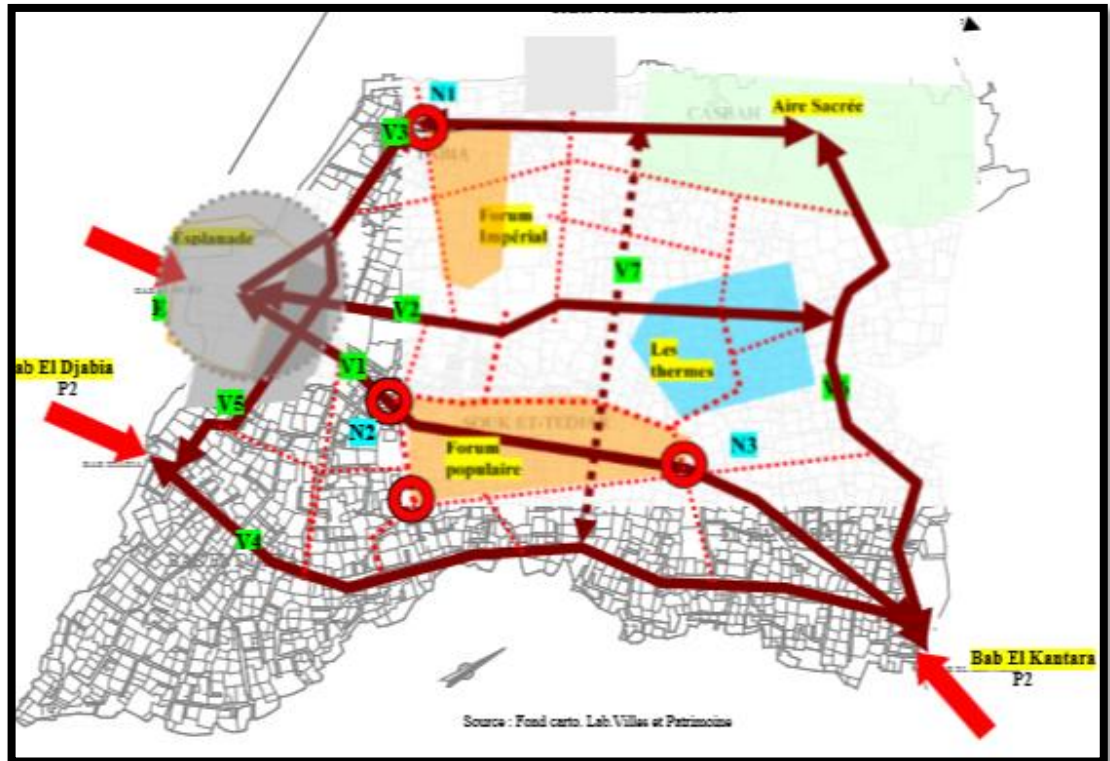


Fig.29 : Reconstitution des espaces publics à l'époque romaine⁽⁹²⁾.

1.2. Constantine arabo-musulmane 718 – 1522 :

Constantine, entra dans l'histoire musulmane à la fin du VII siècle dans des conditions non éclaircies à ce jour. Avait –elle succombé un siège des cavaliers d'Okba-Ibnou-Nafaa⁽⁹³⁾, ou d'Ibn-El-mouhadjer Dinar⁽⁹⁴⁾.

Elle gardera d'abord son autonomie du VIIIème ou IX siècle avant de partager le sort de différentes dynasties musulmanes du Xème au XVème siècle. Les musulmans en firent un lieu stratégique pour essayer de soumettre les tribus avoisinantes.

91- Abdelouahab BOUCHARREB, thèse de doctorat d'état, « Cirta ou le substratum urbain, la région, la ville et l'architecture dès l'antiquité (une étude en archéologie urbaine) », 2006.

92-IDEM

93-Okba Ibnou Nafaa (622-683) est un général, envoyé à la tête d'une armée musulmane pour propager l'islam à l'ouest, vers le Maghreb.

94-Ibn El-Mouhadjer Dinar est l'un des compagnons du prophète Mohammed qui apporta la vérité de l'islam dans la région de Tlemcen vers le 7^{ème} siècle.

Après avoir été « citadelle de l’Ifriqiya Fatimide⁽⁹⁵⁾ » ; Constantine devient le « siège du gouverneur » à l’époque des Zirides⁽⁹⁶⁾ pour être intégrée au territoire de Bejaïa par les Hammadites⁽⁹⁷⁾. A l’époque des Hafsides⁽⁹⁸⁾ (fin du 11^{ème} siècle jusqu’au 13^{ème} siècle), la Casbah qui a été construite par les Mouahidines⁽⁹⁹⁾, fut restaurée, deux fois, par le prince Abou Zakaria.

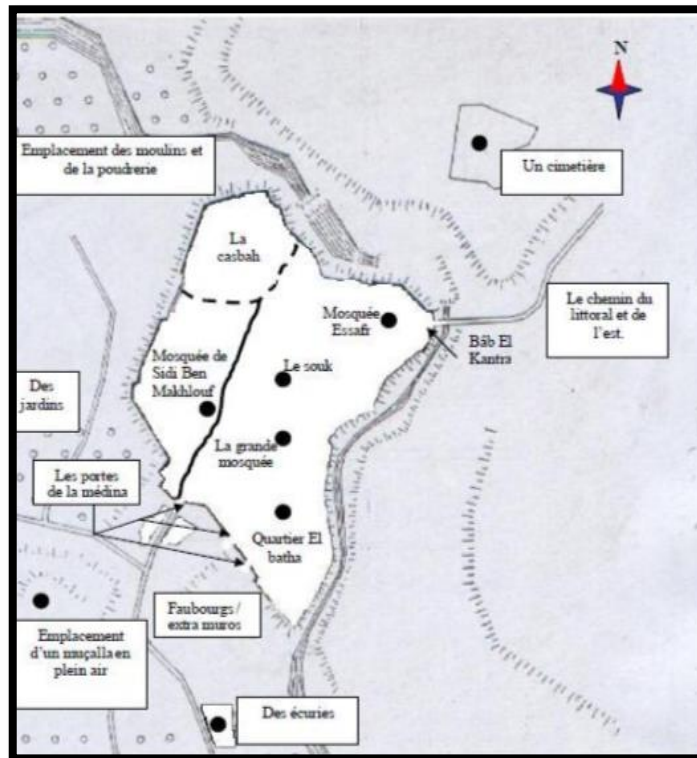


Fig.30 : Organisation de la Médina de Constantine à l’époque des Hafsides⁽¹⁰⁰⁾.

A l’époque, la ville comportait 6 portes : Bab El Djabbia, Bab El Djaddid, Bab El Kantara, Bab El Oued, Bab Errouah et Bab Haninesh. Ces deux derniers ont été supprimés, les autres ont subi des modifications à l’exception de Bab El Djabbia.

95- Les Fatimides sont une dynastie chiite ismaélienne qui régna en Afrique du nord-est, puis en Egypte de 909 à 1171

96- Les Zirides font partis d’une dynastie berbère qui régna sur le Maghreb au X^{ème} siècle et sur l’Andalousie au XI^{ème} siècle.

97- Les Hammadides sont une dynastie berbère sanhajienne qui règne sur le Maghreb central (1014-1152)

98- Les Hafsides sont une dynastie d’Afrique du nord (1229-1574)

99- Les mouahidines ou almohades, une dynastie berbère qui se substitua à celle des Almoravides et régna sur l’Afrique septentrionale et la moitié de l’Espagne de 1147 à 1269.

100- Bernard PAGAN, Thèse de doctorat, « *La médina de Constantine de la cité traditionnelle au centre de l’agglomération contemporaine* », Poitiers, 1988.

La Médina était divisée en deux zones d'habitations :

- Une première très dense, réservée aux hommes aisés.
- La seconde, pour les couches moyennes et pauvres à la périphérie.

1.3.Constantine ottomane : 1522 – 1837 :

Au début du XVIème siècle, Constantine, comme le reste de l'Algérie, fut placée sous la protection de l'empire ottoman, véritable barrière musulmane contre les convoitises européennes. Durant trois siècles, elle fut administrée par des Beys gouverneurs provinciaux, nommée ou confirmés dans leurs fonctions par les deys d'Alger. Constantine fut promue au rôle de capitale de Beylik de l'est, qui englobait tout l'est algérien. Les Constantinois ont gardé le souvenir de deux grands beys.

- SALAH BEY (1770-1792), qui avait entrepris de grands travaux urbains à Constantine, dont la restauration du pont El-Kantara, et qui avait notamment relancé l'enseignement supérieur (medersa El-kettani).
- HADJ AHMED BEY (1826-1848), avait lutté farouchement pendant 18 ans, contre les colonisateurs français

Malgré son passé, le mode d'organisation urbaine de la Médina de Constantine obéit à celui des autres villes musulmanes :

- Un noyau central regroupant : mosquée, souk et palais du souverain
- Des zones d'habitations
- Le rempart percé des portes d'accès, et la Médina à cette époque en possédait 4 : Bab El Djabbia, Bab El Djaddid, Bab El Kantara, Bab El Oued.
- Les rues qui reliaient les portes étaient étroites et menées à des impasses (une véritable hiérarchisation des voies structure la ville) :

a- Rues : des axes principaux reliant les 4 portes de la ville. Ils permettaient le croisement de 2 chameaux avec chargement.

b- Ruelles : reliant les grands axes, pour chaque quartier on a une succession de ruelles qui réunit les équipements de base et de proximité.

c- Impasses : encore plus étroites que les ruelles, les impasses desservent les maisons et sont propres aux habitants. Généralement, elles portent le nom de famille du propriétaire de la maison.

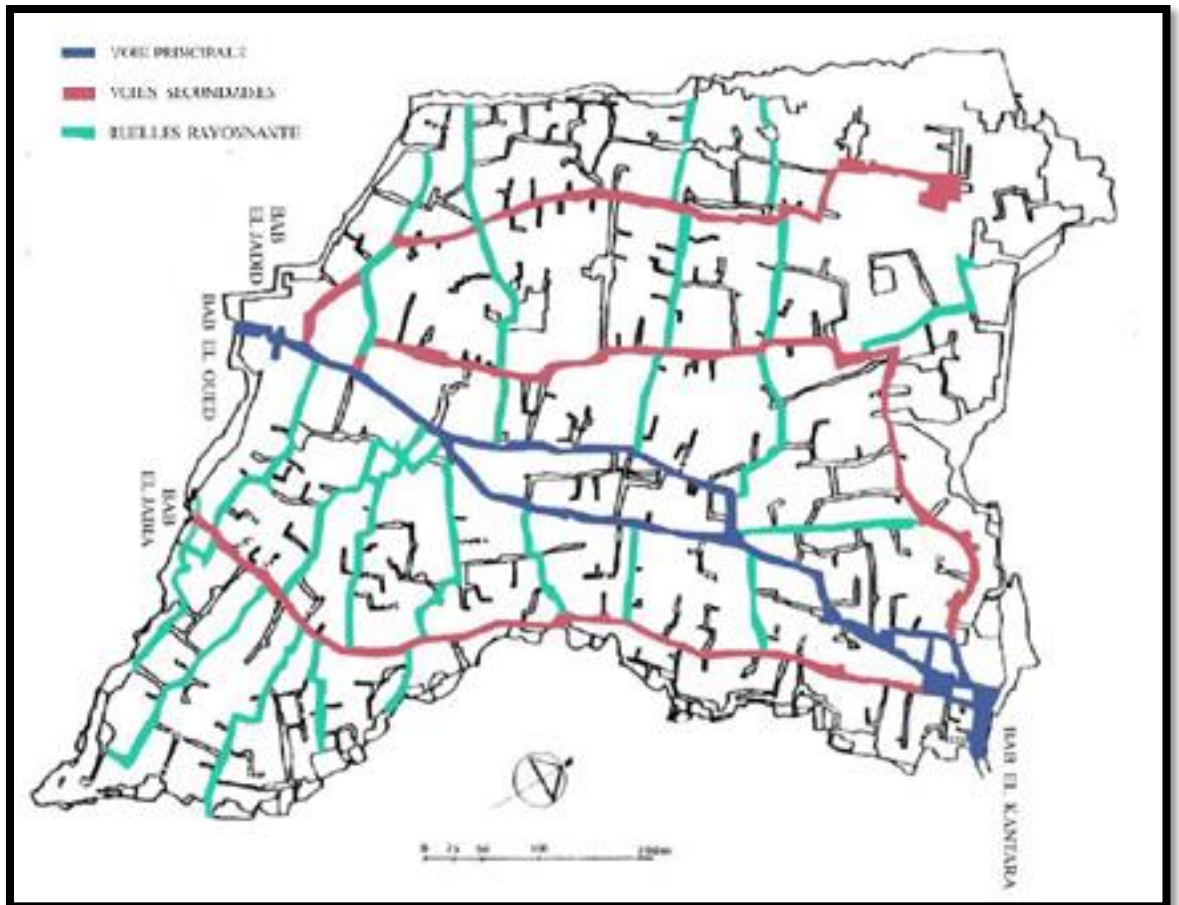


Fig.31 : Carte du le système de circulation à Constantine avant 1837⁽¹⁰¹⁾.

La ville, avant 1837, était subdivisée en grands quartiers :

- (04) résidentiels : la Casbah au nord, El Kantara à l'est, Bab El Djabia au sud et Tabia à l'ouest
- (01) à caractère commercial sui se situe au centre : Souk El Toudjar.

101- PPSMVSS vieille ville de Constantine, phase III : rédaction finale du PPSMVSS : rapport première phase, 2009, p21.

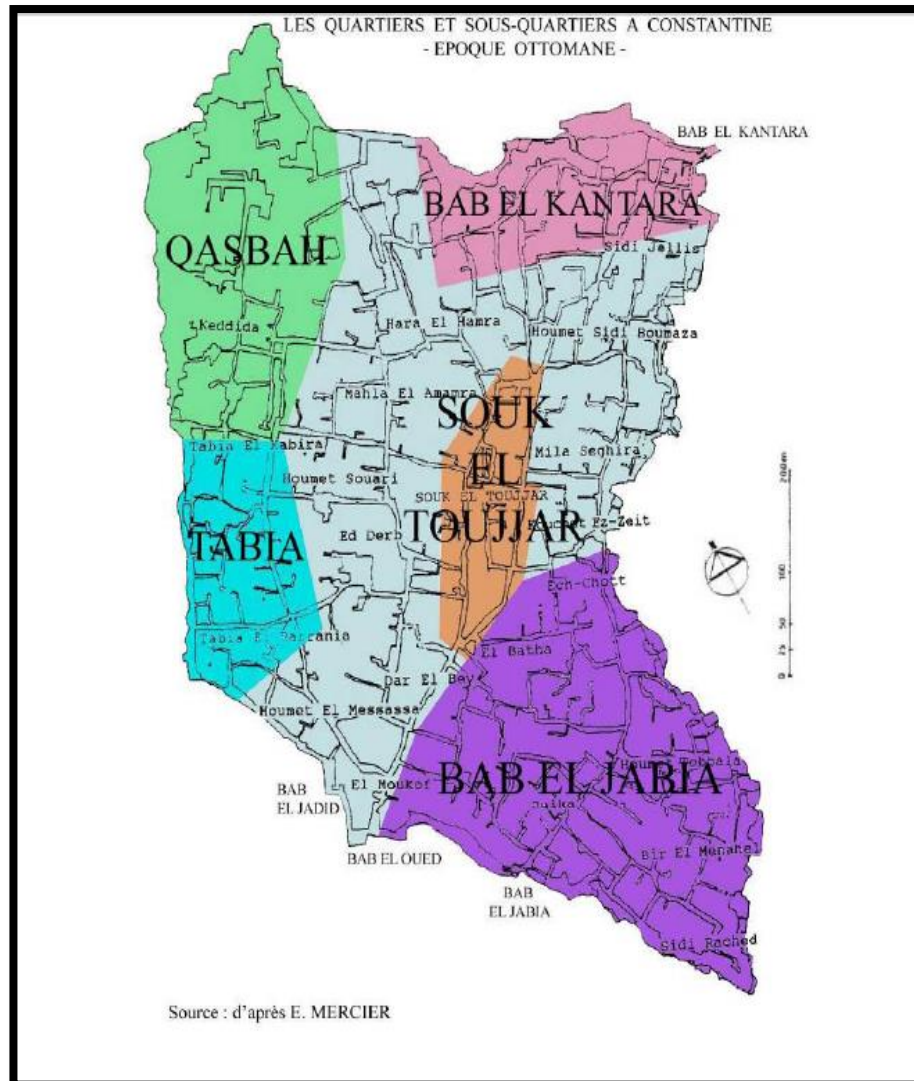


Fig.32 : Carte de la distribution des quartiers à Constantine avant 1837⁽¹⁰²⁾.

1.4.La colonisation française :

Avant la conquête française, la ville de Constantine s'étendait sur (30) hectares, qui étaient entourés d'une muraille endossée au rocher. La ville qui se réduisait à l'espace construit sur le rocher est protégée par un ravin infranchissable.

Face à l'invasion coloniale, Constantine résista face à l'armée française en novembre 1836, lors du premier siège de la ville mais finit quand même par succomber lors du deuxième siège, après une effroyable bataille de rue s à laquelle avait participé tous ses valeureux habitants (13 octobre 1837).

102- PPSMVSS vieille ville de Constantine, phase III : rédaction finale du PPSMVSS : rapport première phase, 2009, p 25

Lors de la conquête française de Constantine ; la ville était principalement circonscrite dans l'enceinte du rocher. Armature sociale nouée autour d'une forme ancestrale d'espace et de pratiques ; la médina se voyait acquérir un nouveau caractère hétéroclite. Une nouvelle organisation de la population et de l'espace ; imposait une nouvelle visions de la ville.

Au début de son installation, le colonisateur et plus précisément le génie militaire français à l'époque était le maître des lieux de l'architecture et des équipements qui furent conçus. Il a commencé par structurer une ville garnison de par la conception de bases militaires à des emplacements stratégiques comme en témoigne la caserne militaire de la Casbah qui fut conçue en 1840. Depuis son installation la France a cherché à faire une ville planifiée, ou plus exactement des quartiers ou cités planifiés. L'acte qui créa la cité européenne est l'ordonnance du 9 juin 1844, par cette dernière la rocher fut partagé en 2 quartiers séparément administrés.

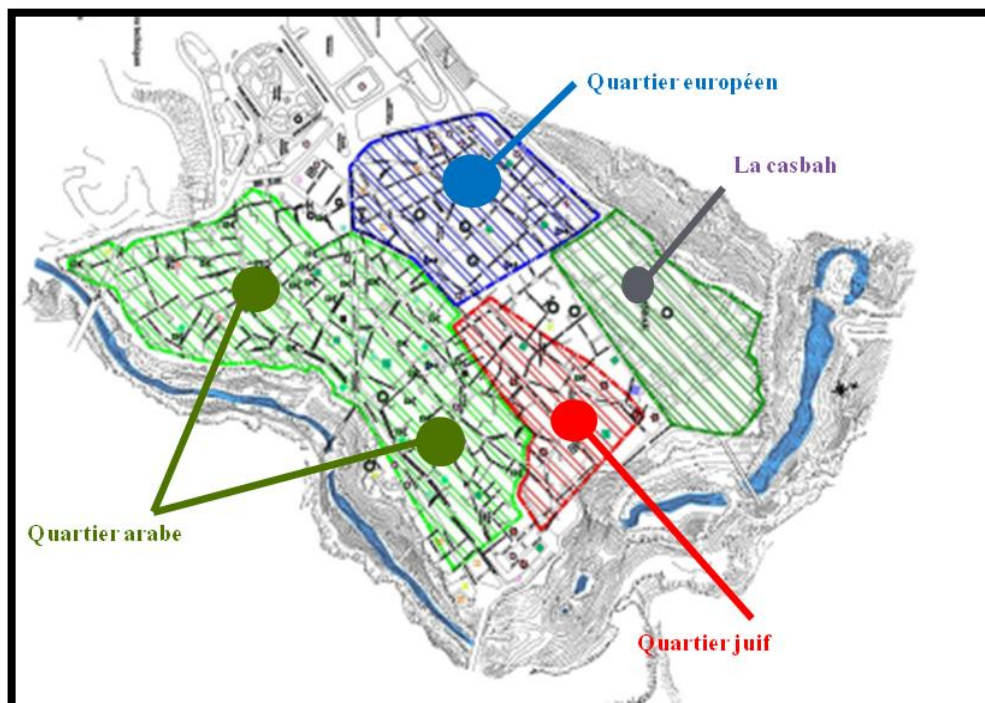


Fig.33 : Plan de la répartition des quartiers après l'ordonnance du 9 juin 1844⁽¹⁰³⁾.

La Médina de Constantine subit alors des travaux colossaux : fortification militaire, grandes percés, démolition, reconstruction, alignement des rues, conversion des façades), le rocher perd son **affinité**, devient **fragmenté** et prend son caractère **hybride**.

103- Plan extrait du PPSMVSS vieille ville de Constantine, phase III : rédaction finale du PPSMVSS : rapport deuxième phase, 2011, p 64.

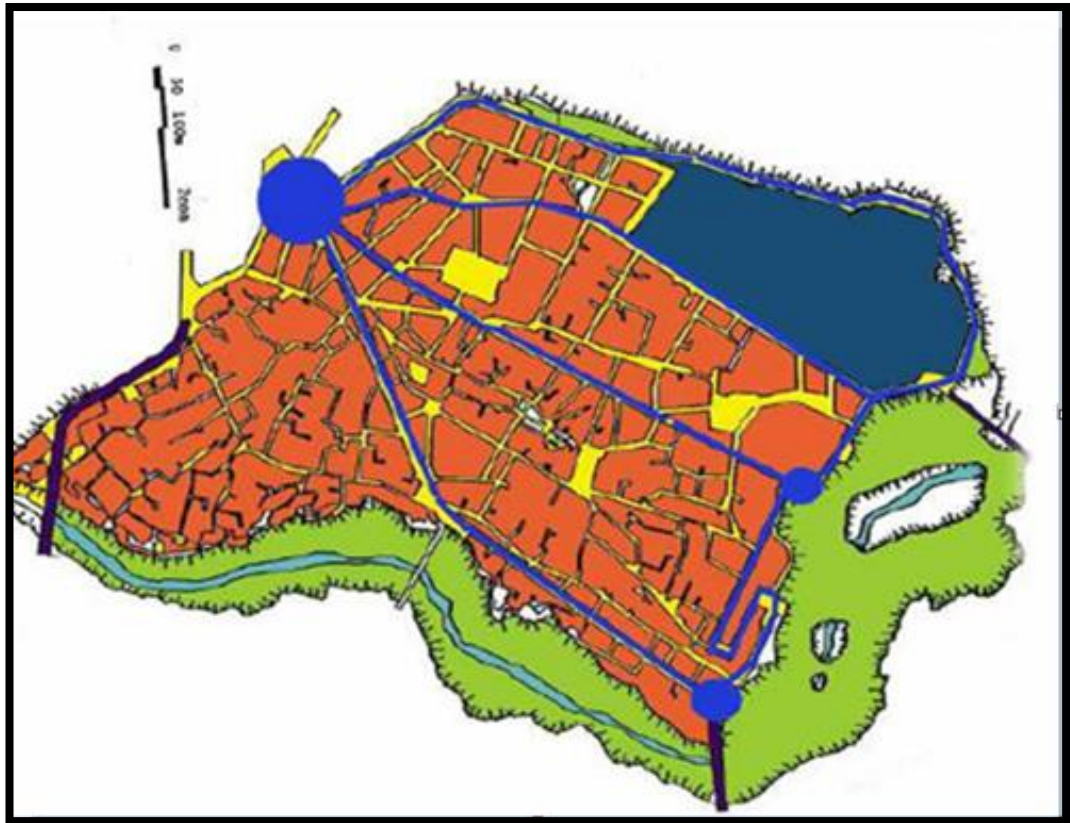


Fig.34 : Les grandes percées au sein du rocher⁽¹⁰⁴⁾.

Les trois percées sont :

- La rue Damrémont actuelle Meriem Bouatoura reliant la Casbah à la place de la Brèche
- La rue de France, actuelle rue du 19 juin 1956, dans la partie moyenne du tissu ancien (traverse l'îlot musulman).
- La rue Impériale actuelle rue Larbi Ben M'Hidi, assurant la liaison entre la gare ferroviaire et la place de la brèche.

Après ces grandes percées tracées à la corde, sont venus les travaux d'alignement et de nivellement, en 1877, des quartiers arabes, une sorte de réglementation du cadre et des voies de circulation. C'est ainsi que sont apparues des voies carrossables au cœur même des vieilles bâtisses parfois portant un masque de construction de style européen.

104- Plan extrait du PPSMVSS vieille ville de Constantine, phase III : rédaction finale du PPSMVSS : rapport final, 2011, p 69

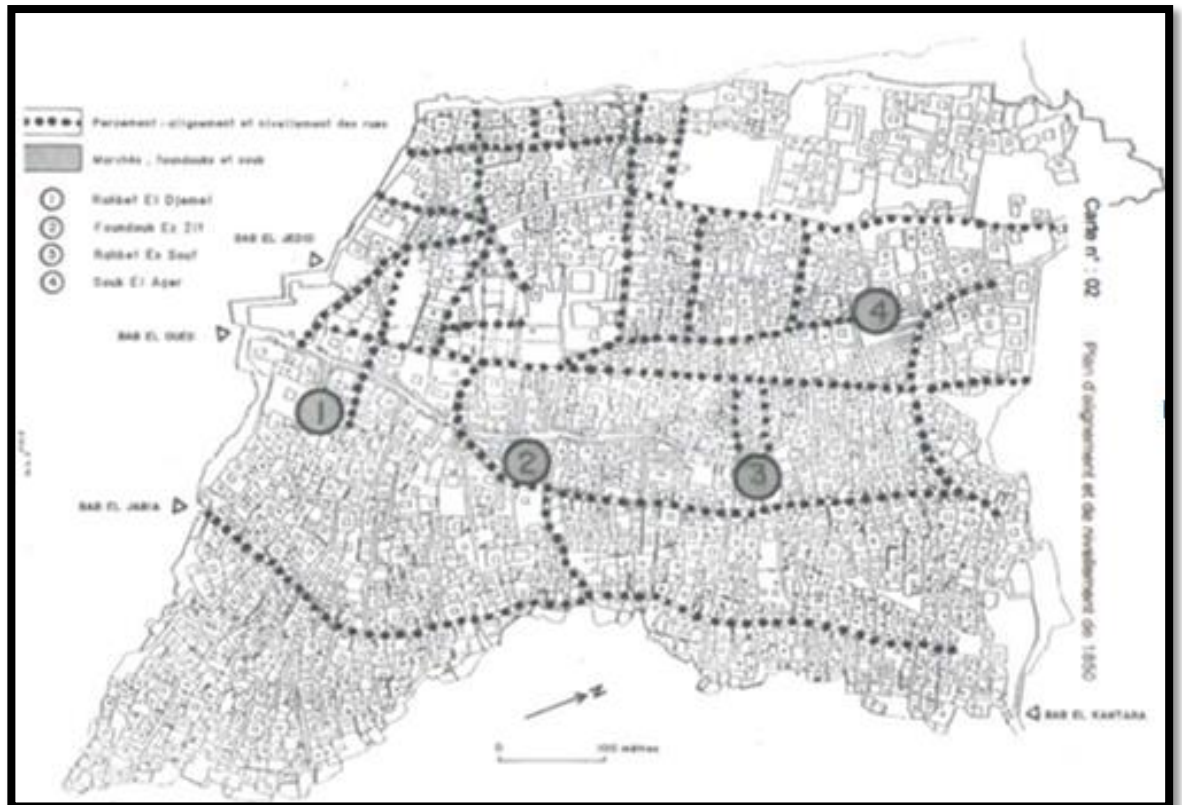


Fig.35 : Plan d'alignement et de nivellement de 1850⁽¹⁰⁵⁾.

En l'absence d'espaces de détente au sein de la Médina, propres au mode de vie occidental, qui en quelque sorte s'opposait à l'arabo-musulman, car plus le premier primait l'ouverture (extraverti), plus le second privilégiait le privé (introverti), a donné naissance à certains espaces à l'intérieur même de la médina ou aux alentours.

Place du 1^{er} novembre 1954 :

Plus connu sous le nom de la place de la Brèche, le lieu d'entrée des français, la brèche dans la muraille de la ville, les percées y convergent.

Elle est limitée de (02) côtés par le bâti et ouverte sur le 3^{ème} côté par une vue dégagée. Les édifices qui l'entourent, représentent une architecture importée de France, sont : le théâtre, la banque et la grande poste.

105- thèse de Karima BOUFENARA, « *La réhabilitation comme processus de projet urbain, Cas de Constantine* », 2008



Fig.36 : Place de la brèche en 1910. Source : collection personnelle.

Symbole de centralité, elle a joué le rôle de maillon lors de l'extension de la ville entre la Médina et la nouvelle ville coloniale. C'est un lieu d'échange commercial, politique et culturel. C'est l'espace public le plus important de par sa fréquentation et sa popularité, le lieu de convergence des différentes artères commerciales et mécaniques.

Place Si El Houes (place du Bey) :

Cette place existait déjà avant les français, mais c'est après la démolition d'une grande partie de la ville (0.3 hectares) pour aérer le tissu que la place a été agrandie et modifiée.

Elle s'est vue délimitée par le palais du Bey, la mosquée Hassan Bey, le mess des officiers de l'armée et (02) agences bancaires au RDC d'habitations collectives. Malgré sa position stratégique au sein du tissu ancien, cette place se voit non fréquentée ce qui l'empêche de révéler sa vraie vocation.

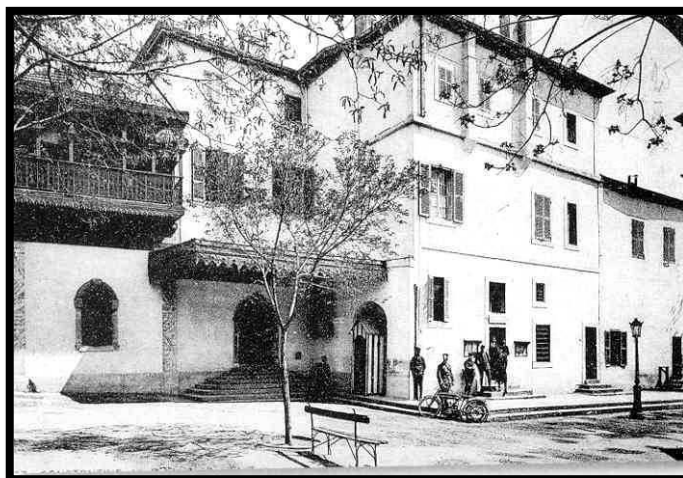


Fig.37 : Place du palais du Bey en 1910. Source : collection personnelle.

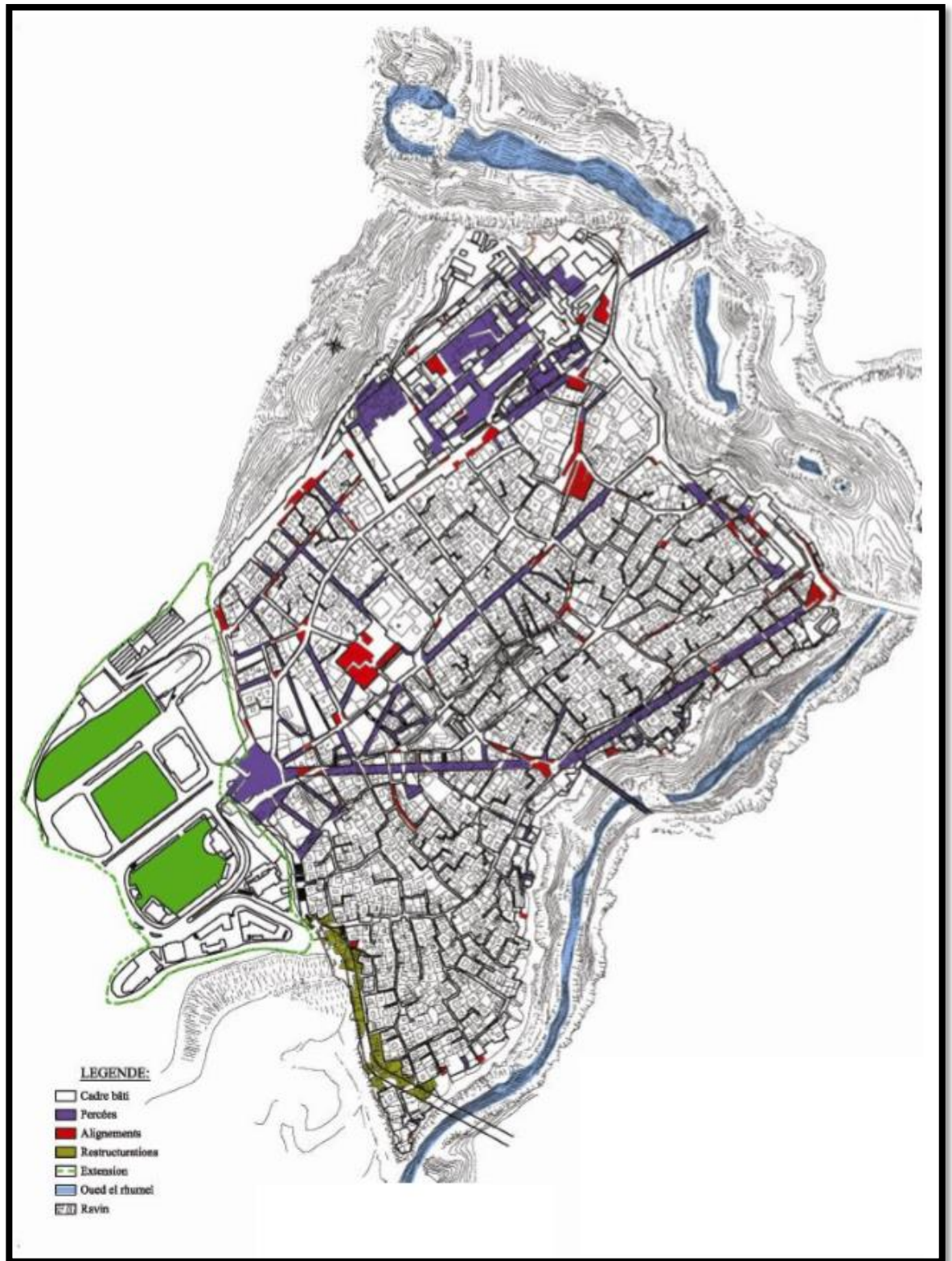


Fig.38 : Impact de l'intervention coloniale⁽¹⁰⁵⁾.

105- Plan extrait du PPSMVSS vieille ville de Constantine, phase III : rédaction finale du PPSMVSS : rapport deuxième phase, 2009, p 24

2. Organisation urbaine actuelle de la vieille ville :

La ville s'organise actuellement à partir de la place du 1^{er} novembre, d'où partent trois artères : la rue Ben M'hidi, la rue du 19 juin et la rue Meryem Bouatoura.

Des axes à dominante commerciale : entre la rue Ben M'hidi et la rue du 19 juin, s'organise un réseau d'échoppes, qui constitue, sur la partie moyenne, le marché attractif de la ville, un tissu traditionnel entouré de tissu européen.

La partie basse du rocher, au sud de la rue Ben M'hidi, est à vocation résidentielle et commerciale. Un tissu traditionnel traversé par la rue commerçante Mellah Slimane. Quant à la partie haute, elle s'étend de la place du 1^{er} novembre jusqu'à la casbah et limitée par la rue du 19 juin. C'est un tissu européen à vocation résidentielle et administrative.

Il y a eu des modifications récentes de cet espace urbain mais qui restent ponctuelles : réhabilitation d'immeubles vétustes ou démolition partielle de quartier.

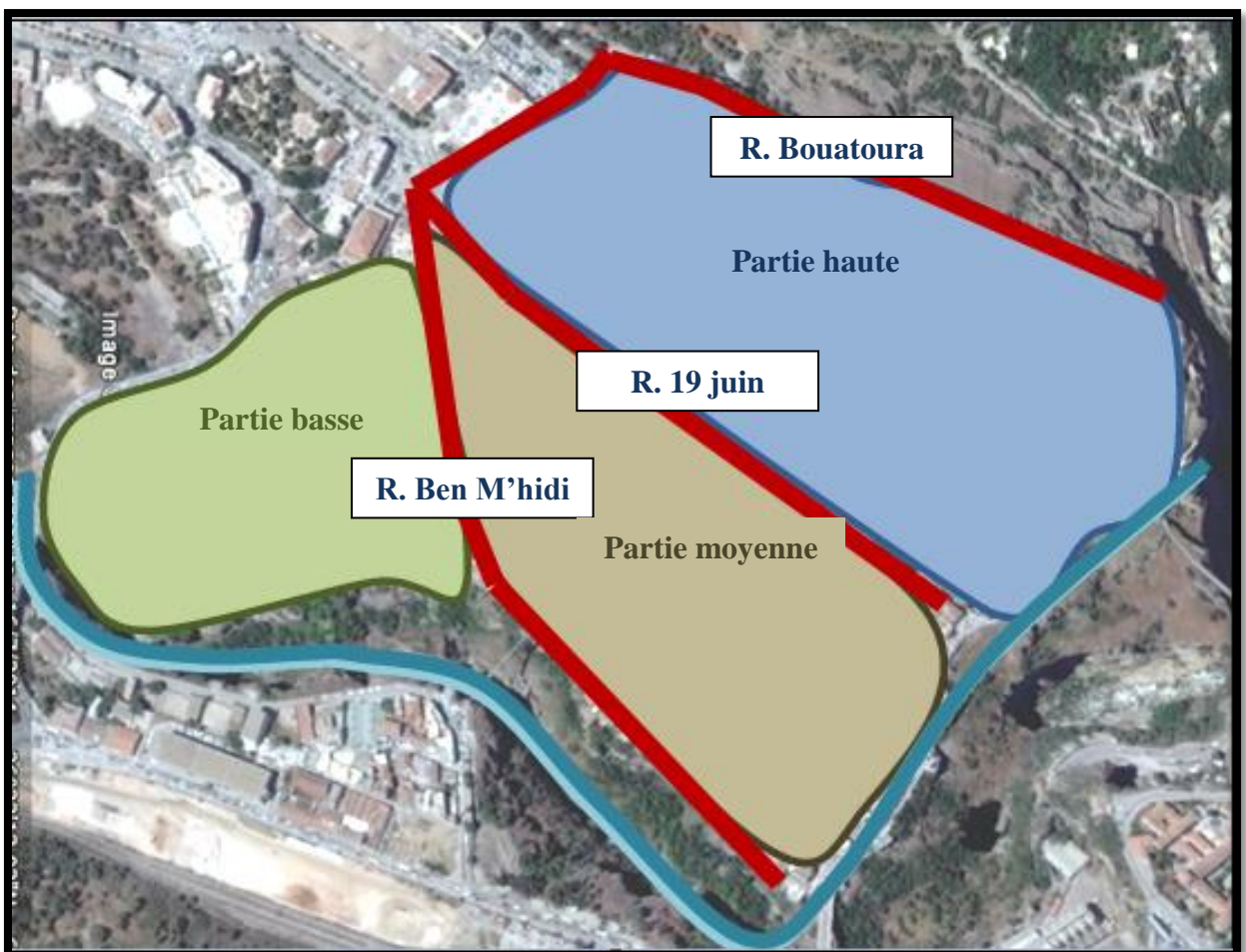


Fig.39 : Les quartiers actuels de la vieille ville de Constantine. *Source* : Google Earth. Carte traitée par l'auteur

2.1.Îlots :

A l'intérieur de cette structure urbaine, on trouve deux types d'îlots : européen et traditionnel.

a- Ilot traditionnel :

Ne prend pas de formes régulières, chaque îlot contient des parcelles avec des volumes et des formes différentes (de 4 à 56 parcelles). La vue générale du tissu traditionnel apparaît particulière, il y a des espaces vides dans les parcelles, surtout du côté inférieur (Souika) à cause de la démolition par les habitants en vue d'obtenir un logement décent.

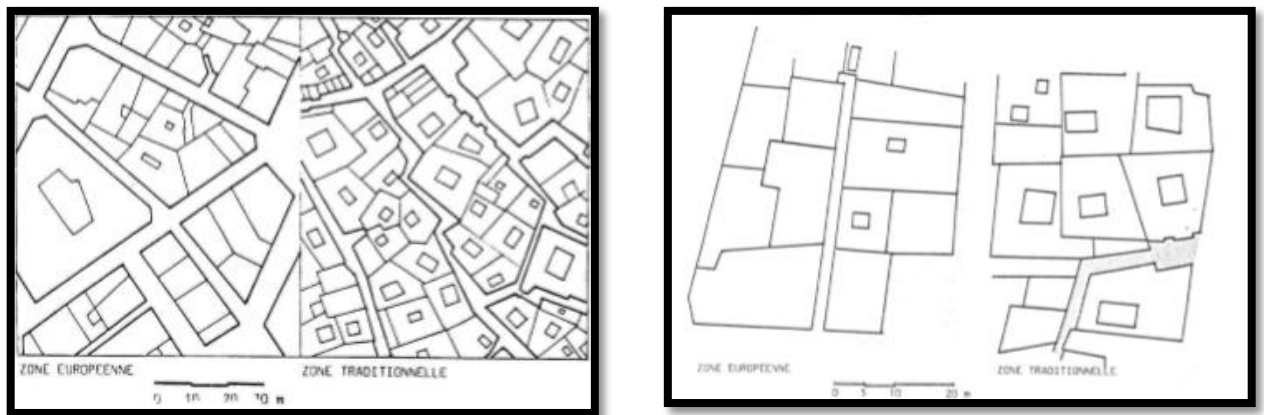


Fig.40 : Îlots et parcelles de la vieille ville de Constantine⁽¹⁰⁶⁾.

b- Ilot colonial :

Généralement régulier à cause de l'alignement des immeubles, pouvant se constituer d'une ou plusieurs parcelles prenant différentes formes (carré, triangle, rectangle, trapèze). Le tissu colonial apparaît compact.

2.2.Voies :

Le réseau de voirie dans la vieille ville de Constantine est constitué de pavage à 80% et goudron à 20% (les percées). Mais l'état des deux laissent à désirer à cause de la concentration des différentes activités et des mouvements mécaniques.

106- Plan extrait du PPSMVSS vieille ville de Constantine, phase III : rédaction finale du PPSMVSS : rapport deuxième phase, 2009, p 67.



Fig.41 : Etat du pavage des ruelles de la vieille ville de Constantine. Source : photos prises par l'auteur, novembre 2014.

Ces voies sont les éléments essentiels de liaison et de déplacements :

a- Voies primaires :

Dans la vieille ville, les voies partent de la place du 1^{er} Novembre sauf l'axe Tatache Belkacem, les frères Bourouissa et le boulevard de la Belgique et qui contiennent des équipements à caractère commerciaux. Il existe 06 voies :

- Rue Zighoud Youcef : c'est un axe à double sens, elle limite la ville du nord-ouest au sud sur une longueur de 1200m (et de 08m de largeur). Elle relie le pont Sidi M'Sid à la place du 1^{er} novembre.
- Rue Tatache Belkacem-les frères Bourouissa et le boulevard de la Belgique : c'est un axe d'un seul sens qui limite la ville du côté nord et nord-est sur une longueur de 140m et une largeur de 10m, rattachant le pont de Bab-El-Kantara au pont de Sidi M'Sid.
- Rue Didouche Mourad-19 juin 1965 : c'est un axe d'un seul sens, droite de 62m de longueur et de 08m de largeur, limitée par le boulevard de la Belgique et la place du 1^{er} novembre.
- Rue Larbi Ben M'hidi : c'est un axe à un seul sens, qui part de la place du 1^{er} Novembre jusqu'au pont de Bab-El-Kantara (720 m x 12 m).
- Rue Mellah Slimane : elle se ramifie de l'axe Larbi Ben M'hidi, afin de rattacher le pont Mellah Slimane et le pont de Sidi Rachid (440m, 05m). on distingue l'absence des trottoirs et le mouvement des véhicules mais le mouvement des piétons est plus dense.

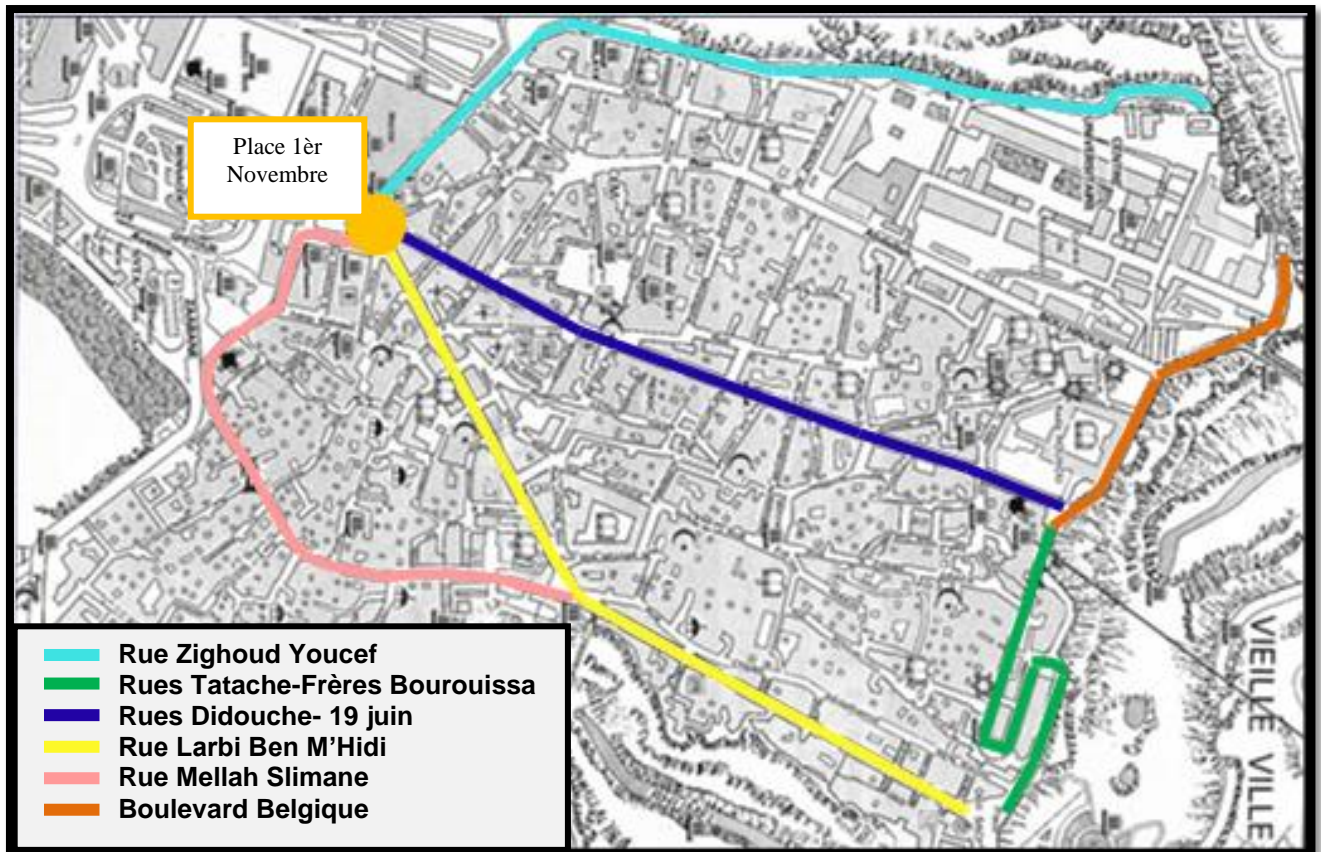


Fig.42 : Plan des voies primaires actuelles à Constantine⁽¹⁰⁷⁾.

b- Voies secondaires :

Elles comprennent un mouvement moyen des véhicules en un seul sens. Leurs dimensions varient entre 3m, 9m de largeur et 30m à 50m de longueur.

c- Voies tertiaires :

Comprennent l'ensemble des rues étroites en pavage aboutissant aux maisons (les impasses).

2.3. Les places :

Les « places publiques » au sein du secteur sauvegardé sont nombreuses ; de fonctions et d'usages différents. Nous citons :

a- *La brèche (place des martyrs) :*

Une grande esplanade où convergent les citoyens en quête de repos ou de services. Ce grand espace est squatté par les jeunes qui en ont fait un centre d'activités illicites telles le change parallèle et la vente d'appareils téléphoniques.

107- Fond de carte : plan du centre-ville de Constantine : www.constantinehieraujourd'hui.fr

b- Rahbet Lejmal : (place Ben Hamadi) :

Une ruelle longue de quelques mètres, commerciale et exclusivement masculine ; occupée depuis très longtemps par 54 échoppes à diverses activités : vente d'appareils téléphoniques, d'appareils d'optique, des vêtements, des chaussures et d'autres articles issue de la friperie, des restaurants populaires sans oublier les marchands à la sauvette.

c- Rahbet Essouf : (place Ben Badis, Le MOC ou la place Sanmarceli) :

C'est un espace urbain populaire, une place ramifiée d'une demi-douzaine de venelles et passages vers des endroits stratégiques de la ville (Sidi Boumaza, Sidi Djeliss, Maqad el Hout, Zankat el M'quaïess et R'cif), à fort caractère commercial, entourée de boutiques et remplie d'étals pour satisfaire la gente féminine.

d- Place de Palais : (place Si El-Haoues) :

Cette grande place servait pour le stationnement anarchique des voitures ou coe un terrain de football pour les jeunes du quartier. Depuis sa rénovation, le stationnement y est interdit, mais elle reste le terrain de jeu favori des enfants.

e- Er-R'cif :

Une placette connue pour ses marchands ambulants « Dellellas » : une trentaine de jeunes qui s'adonnent à la vente des bijoux en or. Ils vendent en toute quiétude, les bras chargés de différentes pièces d'or.

f- Souk el-Acer :

Le plus vieux marché de la ville encore en activité, réputé pour ses prix bas plus que pour la qualité de ses produits. C'est un grand espace dégagé, rempli d'étalages de fruits, légumes, épices, cages à poules et entouré de bâtisses dont le rez-de-chaussée est occupé de commerce qui contribue son animation.

g- Place Sidi Djeliss :

Lieu de passage pour les habitants et les élèves du collège, de jeu pour les enfants, de squatte pour les jeunes et dépourvu de pratiques sociales et commerciales à l'inverse des autres places.

2.4.Jardins publics :

Au sein du secteur sauvegardé, le seul jardin public est le square Valée : « un jardin planté avec soin de massifs variés formés d'arbres et d'arbustes des pays chauds, donne une idée de la force

de végétations du pays. Des lauriers doubles, roses et blancs, des grenadiers, des palmiers, des jasmins jaunes mêlent leurs rameaux légers aux lilas et aux althéas du nord. L'ombre supérieure vient des tilleuls dont les troncs, complètement cachés par les pampres vigoureux des bignonias aux longues cloches couleur de feu, forment l'ornement d'une allée circulaire qui, dès l'entrée de la grille, frappe les yeux. Une échappée dans la verdure laisse errer le regard sur la vallée du Rummel »⁽¹⁰⁸⁾

Ce square se voit comme la bouffée d'oxygène au sein d'un secteur entièrement bâti, offrant une promenade pour la population, un espace de détente pour les plus âgés.

- **Conclusion :**

Les usages, dévoilés par cette analyse, des espaces publics de la vieille ville de Constantine sont :

- La desserte des quartiers : Par un réseau de voirie qui dessert les différents quartiers de la ville, où se situent les commerces, les lieux de culte et les différentes administrations.
- Le commerce : qui s'exerce dans des échoppes, par corporation, dans des souks ou une succession de rues, et constitue l'activité principale de la ville. Cette activité a engendré une animation dans les espaces publics.
- Rencontres sociales : Les rencontres se limitaient à des échanges commerciaux dans des lieux destinés à cet usage, où à des côtoiements entre voisins dans les quartiers résidentiels

Cette lecture historique de l'évolution urbaine de la vieille ville de Constantine ainsi que l'étude des différentes typologies urbaines qui structurent le rocher, nous mènent à identifier les différentes valeurs de ses espaces urbains.

Ainsi, nous mettons l'accent sur ces diverses valeurs apportées par chaque civilisation pour enrichir l'espace public en général et les « places » en particulier.

Ces différentes valeurs contribueraient à la revalorisation de la ville en général et de la place Sidi Djeliss en particulier.

108-Louis REGIS, «*Constantine voyages et séjours* », Calman Levy Editeur, Paris 1880.

Chapitre VII :

Diagnostic de la place Sidi Djeliss

- **Introduction :**

Le rocher de Constantine a été classé secteur sauvegardé en 2005 pour les caractéristiques naturelles qu'il présente qui font de la ville une modalité très importante dès l'antiquité. L'histoire a continuellement modifié le site urbain dont les traces témoignent de l'occupation de la région depuis ses origines. La civilisation grâce à laquelle Constantine a connu sa première planification urbaine est la civilisation romaine ; qui a peut-être conditionné la succession des tracés sur le rocher.

La vieille ville de Constantine a hérité des espaces publics qui ont subi des transformations d'une époque à une autre, et dont nous citons la place Sid Djeliss. Ce chapitre constitue une assise de bilans des usages afin de faire ressortir les points positifs, et de remédier, par le biais d'une revalorisation à tout problème détecté lors du diagnostic.

1. Présentation :

Sidi Djeliss est un sous-quartier qui se situe au cœur du quartier résidentiel de Bal El-Kantara, et dont les limites spatiales ne sont pas clairement définies au sein du tissu urbain.



Fig.43 : Plan de Constantine 1837. Source : Bernard PAGAN⁽¹⁰⁹⁾.

109-Bernard PAGAND, «Les cahiers d'urbama, centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe», TOME II, 1989.

Le site de trouve à quelques encablures de la rue Tatache Belkacem et au-dessus de Rabaine Cherif. C'était le cœur du quartier juif ; et est délimité par la rue des Frères Bourouis au nord, la rue des Frères Arafa par l'ouest, la rue Rabah Bitat par l'est et la rue des Frères Makhoulf au sud. Sidi Djeliss compte quelques équipements dont une école secondaire, une mosquée et quelques magasins. C'est un quartier résidentiel au premier lieu.

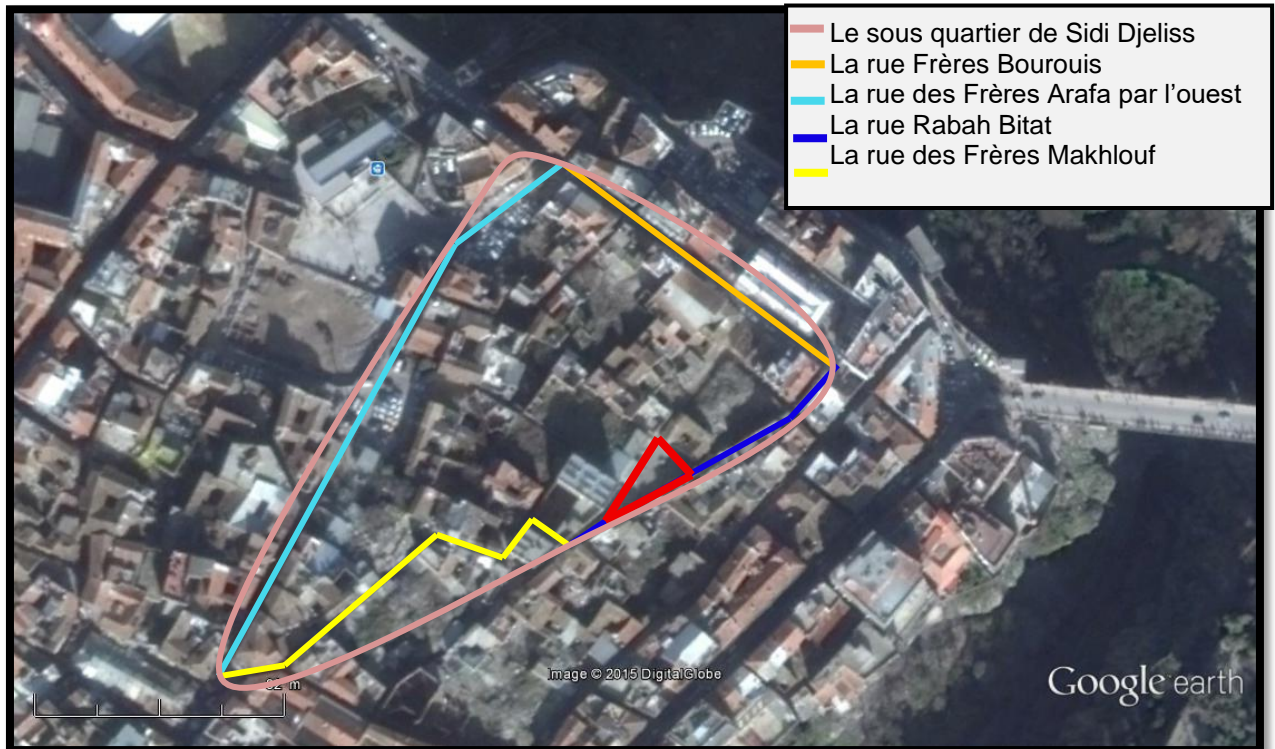


Fig.44 : Carte du sous-quartier Sidi Djeliss et les rues le délimitant. Source : Google earth.

Au cœur de Sidi Djeliss, il y a une place munie d'une fontaine, elle porte le même nom que le sous quartier depuis le 16^{ème} siècle, depuis l'implantation de ce personnage dans le quartier et la construction d'une mosquée en son nom.

A l'époque ottomane, la place était le refuge des paysans Gherezlas⁽¹¹⁰⁾ qui y vendaient leurs produits laitiers frais. A l'époque coloniale française, depuis 1885, la place était le siège de la fédération des fellahs. La place a supplanté les mosquées de Sidi Safar et Sidi Tlemçani, détruites par les français. La mosquée Sidi Djeliss a connu le même sort, elle fut détruite en 1851 pour être transformée en une école, celle de Jules Ferry qui porte aujourd'hui le nom du CEM Ouled Ali.

110-Les habitants du douar (village) de Gherazla, issu du territoire de la tribu de Ouled Atia, de la commune d'El Harrouche, Skikda. Ils se déplaçaient à dos d'ânes et mulets jusqu'à Constantine.



Fig.45 : Ecole Jules Ferry. *Source* : Auteur, septembre 2011

Au 20^{ème} siècle, et plus précisément dans les années 50 voire même 60, la place abritait les fellahs venant de Hama Plaisance et de Bekira en envahissant la place pour étaler chaque matin leurs légumes, fruits, miel, leben⁽¹¹¹⁾ dans la traditionnelle Chekoua⁽¹¹²⁾, lait et lait caillé, djeben⁽¹¹³⁾, sans oublier les coqs, poules, œufs, lapins, dindes, canards, hérissons, les fines herbes et les fleurs. On y entendait aussi le bruit des dinandiers et des élèves de l'école Jules Ferry.

La place n'a pas gardé sa forme d'origine, elle a changé avec les modifications urbaines apportées à la ville lors de l'époque ottomane et surtout française, mais elle a subsisté grâce à sa fontaine.

La forme a varié à cause de la différence dans la largeur des rues. En effet, à l'époque romaine les rues étaient beaucoup plus larges que celles de l'époque ottomane.

111-Le lben est le lait fermenté en Afrique du nord et au Moyen-Orient.

112-la chekoua est une sorte de cornemuse à six trous en peau de chevreau et en corne.

113-Le djben est le fromage frais.



Fig.46 : Ilots dans le sous quartier de Sidi Djeliss en : 1837⁽¹¹⁴⁾/ 1865⁽¹¹⁵⁾/ 2010⁽¹¹⁶⁾

1.1.Datation de la place :

Les historiens et les archéologues n’avaient pas beaucoup détaillé le côté urbain de Cirta, à cause d’un sérieux manque d’indices matériels. Il est difficile d’appréhender la place et le rôle de sa fontaine, en raison de notre méconnaissance de l’aspect des villes à l’époque romaine. Il est donc nécessaire de se reporter aux publications des différents scientifiques et les considérer dans notre contexte urbain.

- 1^{ère} hypothèse :

On trouve au milieu de la place une petite fontaine quadrangulaire (1.2mx1.2m), avec un seul bassin, demi circulaire, et munie d’une bouche d’arrivée d’eau simple. Construite de 6 grandes pierres très bien taillées de (73cmx49cm) et hautes de 39cm. Les gens venaient y remplir leurs urnes.

Nous remarquons une forte ressemblance avec la fontaine de la ville Vaison-la-Romaine. Cette ville est un témoin visible des époques les plus reculées. Mais c’est lors de la conquête romaine que la ville se structure vraiment. Au cœur de la place de l’orme, nous remarquons la fontaine du Lavoir, romaine, dont la forme et l’appareillage ressemblent à ceux de Sidi Djeliss.

114-Mémoires de la Société Archéologique de la province de Constantine, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, 1863

115-Plan de Constantine 1837. Source : les *cahiers d’urbama*, centre d’études et de recherches sur l’urbanisation du monde arabe, TOME II, 1989

116-http://www.constantinehieraujourd'hui.fr/LaVille/quartiers/centre_ville.htm, Plan de du centre-ville de Constantine,

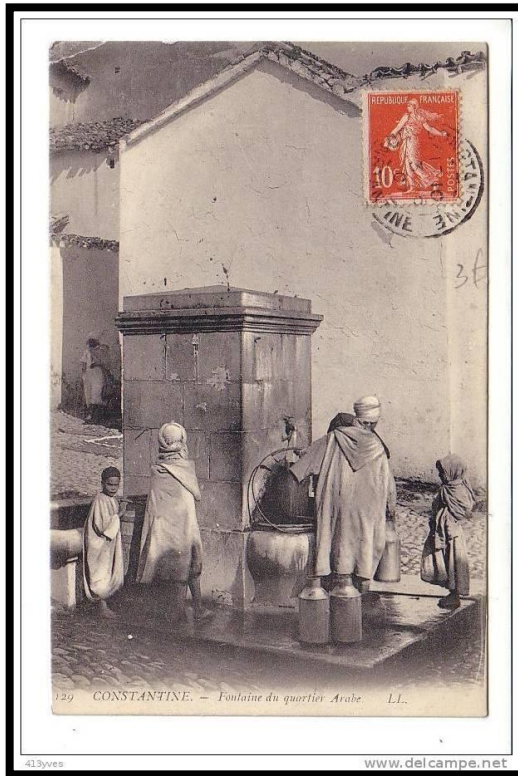
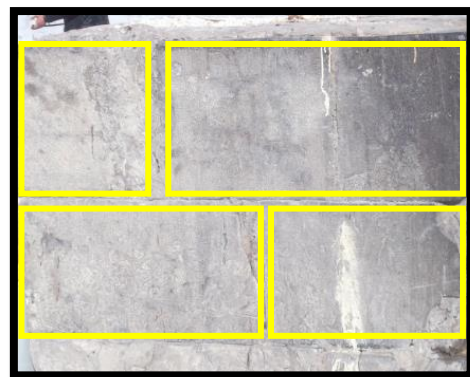
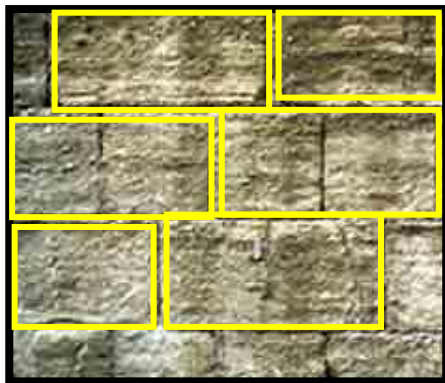


Fig.47:Place Sidi Djeliss et sa fontaine (1912)⁽¹¹⁷⁾ Fig.48 : Place de l'Orme et sa fontaine du Lavoir⁽¹¹⁸⁾
 Source : Site web Source : Site web

Pour ce qui est de la fontaine de Sidi Djeliss, nous remarquons un appareillage de blocs de pierres taillées en parallélépipèdes, disposés en assises horizontales superposés. Cette technique est appelée Opus Quadratum.





Technique romaine : Opus Quadratum⁽¹¹⁹⁾. Source : Site web.

117- www.delcamp.net

118- <http://gazettevaison.com/projet/pro1.html>

119- http://gallery.sjsu.edu/oldworld/ancientrome/empire/construction/construction_opus_quadratum.html

Les fontaines			
	Fontaine Sidi Djeliss	Fontaine Lavoir	
	Pierre	Calcaire bleu	Roche d'Espeil
	Appareillage	<i>Opus quadratum</i>	<i>Opus quadratum</i>
Bassin	Demi circulaire	rectangulaire	

- **2^{ème} hypothèse :**

Les fontaines font partie du projet initial d'une ville romaine, il n'est pas rare que les fontaines d'une même ville se ressemblent et sont placées le long des rues et dont l'accès est facile.

L'hypothèse avancée par Mr. BOUCHARÉB⁽¹²⁰⁾ stipule que l'un des axes principaux de la ville romaine passe par la place. L'objectif de sa recherche était l'identification des éléments structurants, urbains, antiques. Mr. BOUCHARÉB appuie son hypothèse sur la « lecture des fonds romains arabisés », la nature et la localisation des découvertes archéologiques à travers la ville.

Le tracé de la voirie romaine traversait la ville ; reliant ses entrées principales : Bab El-Oued, Bab El-Djabia et Bab El-Kantra et conduisait vers les aires et les places les plus importantes.

120-Abdelouahab BOUCHARÉB, Cirta ou le substratum urbain, la région, la ville et l'architecture des l'antiquité (une étude en archéologie urbaine), 2006.

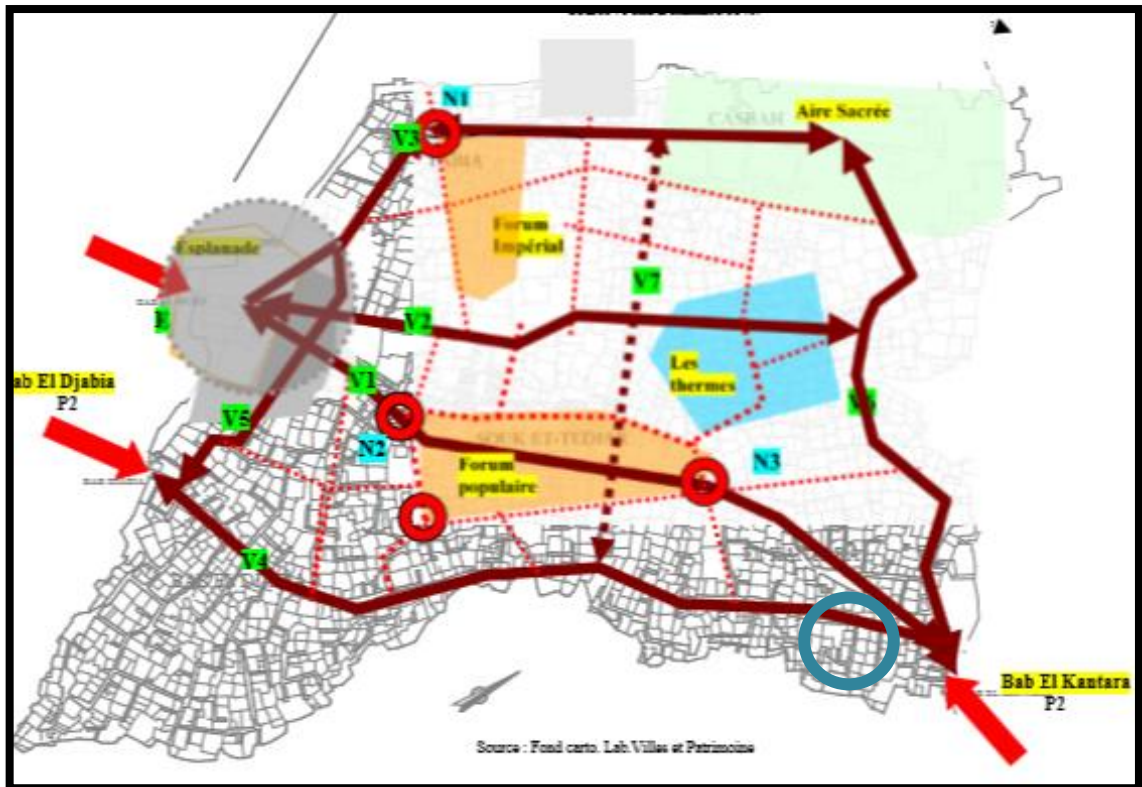


Fig.49 : Hypothèse : répartition des différentes voies à l'époque romaine⁽¹²¹⁾.

« VI, traversant la ville de part en part, elle reliait les deux portes principales. Son importance se remarque par l'implantation du tétrapyle qui l'enjambait. Gardant son importance dans le tracé, cette voie a été durant la période précoloniale, une rue commerçante majeure, joignant deux accès de la ville et traversant le principal souk de la ville : Souk Et Tedjar. Durant la période romaine, le tronçon central fondait dans le forum populaire »⁽¹²²⁾

Sur le plan on remarque que l'axe V1 traverse la place de Sidi Djeliss, reliant V4 et V6 par des rues secondaires. MARMOL, cité par Mr. BOUCHAREB⁽¹²³⁾ notait que « les bâtiments sont réguliers et séparaient les uns des autres sans se toucher, pour les rues et les places elles sont bien ordonnées »⁽¹²⁴⁾.

Si nous suivons l'hypothèse de Mr. BOUCHREB, nous remarquons que l'axe V1 a un caractère commercial.

121-Abdelouhab BOUCHAREB, thèse de doctorat d'état, *Cirta ou le substratum urbain, la région, la ville et l'architecture des l'antiquité (une étude en archéologie urbaine)*, P362, 2006.

122-IDEM.

123-IDEM.

124-IDEM.

L'étude de Bernard PAGAN⁽¹²⁵⁾ certifie que les îlots étaient boutiquiers dont la concentration était au sein du forum populaire souk Et Tejar : « *dans le cas de la ville romaine réoccupée dans le cadre de la conquête arabo-musulmane, les aménagements apportés consistaient à superposer leur modèle sur le tracé précédent. Ainsi, la ville arabo-musulmane, à vocation commerciale, se caractérisait par son souk, généralement situé dans un quartier central, car il se superpose au forum hérité du tracé précédent en tant qu'espace libre... les voies majeures de la ville romaine participaient également à cette vocation en favorisant les rues commerçantes....* »⁽¹²⁶⁾

Comme nous avons pu voir sur les plans (Fig.46), la place Sidi Djeliss n'a pas toujours eu cette forme. Elle doit ce changement à la différence dimensionnelle des rues entre l'époque romaine et celles qui l'ont suivi.

- **3^{ème} hypothèse :**

Camilo Sitte⁽¹²⁷⁾ souligne le fait que les places étaient une nécessité de premier ordre lors de l'antiquité, du fait qu'elles étaient le théâtre des principales scènes de la vie publique. La distinction entre le forum et la place du marché était facile à établir. En Italie, on trouve deux à trois places par ville, rarement une.

La place du marché ou la place communale et le lieu de rendez-vous des bourgeois. C'est là que s'élève l'hôtel de ville et la traditionnelle fontaine, pas forcément riche en décoration, seul vestige du passé que les générations suivantes ont conservé

125- Bernard PAGAND, « *La Médina de Constantine : de la ville traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine* », thèse de doctorat 3^{ème} cycle, université de Poitiers, 1989.

126-IDEM.

127-Sitte, Camillo. « *L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte* ». 1890.

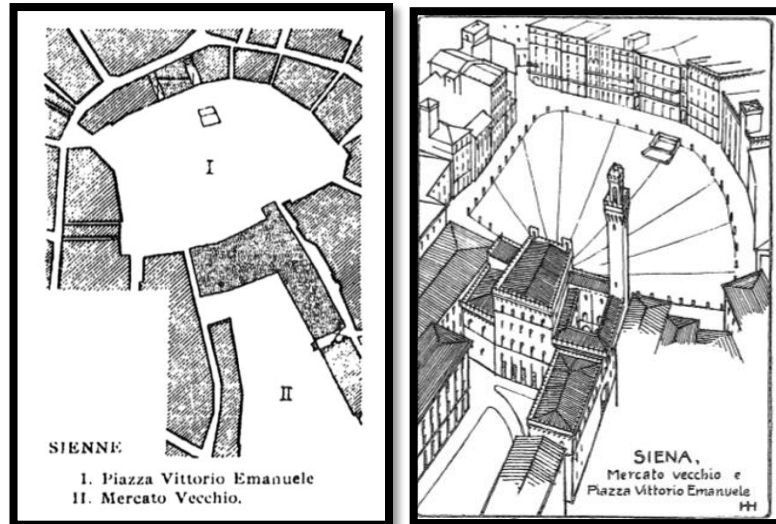


Fig.50 : Plan et axonométrie de la place du marché de la ville de Sienne⁽¹²⁸⁾.

Les anciens ne se préoccupaient pas à l'excès de la symétrie, car les fontaines s'élevaient le plus souvent non loin de l'angle de la place, là où débouchait la rue principale. Une règle qui remonte à l'antiquité.



Fig.51 : Plan et axonométrie de la place du marché de la ville de Nuremberg⁽¹²⁹⁾.

Conclusion :

Selon les hypothèses précédemment proposées, la place de Sidi Djeliss peut être considérée comme l'une des plus anciennes places de la ville, en son centre se dresse une fontaine ; qui a été légèrement en retrait.

128-Sitte, Camillo (1843-1903). L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte. 1890.

129-IDEM.

La place Sidi Djeliss⁽¹³⁰⁾, la **place du marché** de la Constantine romaine, était l'interface économique essentielle pour l'échange des biens et des produits entre l'intérieur et l'extérieur de la ville. Sa position au sein de la structure urbaine, à proximité avec l'entrée de la ville (Bab El-Kantra) qui mène vers les vergers du Hamma, maximise l'accessibilité.

2. La place dans la structure urbaine :

La place de Sidi Djeliss n'entre pas dans la construction de l'espace urbain, elle s'insère à l'intérieur du tissu hors des grands axes, ce qui n'était pas le cas à l'antiquité. La place était un espace de cristallisation des activités tertiaires.

A l'antiquité, la place était sur un axe commercial très important, structurant la ville.

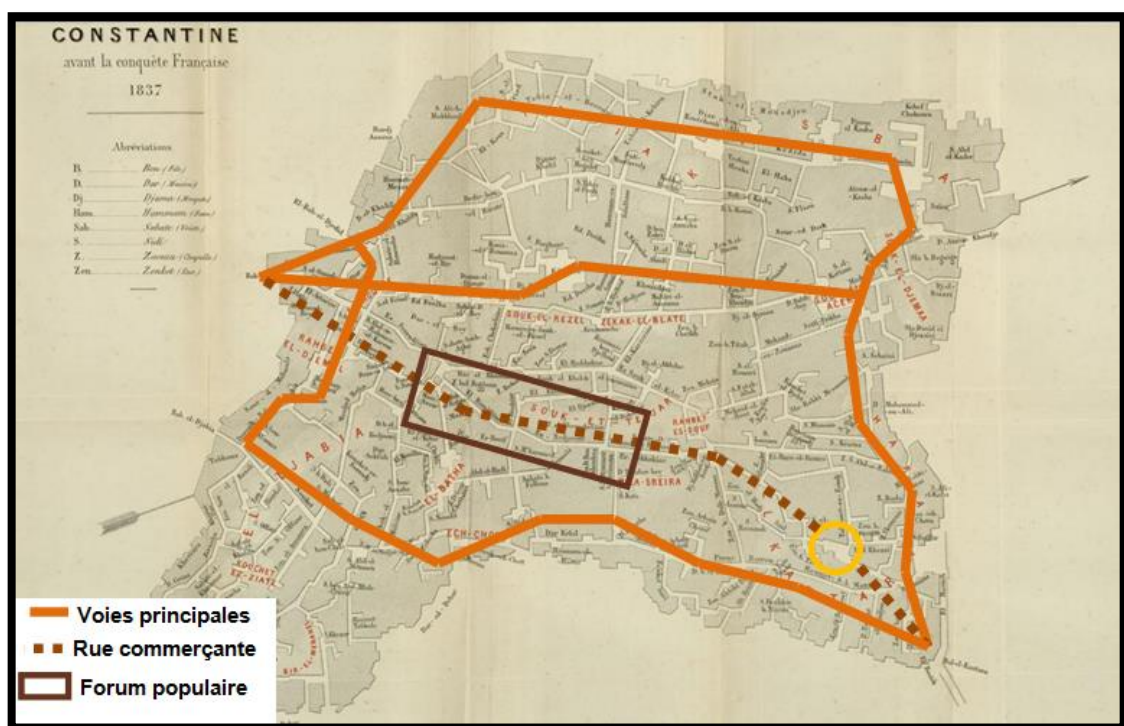


Fig.52 : Répartition de la voirie à l'époque romaine par rapport aux monuments romains⁽¹³¹⁾.

130-Sidi M'hamed El-Djelliss est un personnage du 16^{ème} siècle, qui a donné son nom à la mosquée et à la place qui l'abrite. Dans les traditions populaires, il été considéré comme le gardien de tout l'espace avoisinant la mosquée. D'après El-Cheikh Islam Abdelkrim El-Fekoun, El-Cheikh El-Djeliss était l'apprenti du Cheikh El-Zouighi (enterré à la Casbah). D'après la légende urbaine, c'est « Wali Saleh », un saint chez qui les gens venaient trouver refuge et le priaient pour les aider ; mais il n'était pas des plus agréables. Il parlait très mal aux gens, les frappait, les maltraitait et les obligeait à manger un type d'herbe. Ce personnage imposant voir même odieux avait son tombeau au sein de la mosquée du même nom. Les femmes venaient le voir même après la construction de l'école et pleuraient devant le mur qui les séparaient de sa tombe, jusqu'à ces dernières cinq années. Toujours d'après la légende urbaine : « la femme qui visitait la tombe de Sidi El-Djeliss et qui ne met pas du henné toute une année sera poursuivie par une malédiction lancée par le Cheikh ».

131-Fond de carte : Constantine 1837 de BNF Gallica II.

Sous le règne turc, la place était entourée par un grand nombre d'échoppes ; qui étaient affectées à un corps de métier bien particulier : Halwadjia⁽¹³²⁾.

Cet emplacement obéit à des impératifs : présence d'eau, évacuation des déchets, degrés de nuisance. Elle se trouve sur un axe principal.

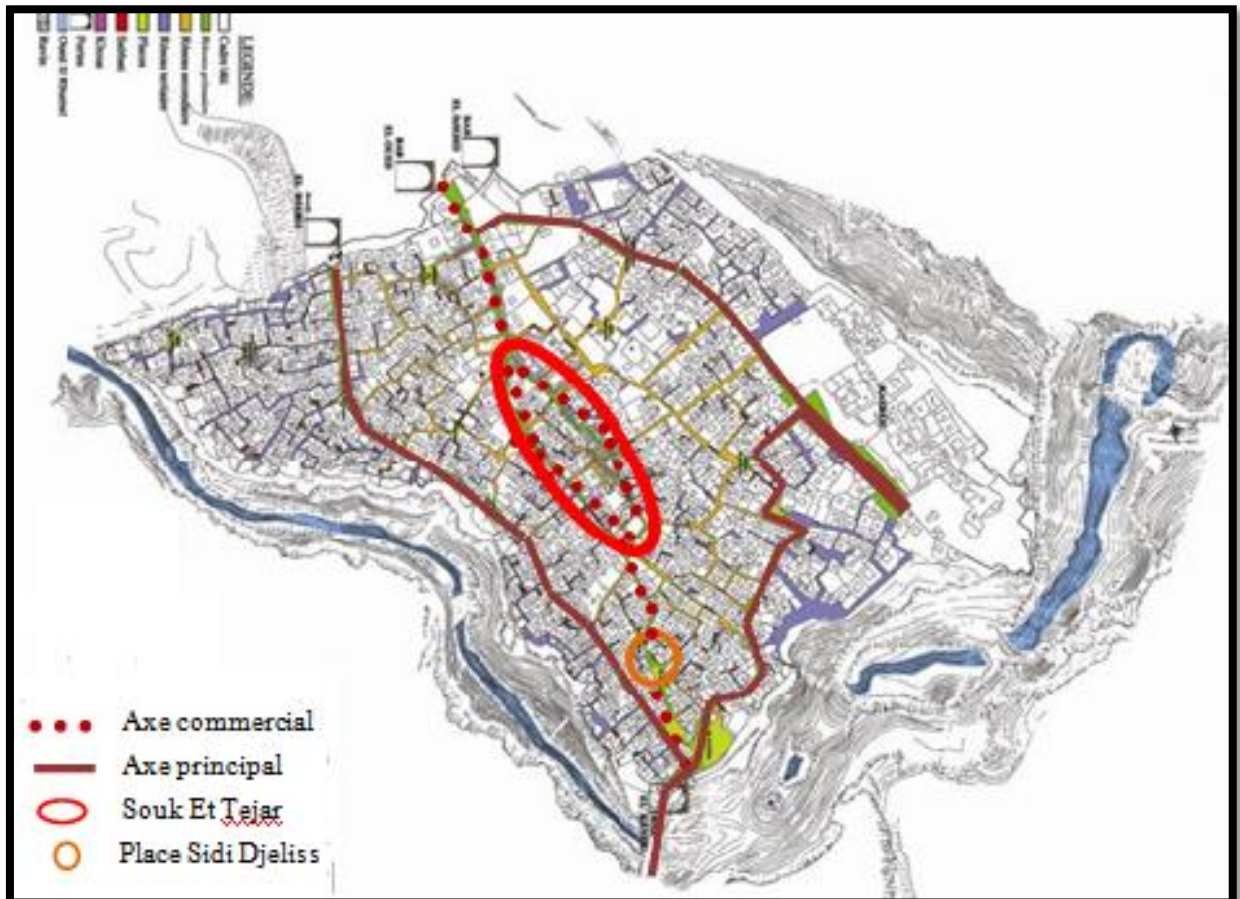


Fig.53 : Répartition de la voirie à l'époque ottomane avec l'axe commercial⁽¹³³⁾.

De nos jours, la place abrite des échoppes d'artisanat qui ont fermé à tour de rôle, et pas de commerce de proximité. La place n'a plus la même attractivité commerciale qu'avant, sa fréquentation est due au CEM Ould Ali et la mosquée El-Ikhllass. Hors les heures de sortie de l'école, la place est désertique, sans bruit et sans odeur.

132-Halwadjia est un métier qui consiste à confectionner de la confiserie traditionnelle.

133-Structure viaire de la ville précoloniale, BET J.KRIBECHE, PPSMVSS de Constantine, rapport de présentation, Février 2011

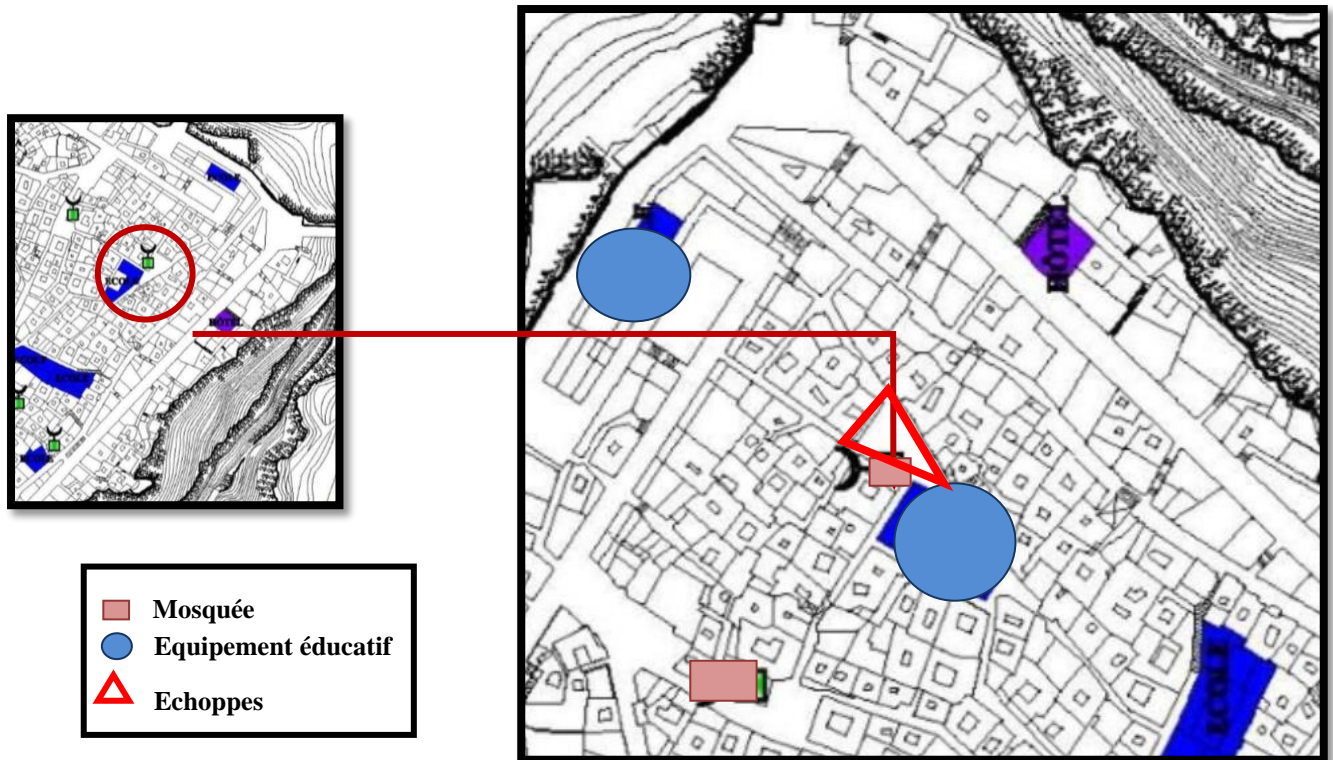


Fig.54 : Répartition des équipements autour de la place Sid Djeliss⁽¹³⁴⁾.

3. L'adduction en eau :

L'eau a toujours joué un rôle important dans le développement de la ville. Les principales sources qui alimentent la ville sont le Rhummel et le Bumerzoug. Grâce aux écrits archivés⁽¹³⁵⁾, nous avons pu retracer la distribution d'eau à travers la ville à l'antiquité. La fontaine était alimentée par l'aqueduc Antonin.

Du temps des ottomans, la ville était alimentée à partir des aqueducs hérités des romains. Les fontaines publiques ont joué un rôle important dans la distribution des eaux, elles se trouvaient au sein de places, les rues, près ou à l'intérieur des édifices importants.

134-organisation fonctionnelle de la ville poste coloniale, BET J.KRIBECHE, PPSMVSS de Constantine, rapport de présentation, Février 2011.

135-Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France.

136- Plan de Constantine en 1837 tiré de BNF Gallica II.

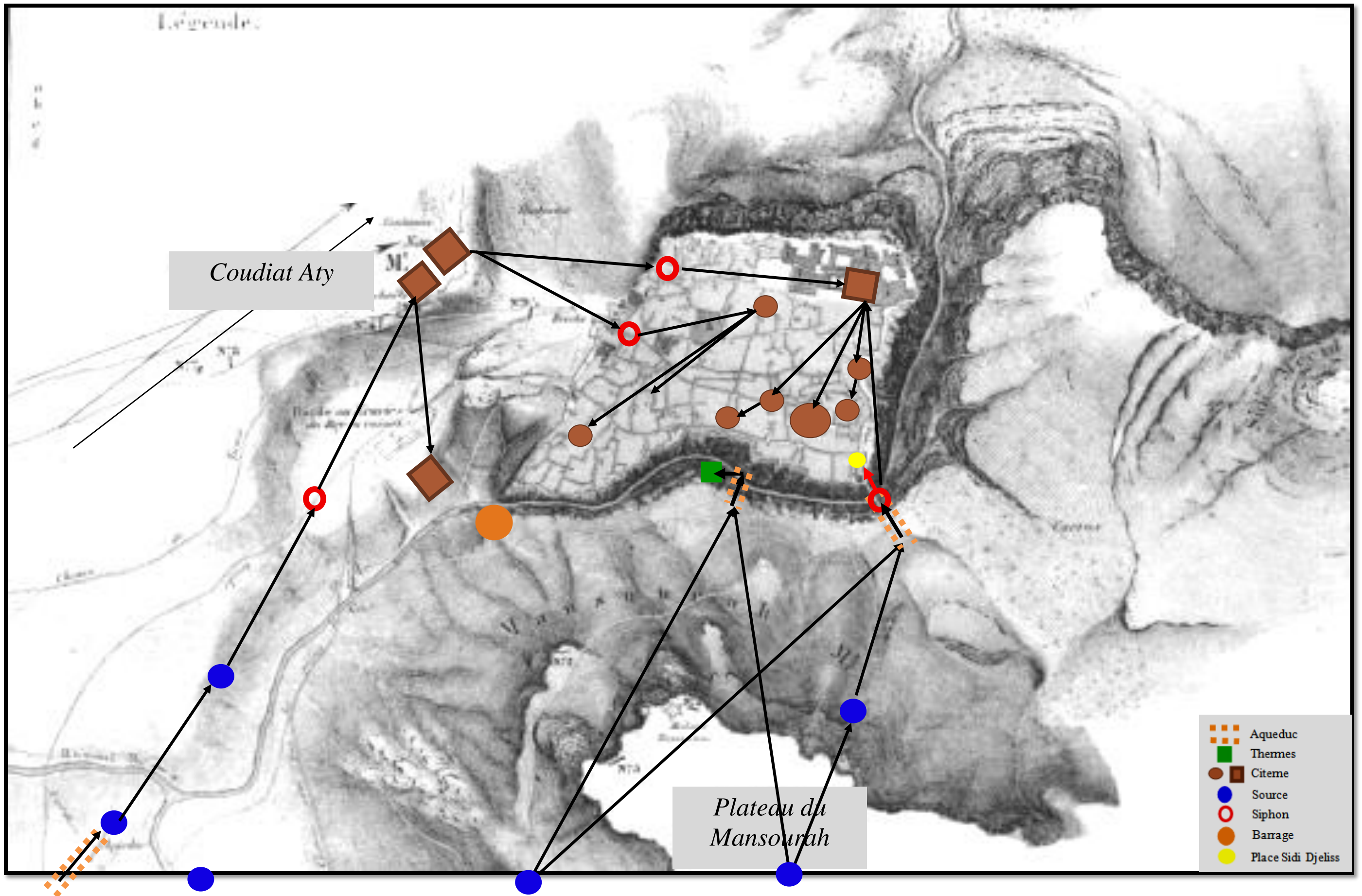


Fig.55 : Reconstitution de l'adduction en eau de la ville à l'antiqu

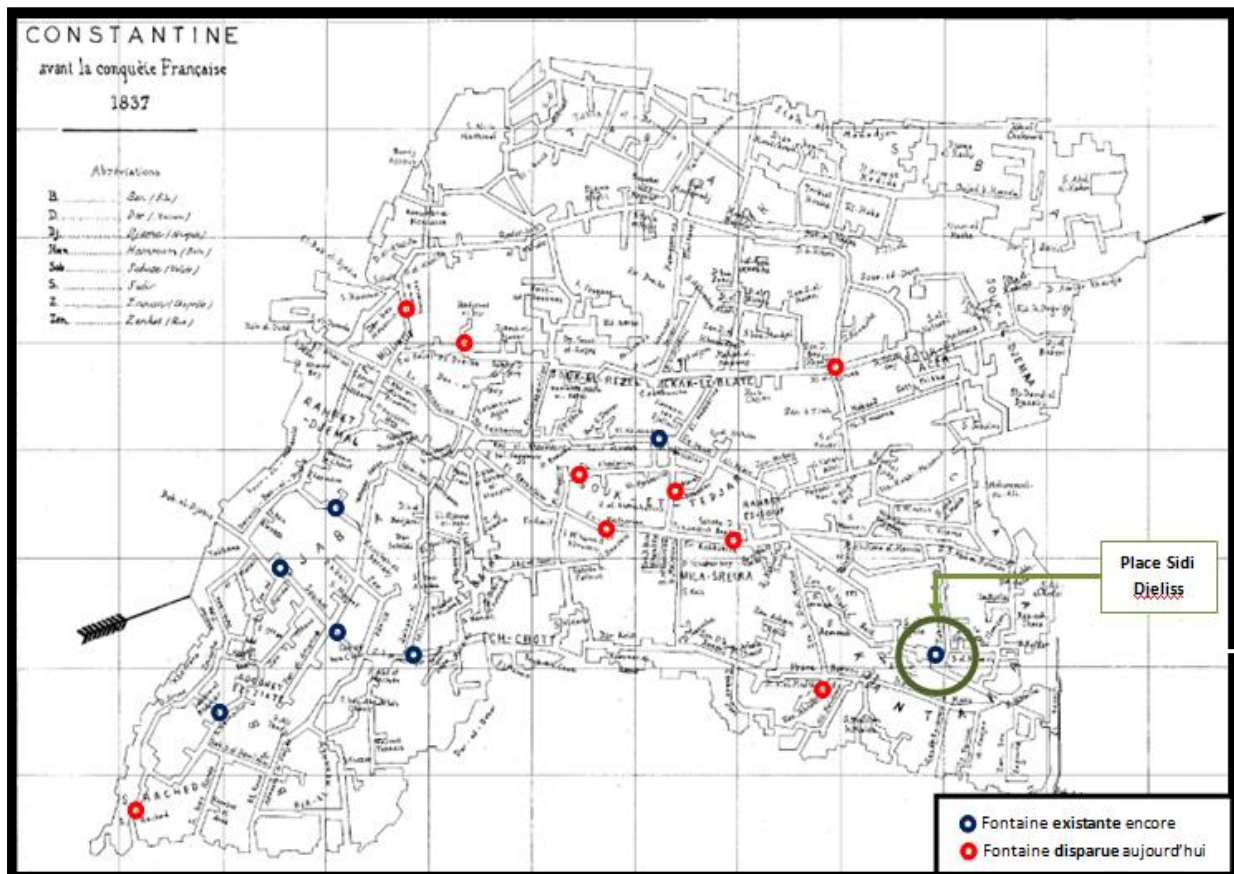


Fig.56 : Répartition des fontaines à l'époque ottomane⁽¹³⁷⁾.

Beaucoup de modifications ont été apporté pour améliorer la distribution en eau surtout par le biais du nouveau plan de redéploiement, qui a été établi par la société de gestion des eaux et de l'assainissement de Constantine.

Ce plan s'articule autour de la réhabilitation du réseau de distribution des eaux, des branchements, le renouvellement des équipements de protection du réseau de distribution et la restauration des réservoirs et les stations de pompage.

4. Le réseau d'assainissement :

Les romaines avaient construit des canalisations en terre cuite, des égouts en pierre et en mortier et les avaient recouvert de dalles en pierres. Les eaux usées étaient entraînées par gravité vers le ravin.

137-Fond de carte : Constantine en 1837, BNF Gallica II.

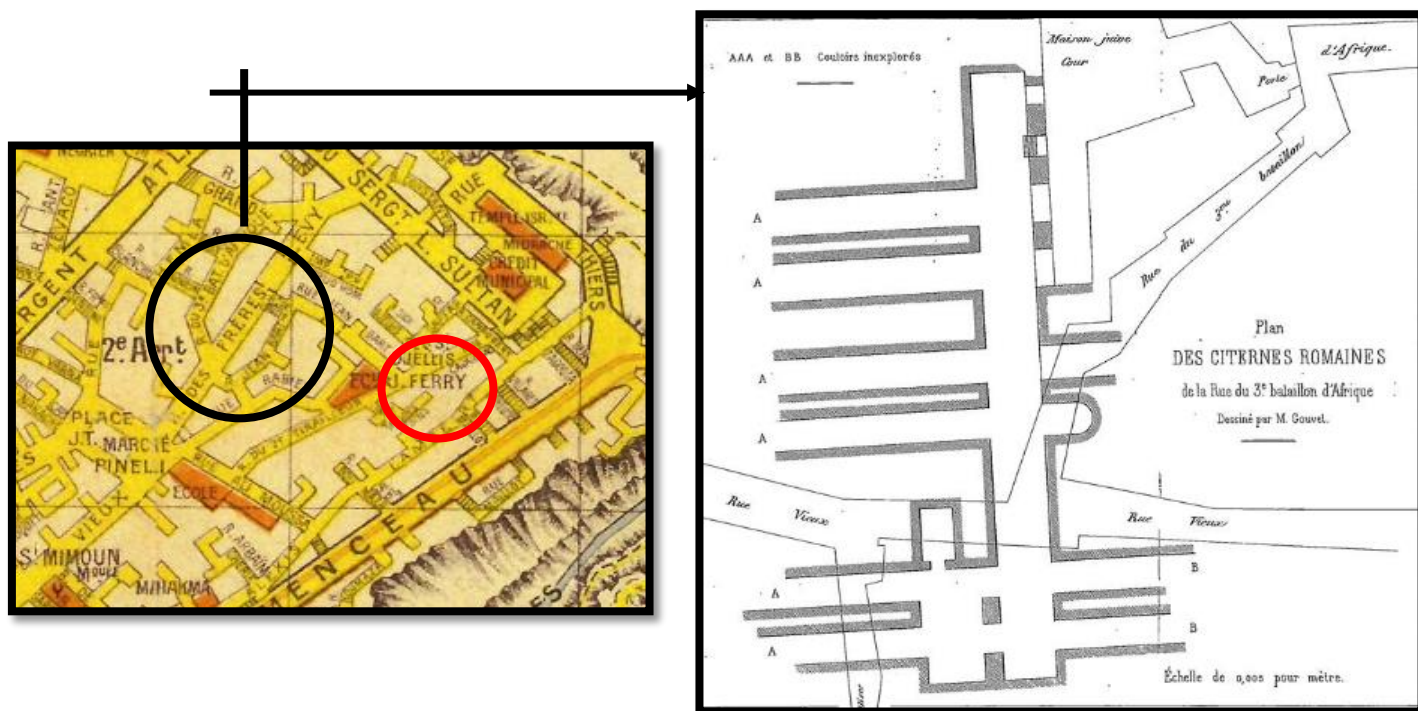


Fig.57 : Relevé du réseau d'assainissement de la rue du 3^{ème} bataillon à l'époque romaine⁽¹³⁸⁾.

Les turcs ont hérité de ce réseau. Mais depuis quelques années et depuis que les maisons abritent plusieurs familles, l'installation du réseau d'assainissement a complètement changé. Ce réseau prend son départ sur les hauteurs, suit le cheminement des voies piétonnes et se raccorde aux collecteurs situés aux niveaux des voies principales. La place Sidi Djeliss, au niveau de sa fontaine, comprend un collecteur.

138-carte(1) : Constantine en 1930, BNF Gallica II. Carte (2) : Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine. Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine. 1853-1862.

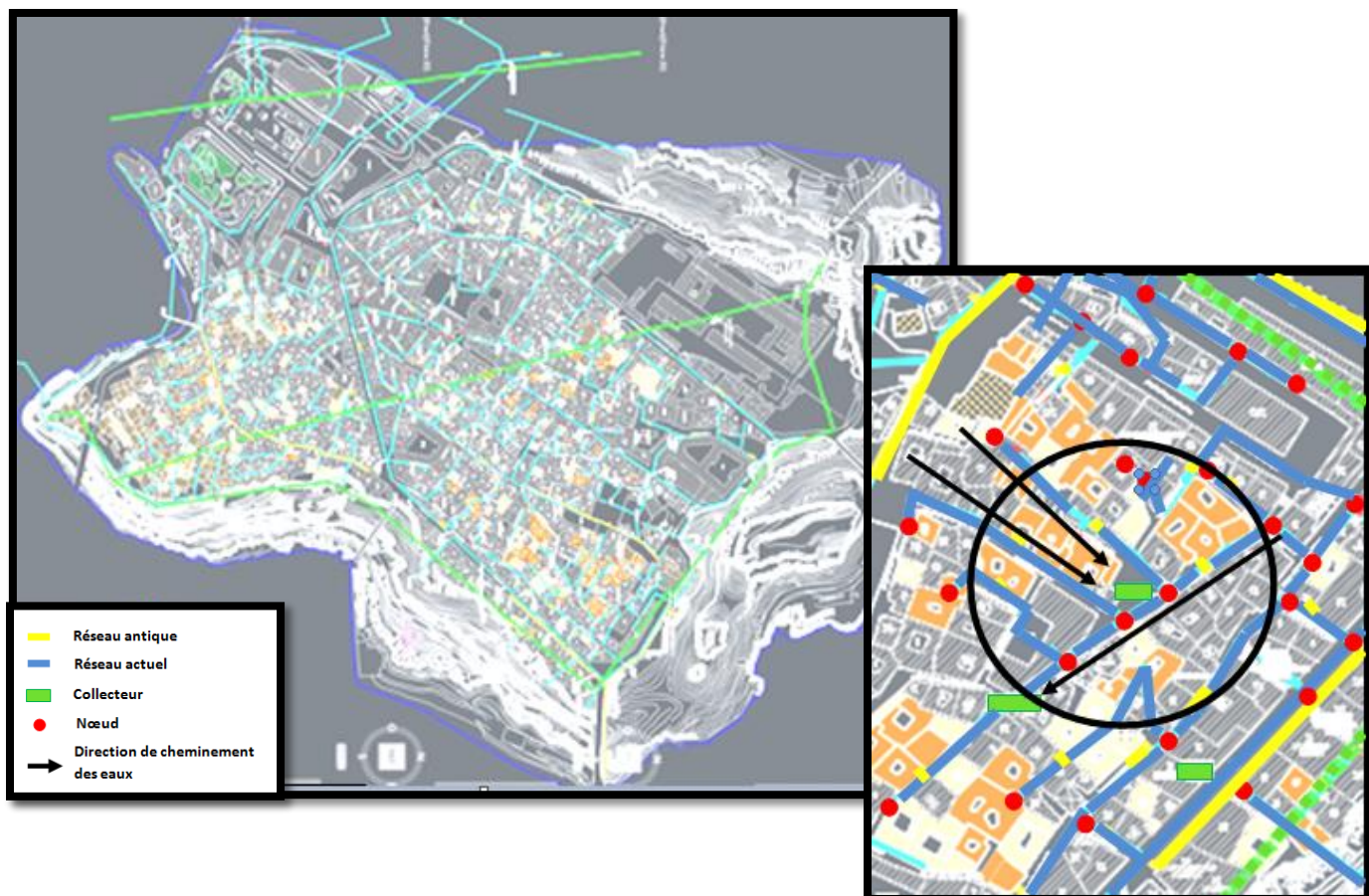


Fig.58 : Réseau d'assainissement des eaux usées de la place Sidi Djeliss⁽¹³⁹⁾.

5. Etat des lieux :

Le commerce, l'ordonnancement des façades la circulation et les pratique sociale sont les principaux points que nous allons aborder.

5.1.Le commerce :

Bien qu'il soit l'un des plus importants usages, il a perdu de son impact dans cette one. Les formes du commerce les plus présentes sont :

a- Le commerce réglementé :

Les activités commerciales qui s'organisent autour de la place sont sous forme d'échoppes héritées du tissu traditionnel tout comme leur nature ce qui détermine le degré de fréquentation. Ce sont des commerces traditionnels, de seconde nécessité, un artisanat qui n'attire plus et dont le 2/3 des échoppes a mis la clé sous la porte.

139-fond de carte : réseau d'assainissement du secteur sauvegardé, BET J.KRIBECHE, PPSMVSS de Constantine, rapport de présentation, Février 2011



Fig.59 : Les commerces formels de la place de Sidi Djeliss. *Source* : Auteur, 2014

b- Le commerce non réglementé :

C'est un phénomène lié à la réalité de l'économie et l'instabilité de cette dernière ; occupe la plupart des rues qui conduisent à la place. Ce type de commerce est diffusé de manière anarchique qui nuit au paysage de la place.



Fig.60 : Le commerce informel de la place de Sidi Djeliss. Source : Photos prises par l'auteur, 2014

5.2.Animation :

La seule animation que connaît la place est due à la présence du CEM Ould Ali mais la place en elle-même n'est pas un véritable pôle attractif. Comme elle se trouve en haut de la ville, elle se voit loin des principaux axes commerciaux, la non diversité des produits exposés, les vitrines et devantures non décorées ne sont pas flatteuses pour une bonne promenade.

Même la fontaine ne remplit plus sa fonction symbolique.

5.3.Ordonnancement des façades :

Toute ville, quartier, espace public a son cachet, son nom et son vécu. Et c'est le cas aussi pour l'architecture aussi qui renvoie l'image de cette ville.

La décoration des façades a aussi son impact sur l'espace qu'elle entoure par sa monotonie/diversité, par ses couleurs, ses formes, sa décoration, sans oublier sa relation avec ce qui précède. Autour de la place Sidi Djelliss, nous trouvons un tissu qui porte le cachet historique des interventions. Les façades des maisons ont gardé en partie leur cachet authentique mais ce qui a été détruit, a été remplacé par une typologie coloniale :

- Façades introverties des maisons arabo-musulmanes, avec une succession d'échoppes au RDC. Façades aveugles dont seules les petites grilles, les kbous et les portes d'entrée modestes se distinguent.
- Façades coloniales avec une porte imposante, grandes ouvertures avec ferronnerie bien finie, où l'empreinte occidentale est bien visible.

Nous allons nous appuyer sur l'étude du PPSMVSS de Constantine sur l'état de conservation de ces bâtisses.

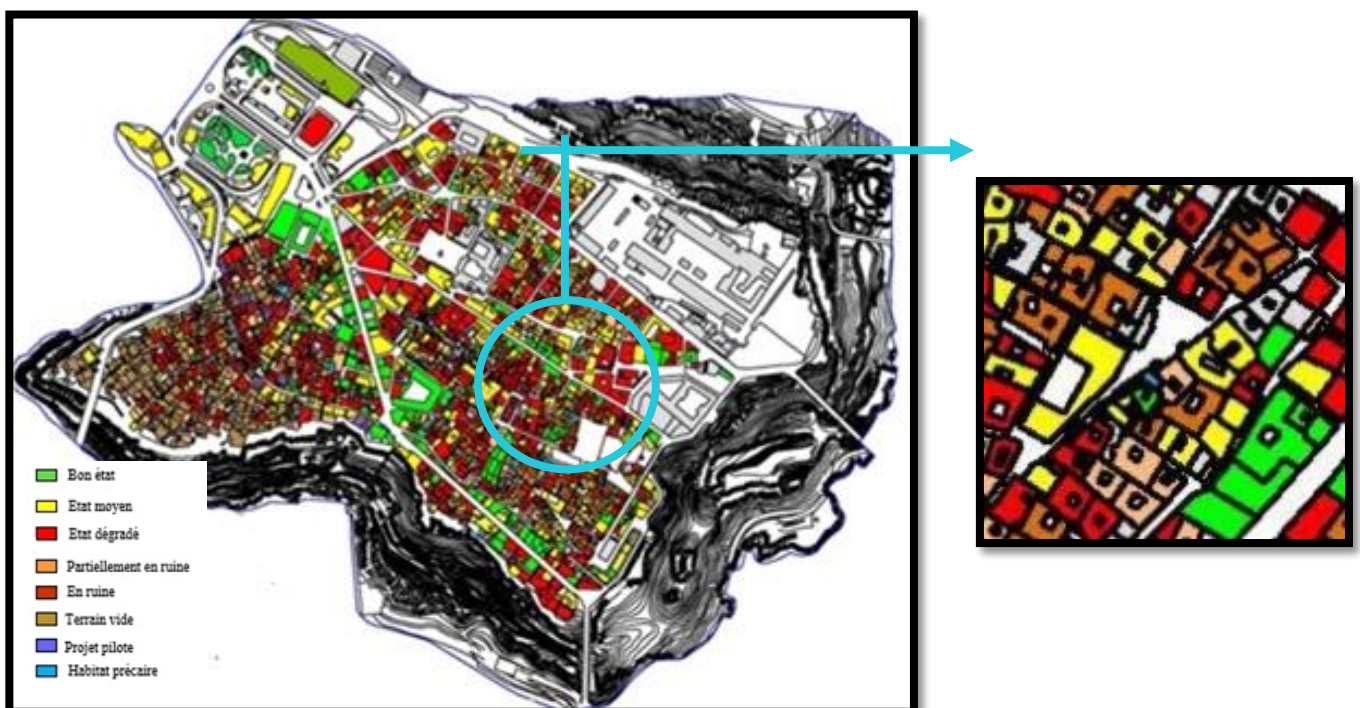


Fig.61 : Etat de conservation du cadre bâti de la place Sidi Djelliss⁽¹⁴⁰⁾.

140-Fond de carte : réseau d'assainissement du secteur sauvegardé, BET J.KRIBECHE, PPSMVSS de Constantine, phase I : Diagnostic et mesure d'urgence, Mai 2009.

5.4.Mobilité :

L'accès à la place est exclusivement piéton : des rues et des ruelles étroites. Un réseau viaire en moyen état, souffrant de quelques pathologies sans pour autant causer une gêne ou danger pour les piétons.

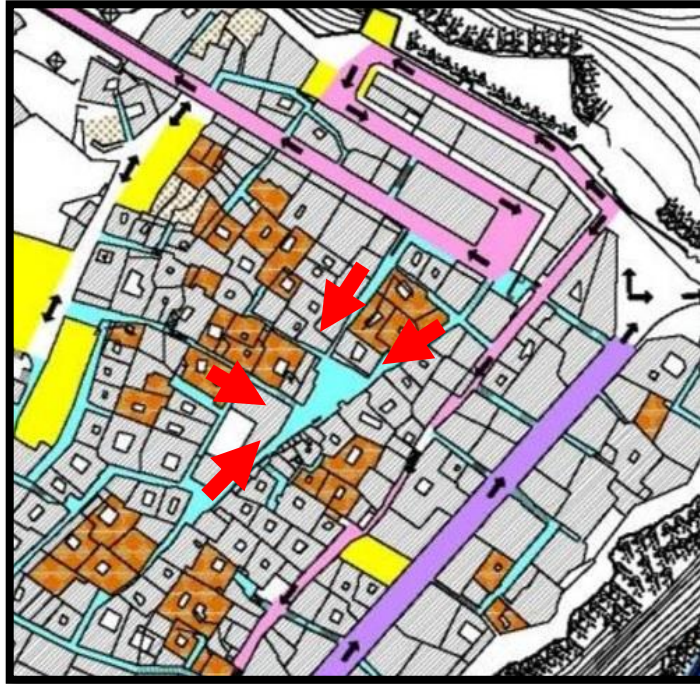


Fig.62 : Plan d'accès à la place Sidi Djeliss⁽¹⁴¹⁾.

5.5.Sécurité :

Le sentiment d'insécurité est omniprésent dans les esprits des habitants de Sidi Djeliss à cause du squattage des jeunes de la place et de ses bâtisses en ruine qui les transforment en décharges et noyaux de débauche. Mais elle reste parmi les quartiers les moins dangereux que compte la ville. Ces débauches sont dues aux bagarres dans les rues, le charlatanisme, la prolifération des mauvaises moeres...

6. La revalorisation de la place Sidi Djeliss dans le cadre du PPSMVSS de Constantine :

Le PPSMVSS de Constantine a comme objectif d'adopter des solutions à un centre historique qui étouffe. Ce plan est réalisé en '03) phases :

141-Fond de carte : schéma actuel de la circulation, du secteur sauvegardé, BET J.KRIBECHE, PPSMVSS de Constantine, phase II : étude historique et typologique et avant-projet du PPSMVSS, Juin 2010.

- *Phase I : Diagnostics et mesures d'urgence :*

Lors de cette phase, il est impératif de dresser un bilan de l'état de lieu et de sa conservation, en faisant ressortir les points positifs et négatifs. Un plan d'urgence accompagnera ce dossier.

- *Phase II : Etude historique et typologique et avant-projet du PPSMVSS :*

C'est une lecture approfondie du tissu urbain : une analyse, un recensement pour dégager quelle opération adoptée.

- *Phase III : Règlement PPSMVSS :*

Il consistera à énoncer les règles et les différentes opérations envisagées sur le secteur et dresser les normes des matériaux à utiliser, hauteurs à respecter.

Le PPSMVSS de Constantine s'appuie sur les chartes d'Athènes et de Venise ainsi que sur la loi 98-04 pour instaurer les différents règlements et les différentes opérations : restitution, mise en valeur, création, réhabilitation, restauration, reconstruction, démolition, évacuation, nettoyage, etc....

Le PPSMVSS de Constantine aborde les valeurs que recèle l'espace urbain en tant qu'ancien centre et entité urbaine. Il énumère les éléments urbains qui possèdent des valeurs urbaines et architecturales dont les places et les fontaines.

Pour les valeurs urbaines, le PPSMVSS de Constantine proscrie une restitution symbolique alors que pour les valeurs architecturales, ça préconise plutôt la restauration, **mais aucune opération spéciale n'est destinée à la place Sidi Djeliss** ou les bâtisses qui l'entourent.

Aussi, le PPSMVSS comprend plusieurs informations, des faits, des dates sont qui doivent être vérifiés.

• **Conclusion :**

L'analyse de la place permet d'identifier son usage et de faire en ressortir ses valeurs : celles qui se perpétuent et celles qui ont complètement disparues au fil du temps à cause des pathologies dont elle souffre :

- Le commerce informel menace le développement d'une activité commerciale réglementaire.
- Le bâti dégradé dévalorise le paysage urbain et laisse apparaître des fléaux sociaux.
- L'insécurité pour circuler en toute liberté et empêche toute promenade ou sensation de bien-être.

Cette étude permettra d'établir une stratégie d'intervention en proposant au moins un scénario d'intervention.

Chapitre VIII : **Stratégies d'intervention**

- **Introduction :**

Le principal objectif de notre recherche est la sauvegarde de l'identité de la place, la conservation de sa vitalité et l'inscription dans la politique de sauvegarde actuelle. Pour se faire, nous devons mettre l'accent sur la fréquentation de la place, l'occupation commerciale et le maintien de son authenticité.

Comme nous l'avons cité dans le chapitre précédent, le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Constantine n'aborde guère la place de Sidi Djeliss, c'est pour cela que nous allons tenter de proposer un texte complémentaire pour accompagner ce plan, tout en faisant une proposition de scénario susceptible de rendre les valeurs perdues de la place.

1. Propositions réglementaires :

Pour une revalorisation, la place doit se faire une peau neuve. Pour se faire, nous devons ressortir les valeurs qu'aconnues la place autrefois :

1.1. Valeurs socioculturelles :

Elles regroupent les valeurs suivantes :

a- Valeurs historiques :

Nous visons ici les valeurs éducationnelles et artistiques, qui se matérialisent dans la fontaine et ses alentours, toujours présentes. Elles témoignent de la science et la technique constructive romaine, arabo-musulmane et française, associées à la tradition locale.

b- Valeurs symboliques :

Nous retrouvons ces valeurs dans le respect de la vie en communauté, le respect de la vie privée et de l'eau. La fontaine symbolisait la pureté, la vie et l'affection.

Dans la religion musulmane l'eau revêt un caractère sacré puisqu'elle rentre sans plusieurs rites de purification dont:les ablutions pour la prière, les rites funéraires et le mariage.

c- Valeurs sociales :

Ces valeurs sont omniprésentes au sein de la structure urbaine. La place devra retrouver son cachet de lieu de mixité sociale, lieux de culture, de sens, de temps, d'usages et synonyme de paysage vécu des citoyens.

Aucun de ces aspects ne doit être négligé au risque des se trouver dans une place sans histoire et sans âme, rejetée encore plus par la population.

d- Valeurs spirituelles :

La petite mosquée qu'abrite la place, sobre et modeste ; est le lieu de prière de tout le pâtre de maisons. Au sein du collège de la place, nous trouvons le tombeau du saint Cheikh El-Djeliss, lieu de recueillement pour les croyants, de brassage ente différentes catégories de population : le collège perd de sa valeur éducative et gagne en valeur spirituelle et où se mêlent l'équipe éducative avec les fidèles du cheikh.

e- Valeurs esthétiques :

La pente que connaît la place lui confère un cachet topographique unique : du nord vers le sud et de l'ouest à l'est. Les k'bous⁽¹⁴²⁾ des maisons arabo-musulmanes et le contraste architectural qu'elles offrent avec le gabarit et le style architectural colonial du collège font ressortir cette harmonie du rapport plein/ vide, sobriété et la sublimation de la place en elle-même.

1.2.Valeurs économiques :

Nous les trouvons sous 2 formes :

a- Valeurs d'usage :

A l'inverse des autres places, souks, rahba et batha de la médina, la place ne jouit pas d'une grande valeur économique ; malgré le fait qu'elle recèle une richesse susceptible de la propulser sur le plan économique voire même touristique.

Cette valeur permettra la réhabilitation des activités artisanales, offrant ainsi des emplois et une animation de la place pour un développement socio-économique assuré.

b- Valeurs de non-usage :

Elles englobent plusieurs catégories qui sont les vocations premières du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Constantine qui sont :

- Valeur d'existence :

C'est le fait que la place avec ses composantes doivent être conservées comme témoins d'une partie de l'histoire et de l'identité de la ville.

142-K'bous = encorbellements.

- Valeur d'option :

C'est cette valeur qui fait que l'état veuille investir dans la revalorisation de la place dans le but d'en tirer profit.

- Valeur de lègue :

Cette valeur incite à considérer le place comme un héritage transmis depuis des siècles et il est de notre devoir de le transmettre aux générations futures.

L'objectif d'une réglementation complémentaire au PPSMVSS de Constantine est de renouveler ces valeurs perdues en les combinant aux besoins actuels des usagers et aux pratiques du lieu.

Les principaux besoins seront :

- Partager la place entre habitants, commerçants et touristes.
- Renforcer la revalorisation par des voies agréables, sûres et accessibles, des commerces combinés à l'artisanat attrayants et encourager la diversité des activités pour un équilibre entre la place et les quartiers qui l'entourent.
- Respecter l'histoire de la place.
- Accessibilité pour tous les usagers dans les meilleures conditions de sécurité, de confort physique, sensoriel, intellectuel et social.

1.3.Réglementer l'occupation de la place :

La qualité de vie de la place est dans l'intérêt de tout les constantinois. Pour renforcer le PPSMVSS, les autorités doivent comprendre la relation entre la circulation piétonne et la sécurité de chacun avec l'occupation commerciale de la place.

Dans le cadre de la reconquête et la revalorisation de la place Sidi Djeliss, une entreprise en main de la place par la société civile et le pouvoir public est de mise. Nous proposons le présent règlement afin de définir les dispositions relatives aux pratiques autorisées pour occuper la place.

➤ Autorisations pour l'occupation de la place :

- Tous les commerces doivent être installés dans les échoppes.
- Il est du devoir des occupants de la place et ses alentours de veiller à l'entretien, l'hygiène et le contrôle des nuisances par respect aux habitants.
- Le mobilier urbain doit être en harmonie avec la place, son histoire et son environnement immédiat.

- S'il y a implantation d'une terrasse, elle devra s'effectuer exclusivement a droit des façades et en aucun cas leur accès ne doit nécessiter le franchissement d'une voie.
 - L'occupant de la place est le seul responsable de tout dégât et dommage de quelque nature que ce soit. Il sera également responsable envers la ville pour toute dégradation de la voirie, de ses réseaux et accessoires et tout dommage résultant de son installation.
 - L'accès aux maisons des riverains doit être dégagé.
 - Tout le mobilier urbain devra être maintenu en parfait état et présenter des qualités esthétiques permettant son intégration dans la place
- Les interdits lors de l'occupation de la place :
- Tout étalage de marchandise sur la place ou la voirie est interdit.
 - L'aménagement des alentours de la fontaine est strictement interdit.
 - La vente sur la place ou la terrasse, s'il y a, de produits non commercialisés dans un établissement est strictement interdit.
 - Toute emprise empiétant sur le domaine privé ou sur les mitoyennetés est interdite.
 - L'utilisation d'enseignes publicitaires posées au sol, mobiles ou fixes, lumineuses ou pas, quels que soient leurs dimensions et emplacements est strictement interdite.
 - Toute infraction aux règles d'hygiène et de sécurité, aux obligations en matière de respect de l'espace et de ses occupants sera suivie de sanctions sévères.

2. Proposition d'un scénario d'intervention :

Faire revivre la place est un projet commun partagé par les responsables et les différents occupants (habitants et commerçants) qui a pour but la revalorisation et la modernisation de la place.

Nous allons proposer une série de recommandations, pratiques pour accompagner la réglementation précédemment proposée :

2.1.Le contexte général de la place :

Le contexte urbain de la place Sidi Djeliss est constitué de tous les éléments externes à la place et à ses abords qui joue un rôle essentiel afin de proposer l'aménagement adéquat :

a- A l'échelle de la place :

La place di Sidi Djeliss, comme tout espace public, a des points forts et d'autres faibles :

Points forts	Points faibles
-Localisation de la place au centre du quartier Bab-El-Kantra - Proximité avec des points stratégiques de la ville. - Les RDC des maisons ont une devanture pour les commerces.	- Place totalement invisible de l'extérieur. - Fonctionnalités tertiaires aux abords de la place. - Faible appropriation de l'espace. - Peu de variétés des activités commerciales. - L'image de la place est liée aux légendes urbaines qui n'attirent pas les flux de population.

A partir de ces éléments nous pouvons tirer les conjonctures que présente la place afin d'en proposer des idées pour sa revalorisation :

opportunités	Suggestions
- Des accès qui relient la place directement aux autres « places ». - Possibilité pour la place d'accueillir des activités commerciales et culturelles.	- Création d'une connexion piétonne agréable avec les autres places. - Installation de mobilier urbain varié. - Favoriser l'implantation d'activités touristiques, commerciales et culturelles le long des accès menant vers la place. - Favoriser les terrasses. - Organiser des évènements sur la place le soir et les week-ends.

- Type de commerce :

Pour écarter la menace de disparition qui pèse sur la place, les activités commerciales doivent gagner de l'importance, qui ont été reléguées au second plan, rendant les conditions de travail précaires.

Les enjeux économiques liés à l'attractivité touristique ne doivent pas dominer au détriment du bien être des habitants. Pour se faire, nous proposons une liste d'activités commerciales servant les deux causes :

Liste d'activités	Habitants	Touristes	Etat
Conception de meubles	X	X	Existe
Réparateur	X		Existe
Coiffeur	X	X	Existe
Soudeur	X		Existe
Dinandier	X	X	Existe
Réparateur d'instruments de musique	X	X	
Alimentation générale	X		
Fruits/ légumes	X		
Magasin de souvenirs		X	
Horloger	X	X	Existe
Café avec terrasse	X	X	
Tabac et journaux	X	X	
Gargotier (méchoui, laiterie, miel, galettes)	X	X	

Tableau récapitulatif des activités commerciales susceptibles d'animer la place

L'emplacement de la place au cœur du quartier donne le sentiment d'une place relativement fermée. En même temps, la convergence de trois rues -qui la relie aux autres places- fait de la place un nœud à l'imagibilité⁽¹⁴³⁾ très forte.

La place Sidi Djeliss est un point de repère important dans l'armature urbaine, situé à proximité d'éléments importants : Pont Bab El Kantara, Rahbet Essouf et l'axe Larbi Ben M'Hidi. Ces éléments peuvent participer à l'attractivité économique et touristique de la place.

143-L'imagibilité est un critère fondamental de l'urbanisme. Kevin LYNCH la définit comme la capacité des citoyens à se former une image mentale partagée relativement forte de leur ville. Une image qui permet aux gens de s'orienter facilement, d'apprécier l'esthétique des lieux et de forger un sentiment d'appartenance. Kevin LYNCH, l'image de la cité, traduit par Marie-Françoise Vénard et Jean Louis Vénard, Edition Dunod, Paris, 1960.

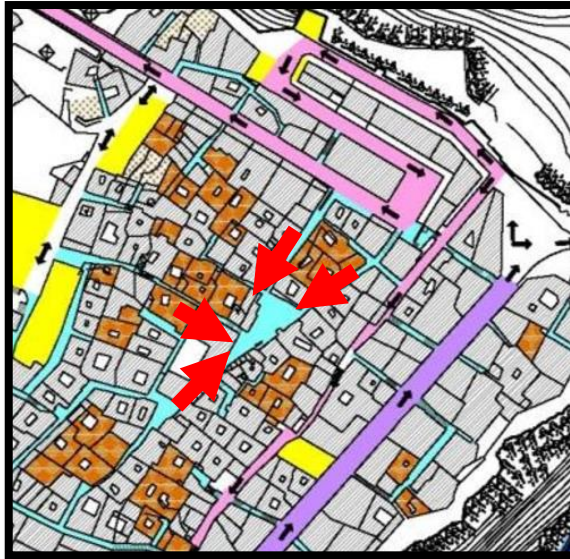


Fig.63 : Plan d'accès à la place Sidi Djeliss. ⁽¹⁴⁴⁾

b- A l'échelle de la ville :

Nous remarquons que la place de Sidi Djeliss surplombe les lieux stratégiques dont l'activité principale est le commerce.

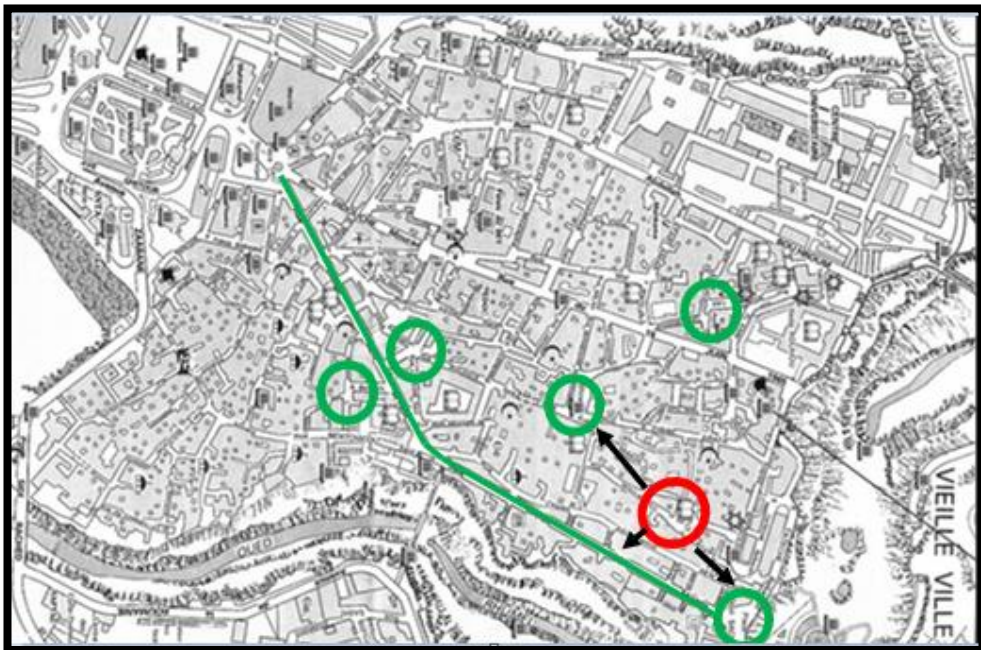


Fig.64 : Situation de la place par rapport à des points de repères très importants ⁽¹⁴⁵⁾

144-Schéma actuel de la circulation, du secteur sauvegardé de Constantine, BET J.KRIBECHE, PPSMVSS de Constantine, phase II : étude historique et typologique et avant projet du PPSMVSS, Juin 2010.

145-Plan du centre-ville de Constantine tiré de www.constantinehieraujourd'hui.fr

Les fonctions comprises dans ces places sont devenues stratégiques pour la ville et son identité. Il est possible de mettre en évidence la place de Sidi Djeliss en embellissant les rues qui la relient aux autres places.

Chaque élément est différent et dispose d'un fonctionnement propre, et si on prolonge les fonctions le long des rues qui mènent jusqu'à la place Sidi Djeliss, la revalorisation se fera par le biais de l'intervention sur les ambiances, les perspectives, les couleurs, les matériaux...



Fig.65 : Situation de la place Sidi Djeliss par rapport à RahbetEssouf.⁽¹⁴⁶⁾

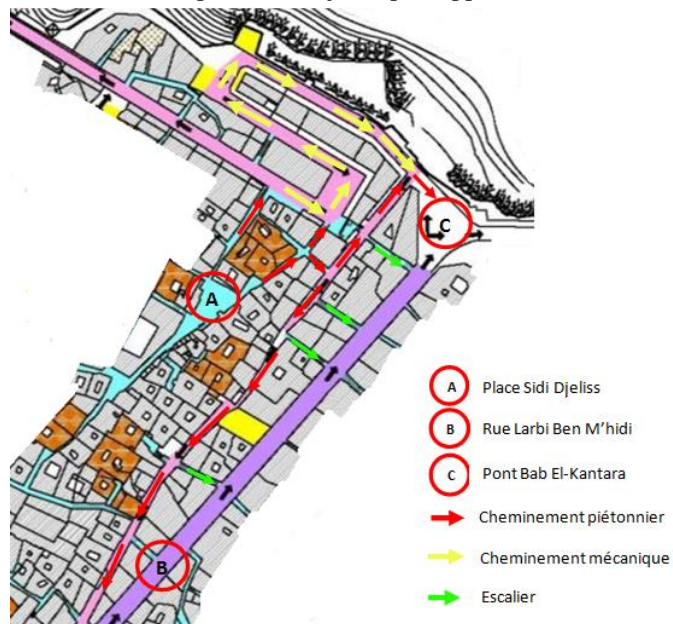


Fig.66 : Situation de la place Sidi Djeliss par rapport à Rahbet Essouf. Et Bab El Kantra⁽¹⁴⁷⁾.

146-schéma actuel de la circulation, du secteur sauvegardé, BET J.KRIBECHE, PPSMVSS de Constantine, phase II : étude historique et typologique et avant-projet du PPSMVSS, Juin 2010.

147-schéma actuel de la circulation, du secteur sauvegardé, BET J.KRIBECHE, PPSMVSS de Constantine, phase II : étude historique et typologique et avant-projet du PPSMVSS, Juin 2010.

2.2.En façade :

La revalorisation des façades comprend plusieurs étapes :

a- Réhabilitation des façades :

Intervenir sur la façade oblige à aborder ces étapes : état des lieux et choix du ravalement.

Etat des lieux : il s'agit de déterminer les caractéristiques de la maison, les traits qui en font son identité et son histoire. Ensuite diagnostiquer l'état des façades : examiner les désordres apparents et à sonder la maçonnerie afin d'en détecter les faiblesses (lézardes, effets de ventre, poussées, surcharges, flexions des poutres...).

Les fissures doivent être analysées selon leur dynamique et la vitesse de leur évolution, il faut aussi faire attention aux traces d'humidité, décollement d'enduits.

Diagnostic préalable	Il faut contrôler l'état sanitaire des maisons
Toitures	Infiltration d'eau par la couverture, ébergement de cheminée, raccords murs pignons.
Canalisations	Gouttières, descentes d'eaux pluviales
Murs en maçonneries	Présence des fissures, bouchement des trous, joints, présence de mousse, dégradation de la pierre.
Bas de mur	Collecte des eaux pluviales, revers pavés, joints entre mur et sol.
Menuiseries	Vérification du calfeutrement des baies.
Divers	Protection contre les animaux. Encastrement possible des réseaux, courants forts, ligne individuelle et des courants faibles. Dépose d'éléments inutilisés.

Tableau du diagnostic préalable de l'état sanitaire des maisons

Choix du ravalement : une maison n'exprime son ancienneté, son histoire qu'à travers l'état dégradé des enduits et des peintures. La patine du temps est la seule donnée qui donne aux façades le caractère d'ancienneté.

L'objectif du ravalement est de garder cet aspect ancien d'où l'intervention en plusieurs étapes : intervention du strict entretien, intervention de conservation/ restauration ou intervention par réfection. Tout dépendra de l'état de dégradation des façades.

Type de support		Travaux à réaliser
Bâti ancien	Maçonnerie de moellons tendres, mi-fermes	Dépoussiérage
		Humidification
		Gobetis
	Brique terre cuite	Dépoussiérage
		Humidification abondante
		Gobetis
	Pierres froides de petits ou grands appareils	Dépoussiérage
		Humidification
		Gobetis
		Salissure

Tableau résumant les travaux à réaliser selon le type de support

Toutefois, le traitement de ce type de façade est parfois lié à la réhabilitation des maisons vu que ce sont souvent des murs porteurs. C'est un aspect à ne pas négliger afin de ne pas retomber dans les mêmes erreurs que celles connues lors de la réhabilitation des façades de la rue MellahSlimane. Ces interventions effectuées sans études approfondies des maisons ont provoqué l'effondrement de certaines façades solidaires des planchers.

Pour un confort visuel, l'installation des appareils de climatiseur seront interdits, dont les éléments techniques (câbles) vont pendiller sur la façade, gênant l'habitant ou le visiteur

b- Les vitrines :

- Les rideaux métalliques seront à l'intérieur car le store fermé est d'une lourdeur qui dépare la façade.
- Les vitrines ne doivent pas être opaques.
- Aucune décoration des vitrines

Enseigne drapeau/ à plat :

- Les enseignes des échoppes seront perpendiculaires à la façade, en métal ou en textile avec le même design.
- Aucune enseigne lumineuse.
- Les couleurs doivent être en relation avec la façade.
- Respect du style architectural des bâtisses.

Store banne : (élément de protection et de couverture horizontale) :

- Sur l'ensemble des échoppes, identiques et toute publicité dessus sera interdite.
- Quand le store sera fermé, le système d'accrochage devra être invisible.
- Design simple qui ne modifie pas la façade, avec des formes plates.
- Leur longueur est égale à celle du commerce et leur couleur doit être en rapport avec le commerce et la façade.

2.3. Les techniques urbaines :

Les techniques urbaines recouvrent les éléments suivants :

a- Revêtement au sol :

Le revêtement en pavés est accessible, du fait de son ancienneté il est légèrement bombé mais il témoigne d'une forte charge identitaire. Il est possible de le retailler mais cela réduira de son épaisseur, comme il peut être scié mais cela impliquera un coût supplémentaire. Donc, ce pavé sera conservé.



Fig.67 : Le pavé de la place de Sidi Djeliss. Source : Auteur, décembre 2014

b- Fontaine :

Les travaux de remise en état de la fontaine comprennent la reprise d'anciennes réfections au ciment, le remplacement de blocs de pierre (calcaire bleu). Cette pierre se trouve au niveau de la carrière de calcaire d'Oum Settas à Bou Nouara, à 8km d'El-Khroub.

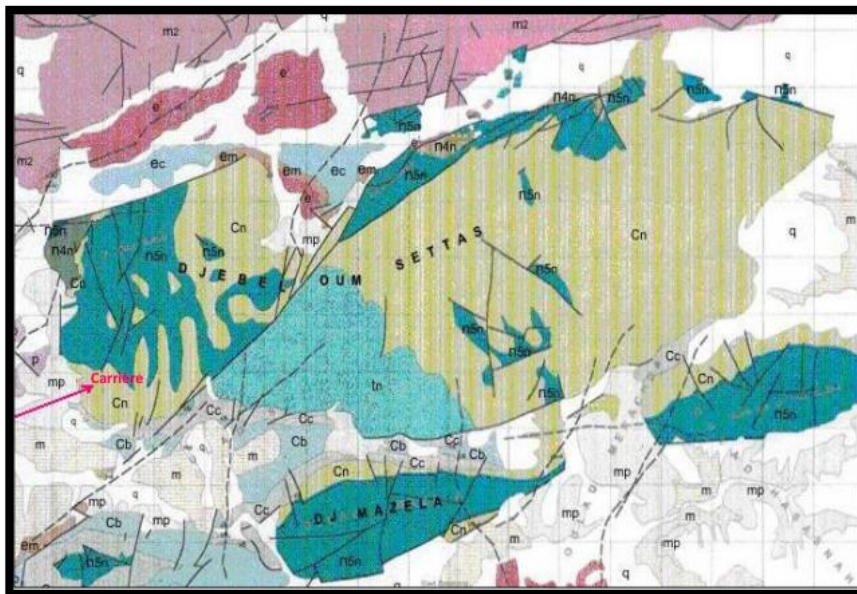


Fig.68 : Carte géologique et structural d'Oum Settas. *Source* : Mohammed BOUREZG⁽¹⁴⁸⁾.

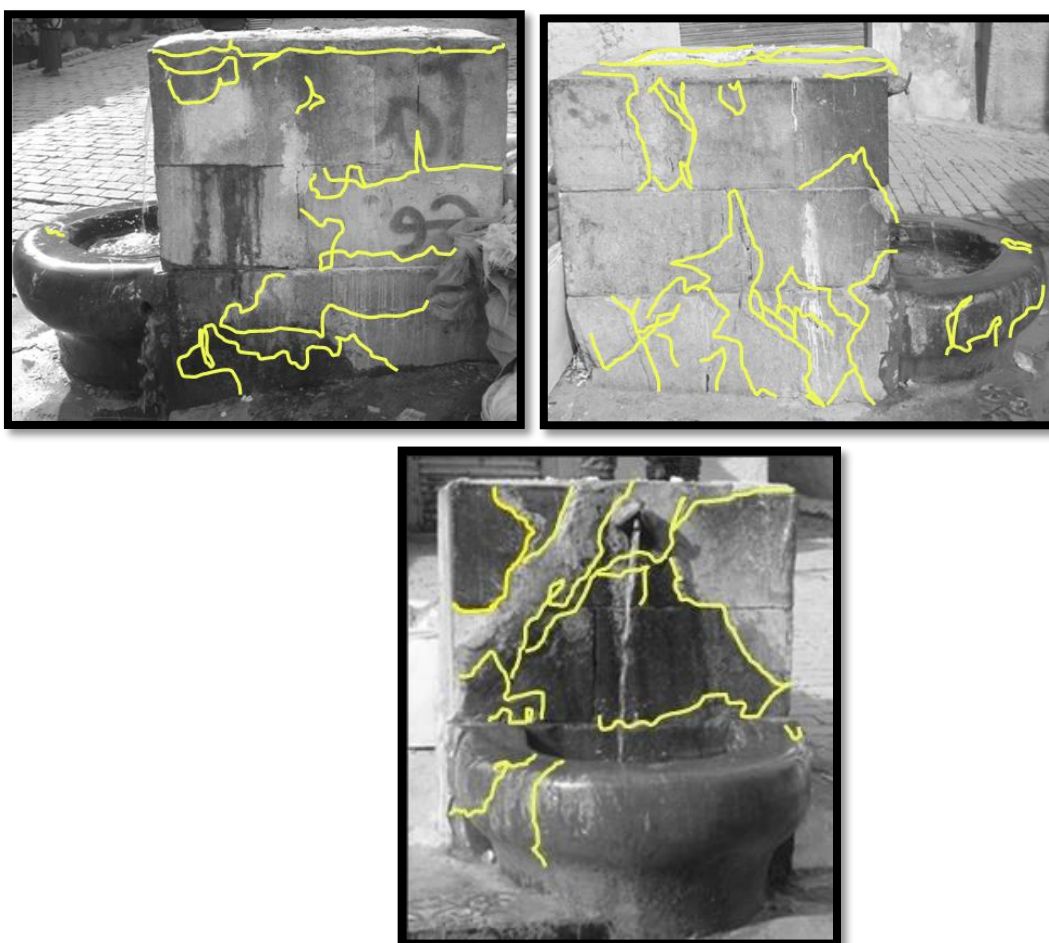


Fig.69 : L'état de la fontaine de la place de Sidi Djeliss. *Source* : Auteur, décembre 2014.

148-Mohammed Bourezg, thèse de doctorat en science : « étude géologique et mineure de quelques roches industrielles : cas d'application dans le nord-est algérien ».

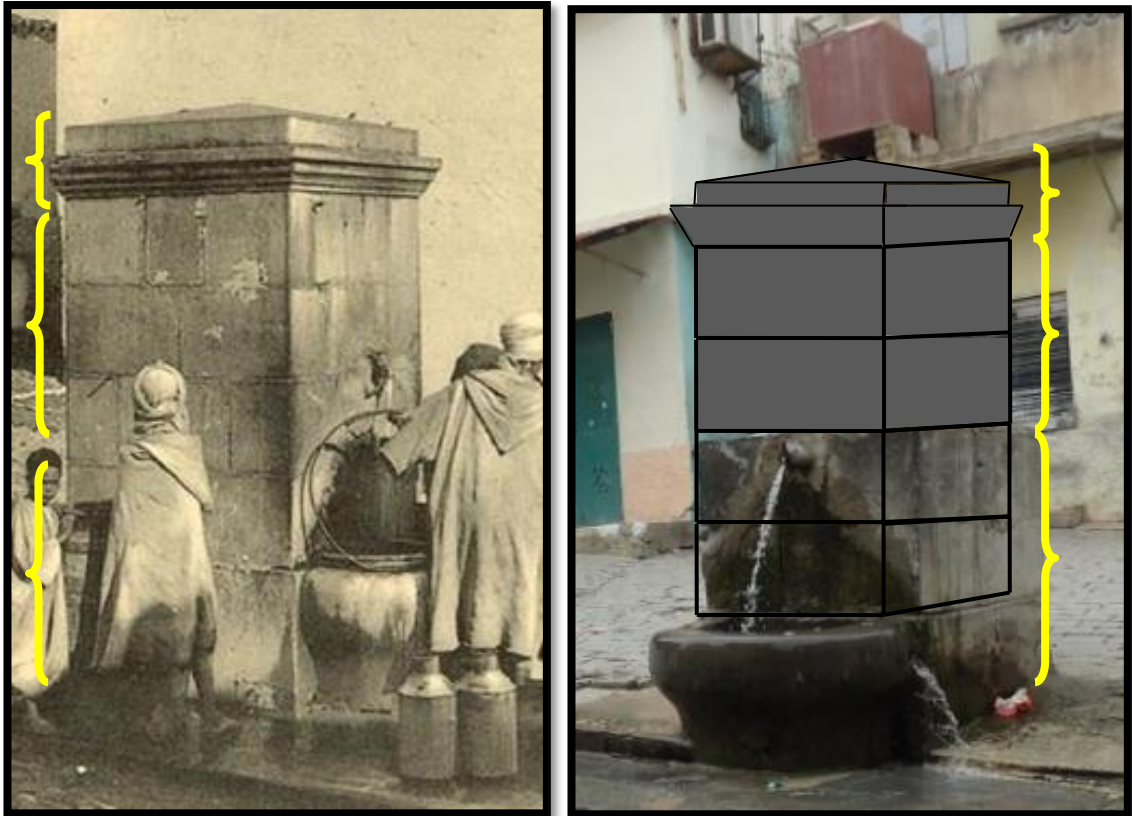


Fig.70 : Essai de reconstitution de la fontaine de la place de Sidi Djeliss. *Source* : Auteur, décembre 2014.

Le but est de revaloriser dans l'esprit de l'époque. Une fois les éléments d'origine nettoyés, débarrassés des couches de peinture, nous commencerons au remplacement des parties manquantes. Sans oublier le changement des éléments d'évacuation et de plomberie.

c- Mobiliers urbains :

Le mobilier urbain comprend :

- **Eclairages :**

Pour un éclairage de l'ensemble de la place, nous installons des appareils en applique sur la façade, au même niveau que le store banne mais surtout loin des ouvertures pour ne pas gêner le confort des habitants.

Aucun appareil coloré, clignotant ou sur pied ne sera permis pour ne pas encombrer la place.

- **Corbeilles de propreté :**

En bois ou en acier, ces corbeilles doivent s'harmoniser avec le reste du mobilier et encourager la propreté de la place et toute la ville. Pour accentuer cet aspect hygiénique et améliorer la qualité d'usage touristique, la disposition des corbeilles se fera sur tous les axes de circulation.

- **Mobiliers de la terrasse :**

Vu la surface de la place, nous choisirons un seul modèle de tables, chaises et parasols et les disposer sur le côté le plus dégagé pour ne pas gêner les passants.

Il faut éviter les nuisances sonores et respecter la tranquillité des habitants. Qu'il soit monochrome ou bicolore, le mobilier de la terrasse peut être en harmonie ou en contraste avec la couleur de la façade, des stores bannes ou couleurs naturelles des matériaux.

Synthèse :

Le scénario proposé contribuera à créer une situation aux multiples facettes : spatiales, temporelle, réflexive, artistique et esthétique. La place Sidi Djeliss est loin d'être seulement un lieu extérieur, observable de loin ; c'est un parcours dans la ville, une manière de vivre la place.

Au-delà de la dimension spatiale, la place présente, grâce au scénario, une dimension constituante de la vie humaine, laquelle vie est un ensemble de rapports et d'expériences. La place Sidi Djeliss se définit alors comme un réseau de liaisons dans lequel s'insèrent les usagers. Du coup, vivre la place devient une expérience conjointe entre la place et l'univers de rapports construits et architecturaux.

Ce scénario instaurera la place Sidi Djeliss comme un moment d'extension des rapports spatiaux aux autres rapports esthétiques, sociaux, économiques et spirituels, dans et par la médiation de celle-ci.

La syntaxe de la place Sidi Djeliss est sa dimension temporelle et spatiale, engageant une relation entre l'aspect traditionnel et contemporain par :

- Les usages et les mouvements induits.
- Le temps ponctuel d'usage et le temps cyclique s'inscrivant dans la durée.
- Les parcours valorisés, articulés à des lieux marqués.

Le but de la revalorisation dans la troisième dimension est de lutter contre la monotonie de la vie sociale, d'assurer une harmonie et une ambiance conviviale pour les usagers. Il fallait assurer le maillage entre les différentes dimensions : il faut assurer un maillage entre les différentes dimensions spatiales et temporelles : ainsi la place peut être considérée non plus comme un simple espace urbain à trois dimensions mais s'impose désormais avec son ambiance dans la durabilité. Cette dernière est une valeur de la revalorisation.

Dans l'univers de l'espace public constantinois, la place Sidi Djeliss revue nous indique que l'on peut construire de l'hétérogène dans l'homogénéité dans un milieu commun et vivre l'expérience d'une revalorisation intégrant espace, usages, usagers et durabilité.

• **Conclusion :**

Les suggestions proposées pour la revalorisation de la place Sidi Djeliss ciblent la population susceptible de la fréquenter : les gens qui y travaillent, les touristes de passage et les habitants du quartier.

L'idée générale est que la place sera une interface multiple : entre le monde du travail et celui de la détente, entre l'espace privé et celui public ; sans oublier la contribution à l'harmonie et le dynamisme du quartier.

Nous avons pu recenser les points suivants :

- d- En ce qui concerne la population : le confort du mobilier urbain, la nécessité d'un lieu de sociabilité et de détente.
- e- Une voirie à réhabiliter pour augmenter la visibilité de l'accès à la place.
- f- La nécessité de créer un lieu de sociabilité et de consommation : un espace ombré et convivial.
- g- Malgré la fermeture visuelle sur la place, l'ouverture peut être acquise par la fonctionnalité.
- h- La diversité des fonctions proposées accentuera le dynamisme de la place.

La concomitance des différentes actions envisagées sera susceptible de conférer un nouveau rôle à la place Sidi Djeliss au sein de son quartier et de la ville entière.

Conclusion de la deuxième partie

La « place publique », avec ses différents noms et ses différentes fonctions, est un microcosme qui résume le monde qui l'entoure par ses fonctions.

Tout autant carrefour des mobilités, celle des hommes, des marchandises, mais aussi des idées, « la place publique » symbolise ce qui constitue l'une des fonctions principales de la ville, celle d'être un lieu de médiation culturelle.

L'étude des espaces publics du secteur sauvegardé constantinois nous a permis d'analyser les mutations d'une époque à une autre et d'identifier les « places » avec leurs différentes valeurs.

Au sein de la vieille ville de Constantine, la place Sidi Djeliss a toutes les qualités requises pour être l'espace public par excellence par ses qualités, son histoire et les potentialités qu'elle offre.

Lors de la revalorisation de la place, il ne faut pas omettre la notion de patrimoine qui crée un décalage dans l'application de la réglementation et les instances concernées sur le terrain.

Le contexte juridique dans lequel s'inscrit la place Sidi Djeliss joue un rôle stratégique dans sa revalorisation et son application sur le terrain est indispensable.

Le revalorisation de la place publique Sidi Djeliss se doit de concilier fonctionnalité, cadre de vie, sécurité, accessibilité, confort, esthétique et identité culturelle.

Conclusion générale

L'espace public est une expérience visuelle, sensorielle vécue par chacun et à chaque moment avec une sensibilité différente. L'espace public appartient au domaine public de la collectivité publique où il s'insère. L'espace public urbain est un espace voulu et non pas un vide qui reste après que l'on ait construit.

La pratique de l'espace public se traduit en valeurs d'usage : liberté d'utilisation, égalité d'utilisation, gratuité et indispensable à l'exercice d'une liberté publique. Donc l'espace public est par essence un espace d'appropriation collective révélateur des faits sociaux : espace de circulation, de croisement et de rencontres, espace de visibilité mutuelle.

Dans les vieilles villes, les espaces publics font partie intégrante du patrimoine urbain par l'ancienneté et leur tracé et la qualité de leurs traitements et appartiennent à l'identité de la ville.

Malgré les changements que subissent les espaces publics, ils restent l'élément essentiel dans la composition de la ville. La place publique est le cœur du système de la ville traditionnelle.

La place publique dans son contexte historique joue un rôle important, à des époques caractéristiques de l'histoire de la ville et dont le but est de connaître l'évolution de sa conception. Quant au contexte urbain, c'est les éléments qui bordent la place et qui jouent un rôle important pour la compréhension de son aménagement et son fonctionnement.

Toute place publique a un vécu, une histoire, une ambiance et des fonctions ; elle est révélatrice du mode de vie urbain dans l'histoire.

L'histoire de la place est liée à celle de la ville. La place s'est matérialisée sous différentes formes au long de son histoire allant de l'agora grecque jusqu'à l'esplanade des temps modernes mais son rôle social, économique, culturel reste intacte, alors que son rôle militaire et politique disparaît au fil du temps.

La place publique au sens occidental est absente du centre des villes arabo-musulmanes. Dans les médinas, les spécialistes reprochent à ce type d'urbanisme une pénurie de places publiques. Les espaces des villes orientales traditionnelles se caractérisent par la séparation entre le privé et le public, ce qui donne des formes urbaines spécifiques comme les souks.

Ces espaces ne sont pas une ouverture formelle de l'espace mais une adéquation de pratiques, de comportements et d'usages.

La place publique occidentale définie par son rôle et ses caractéristiques n'existent pas, mais on remarque des espaces libres, hérités pour la plupart des civilisations passées, ou tout simplement dus au hasard à cause d'un aménagement non étudié ou d'un sol non constructible.

Quel que soit l'origine de ces espaces, on les retrouve sous différentes appellations à cause des fonctions qu'elles reçoivent ou la région où ils se situent.

Les places à Constantine connaissent une richesse fonctionnelle importante, toutes sauf la place de Sidi Djeliss. Ces places ont des fonctions précises qui ont perduré dans la continuité historique. Les fonctions dont nous parlons se présentent le plus souvent sous un aspect commercial, ou associées à la pratique d'un culte.

Les places publiques à Constantine s'étalent de manière monofonctionnelle. Ce sont des surfaces totalement occupées par une activité commerciale ou liées à des activités religieuses ; là où la vie sociale régit la ville. De petites tailles et difformes, ces places sont héritées ou résultantes d'une occupation aléatoire du sol ou des croisements de plusieurs voies.

Les places constantinoises trouvent leurs prolongements des rues avoisinantes et sont connues pour être des lieux de diverses corporations du centre historiques.

La place Sidi Djeliss est un point focal très important et un point de repère pour la population. Cette place repère, dans l'organisation de la structure de la ville, est liée et ancrée dans la mémoire et l'histoire collective et urbaine.

Malgré ce point important, la place Sidi Djeliss est dépourvue de toute fonction à part la commerciale qui se porte très mal. Ceci revient à l'éloignement de la place par rapport aux autres places et au type d'activité qui n'attire plus de flux.

Ce dysfonctionnement devra être signalé aux autorités responsables pour faire l'objet d'une étude minutieuse afin d'intervenir aussi bien sur le plan juridique que sur le plan physique.

Les failles que présente la législation actuelle doivent être comblées et les sanctions appliquées pour redorer l'image de la place Sidi Djeliss et l'image de la ville, avec une série de recommandations pour savoir gérer et vivre la place.

La revalorisation par les valeurs et les usages ainsi que par les potentialités qu'offrent la place, est la solution adéquate pour accentuer sa valeur identitaire. La revalorisation se fait aussi par l'implication d'acteurs actifs, sensibilisation aux notions de valeurs et leurs types et la mise en place d'un cadre juridique propre à la gestion de la place Sidi Djeliss.

Avec son élection et le début des festivités de Constantine capitale de la culture arabe, cette revalorisation se voit maintenant concilier la place Sidi Djeliss au reste de la ville et allier : fonction, cadre de vie, sécurité, accessibilité et identité culturelle.

Bibliographie

1. Dictionnaires :

- Encyclopædia Universalis, version 18, France S.A-2013, CD.
- Le dictionnaire Larousse 2014 (en ligne).
- Le Petit Robert 2014 (en ligne).
- Soixante-quatre mots de la ville, Le Trésor des mots de la ville : une maquette au 1/5^e, CSU UMR CNRS 7112 59/61, Paris, 2005.
- Un trésor des mots de la ville, Dictionnaire historique plurilingue, charte éditoriale, Dijon, 2000.

2. Chartes/ Lois :

Internationales :

- La charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise, 1964 (Icomos)
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972
- Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine 1976
- Charte internationale pour la sauvegarde des jardins historiques 1982
- Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques 1987
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005
- Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux 2005
- Déclaration sur la sauvegarde de l'esprit du lieu 2008
- Recommandation concernant le paysage urbain historique 2011
- Charte urbaine de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, guide de l'aménagement urbain, 2011. (France).
- Charte d'occupation du domaine public pour les activités commerciales de ville de Revel(France).
- Loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité. (Spécifique au Maroc).

Nationales :

- La loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.

- La loi 07-06 relative à la gestion, à la protection et développement des espaces verts.

3. Ouvrage :

- ANDRE Raymond, Grandes villes arabes à l'époque ottomane, Editions Sidbad, Paris, 1985.
- ARNAUD Jean-Luc, L'urbain dans le monde musulman de la Méditerranée, Editions Maisonneuve, Paris, 2005.
- BADUEL Pierre Robert, Construire un monde : mondialisation, pluralisme et universalisme, connaissance du Maghreb, Editions Maisonneuve, Paris, 2007.
- BERTRAND M.J., LISTOWSKI H., Les places dans la ville, Editions Dunod, Paris, 1984.
- BOSWORTH C.E., VAN DONZEL E., HEINRICHS W.P., PELLAT Ch., Encyclopédie de l'islam, nouvelle éditions, tome VI, Editions Maisonneuve, Paris, 1989.
- CERAMI M., Ville ottomane, la civilisation urbaine et l'architecture dans l'Empire ottoman dans les 18e et 19e siècles, 1999.
- CHALINE Claude, Les villes du monde arabe, Editions Masson, Paris, 1990.
- CHARTON Édouard, Le tour du monde, nouveau journal des voyages publié sous la direction, visite au palais de Constantine, Librairie Hachette et Cie, Paris, 1877.
- CHEVALIER Dominique, L'espace social de la ville arabe, Editions Maisonneuve, Paris, 1979.
- CHOAY Françoise, L'allégorie du patrimoine, Editions du Seuil, Paris 1988.
- CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Editions PUF, 1988.
- CUBAYNES René, GOZARD Michèle, Rome, le forum romain, Edition, 2001.
- DAVID Jean-Claude, Espaces publics au Moyen-Orient et dans le monde arabe, entre urbanisme et pratiques citadines, Editions Géocarrefour, Lyon, 2002.
- DELAMARE Adolphe Hedwige Alphonse (1793-1861). Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845 : archéologie, MDCCC. L'imprimerie nationale, Paris, 1850.
- DELBAERE Denis, La fabrique de l'espace public, ville paysage et démocratie, Editions Ellipses, Paris, 2011.
- DEVERDUN Gaston, Marrakech des origines à 1912, Editions E.T.N.A, Rabat, 1966.

- DEVERNOIS Nils, MULLER Sara, LE BIHAN Gérard, Gestion du patrimoine urbain et revitalisation des quartiers anciens : l'éclairage de l'expérience française, Printcorp, Paris, 2014
- DJAÏT Hichem, Al-Kûfâ naissance de la ville islamique, Editions Maisonneuve et Larose, Paris, 1986.
- EL-FEKOUN Cheikh El-Isam Abdel-Krim, Manchour El-Hidaya Fi Kachf man idaa el-Wilaya, Editions L'ouestIslamique, Beyrouth, 1987.
- EL-FEKOUN Cheikh El-IsamAbdel-Krim, DaayatSalafya, Editions L'ouest Islamique, Beyrouth, 1987.
- FONTAINE Jacques, Les cahiers d'URBAMA, Editions Groupe Huit, 1977.
- GLOTZ Gustave, La cité grecque, Paris, 1928.
- GSELL Stéphane, Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-1845, Editions Ernest LEROUX, Paris, 1912.
- JULIEN Charles André, Histoire de l'Afrique du nord, Editions Payot, Paris, 1966.
- KUBAN D., Les places, Istanbul hier et aujourd'hui, vol. 5, İstanbul, 1993- 1995.
- KUBAN D., Les écrits sur Istanbul, İstanbul, 1998
- La société archéologie de Constantine, Constantine : son passé, son centenaire (1837-1937).Editions Braham, Constantine, 1937.
- LAPIDUS Ira Marvin, Muslim cities in the later middle ages, Editions Harward University Press, Massachusetts, 1967.
- LE TOURNEAU Roger, la vie quotidienne à Fès, éditions Hachette, Paris, 1965.
- LE TOURNEAU R.oger, Les villes musulmanes de l'Afrique du nord, Alger, Editions S.N.E.D, 1957.
- LYNCH Kevin, L'image de la cité, traduit par VENARD Marie-Françoise et VENARD Jean Louis, Editions Dunod, Paris, 1960
- MERCIER Ernest, Histoire de Constantine, Editions MARLES J. et BIRON F., Constantine, 1903.
- MERMIER Franck, PERALDI Michèle, Mondes et places du marché en Méditerranée, formes sociales et spatiales de l'espace, Editions Karthala, Paris, 2011.
- MONMARCHE Marcel, Constantine, Biskra, El Kantara, Timgad, Touggourt. Librairie Hachette, Paris, 1923.
- MSSEFER Jaouad, Villes islamiques cités d'hier et d'aujourd'hui, Editions CILF, Paris, 1984.

- PAQUOT Thierry, L'espace public, Collection Repères, Edition La Découverte, Paris, 2009.
- PENERAI P., DEPAULE J.C, DEMORGAN M., VEYRENCHÉ M., Le petit ouvrage collectif, éléments d'analyse urbaine, Editions AAM, Bruxelles, 1980.
- PINI Daniel, ABDELKAFI Jallal, BALBO Marcelo (bureau de l'Unesco à Rabat), Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb Contemporain : enjeux, diagnostics et recommandations, Editions Caisse et Dépôt et de Gestion, Rabat, 2004.
- PRIGNET A., A travers l'Algérie (province de Constantine et Kabylie), Librairie Hachette et Cie, Paris, 1914.
- REGIS Louis, Constantine voyages et séjours, Editeurs Calman Levy, Paris 1880.
- RIEGL A, Le culte moderne des monuments, traduit et présenté par Boulet J., Editions l'Harmattan, Paris, 2008.
- SAUVAGET J., Alep, essai sur le développement d'une grande ville syrienne des origines au milieu du XIX^{ème} siècle, Editions Hachette et Cie, Paris, 1941.
- SITTE Camilo, (1843-1903). L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte. 1890. Gallica Bibliothèque Numérique.
- Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine. Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine. BNF Gallica II, 1853.
- Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine. Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, BNF Gallica II, Constantine, 1854-1855.
- Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine. Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine. BNF Gallica II, Constantine, 1863.
- Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine. Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. BNF Gallica II, Constantine, 1864.
- Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine. Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. BNF Gallica II, Constantine, 1865.

- Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine, Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. Editions ALLESI et ARNOLET, Constantine 1863.
- Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine, Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 7^{ème} volume de la 3^{ème} série, éditions Adolphe BRAHAM, Constantine, 1894.
- Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine, Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, éditions I. Arnolet et Ad. Braham, Constantine, 1863.
- TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique, User, observer, programmer et fabriquer l'espace public, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2001.
- VARS Charles. Cirta, ses monuments, son administration, ses magistrats, d'après les fouilles et les inscriptions, par Ch. Vars, Editions Ernest THORIN, Paris. 1895.
- VITRUVIUS POLLIO Marcus, Les dix livres d'architecture de Vitruve seconde édition revue, corrigée et augmentée par PERRAULT M., Editions Coignard, Paris, numérisé par Google.

4. Revues/ articles :

- AUTHIER Jean-Yves, Commerces et commerçants d'un espace en mutation. Le quartier Saint-Georges à Lyon / Retailing and retailers in an area of change: the quarter of Saint-Georges (Lyon). In: Revue de géographie de Lyon. Vol. 64 n°2, 1989.
- BASSAND Michel, COMPAGNON Anne, JOYE Dominique, STEIN Véronique, GULLER Peter, Vivre et créer l'espace public, PPUR, Presses polytechniques, 2001.
- BILSEL Candaş, L'espace public existe-il dans la ville ottomane ? des espaces libres au domaine public à Istanbul (XVII^{ème}-XIX^{ème} siècles), *Études balkaniques* [En ligne], 2007
- BRUNSCHVIG R., Urbanisme médiéval et droit musulman, Revue des études islamique, Paris, 1947.
- CHELKOFF Grégoire, THIBAUD Jean-Paul, L'espace public, modes sensibles : le regard sur la ville. Les Annales de la recherche urbaine, Décembre 1992- mars 1993, n° 57-58.
- DAVID Jean-Claude, La formation du tissu de la ville arabo-islamique ; apport de l'étude des plans cadastraux d'Alep,

- GRANDIIEUX Alain, Identification d'une fontaine antique au sud des thermes de l'est de Cimiez (Cemenelum), Nice, 2005.
- GRANGAUD Isabelle, La hawma comme institution urbaine à l'époque ottomane et le procès de sa légitimation, penser la ville- approche comparatives, Khenchla, Algérie, 2008.
- HADDAD Malek, Si Constantine m'était contée, article paru dans le journal Annasr, le 4 janvier 1966.
- JEBRAK Yona, JULIEN Barbara, Les temps de l'espace public urbain : construction, transformation et utilisation, Collection cahiers de l'institut du patrimoine de l'UQAM, Editions MultiMondes, 2008.
- JOLE Michèle, L'hygiène publique et l'espace urbain, la ville et l'espace urbain, B.E.S du Maroc n°147-148.
- KHADDAR ZANGAR Selwa, BENFRAJ Boubaker, AFRICA Revue des Études et Recherches préhistoriques, antiques, islamiques et ethnographiques, S/Direction des Publications, 1997.
- Martine Hélène FOURMONT, Agora, article [en ligne]
- Martine Hélène FOURMONT, AGORA, in EncyclopædiaUniversalis, DVD EUV10, France S. A2013.
- RAYMOND André. Les caractéristiques d'une ville arabe «moyenne» au XVIIIe siècle. Le cas de Constantine. In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°44, 1987
- RENSENS Jean, Armature urbaine, la ville et l'espace urbain, B.E.S du Maroc n°147-148.
- ROUAG Abla, BAHRI Naoufel, Vivre l'espace public « De l'espace public de la médina à celui des grands ensemble de Constantine », Constantine, [en ligne]

5. Textes de recherche/ Rencontres scientifiques:

Etudes :

- interventions sur les tissus existants pour une ville durable, laboratoire de l'architecture à l'urbanisme, technique, espace et société » colloque international du 30 avril au 4 mai 2011.
- Ministère de la culture, Direction de la culture wilaya de Constantine, PPSMVSS vieille ville de Constantine, 2009-2011.
- Notes prises par Violaine Blaise, tirées du livre de Françoise Choay, l'allégorie du patrimoine, Editions du Seuil, Paris 1988, 2007.

- Stéphane YÉRASIMOS, « La limite et le passage dans l'espace musulman », Atelier interdisciplinaire avec et autour de Jacques Derrida, Istanbul, 1999.
- TROUPILLON Garance, initiatives culturelles municipales et enjeux urbains : le cas des subsistances à Lyon, 2007.
- UNESCO, Guide pour mener à bien votre projet de restauration en périmètre UNESCO, un patrimoine, une chance et une responsabilité, 2007.
- VAN DER MEERSCHEN Michel, Les médinas maghrébines, études et documents sur le patrimoine de l'Unesco, 1987.

Thèses :

- Abdelouahab BOUCHAREB, thèse de doctorat d'état, Cirta ou le substratum urbain, la région, la ville et l'architecture des l'antiquité (une étude en archéologie urbaine), 2006.
- Bernard PAGAND, La Médina de Constantine : de la ville traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine, thèse de doctorat 3ème cycle, université de Poitiers, 1989.
- Mohammed Bourezg, thèse de doctorat en science : étude géologique et mineure de quelques roches industrielles : cas d'application dans le nord-est algérien.
- Pierre-Marie Tricaud, thèse de doctorat, conservation et transformation du patrimoine vivant, études des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs, 2010
- Pierre-Marie TRICAUD, thèse de doctorat, conservation et transformation du patrimoine vivant, études des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs, 2010.
- Amina NAIDJA, la croissance urbaine et son influence sur la continuité et la discontinuité typo-morphologique : cas des tissus urbains de la ville de Biskra, mémoire de magister, Biskra, 2014.
- Karima BOUFENARA, La réhabilitation comme processus de projet urbain, Cas de Constantine, mémoire de magister, 2008.

Rencontre scientifiques/ communications :

- Anne-Marie ARNAUNE, Louis CANIZARES, La rue : forme et usages. La rue : quelle rue ? Quels rapports entre forme et usages ? Qu'est devenue la rue ? Une ville sans rue ?, Café géographique à Toulouse, Mai 2003.
- EDDE Anne-Marie, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Volume 16, 1985.

- LAMARE Nicholas, LECAT Zenaïde, ROCCA Elsa etUBERTI Morgane, le passé et son héritage, modalités et enjeux dans les sociétés du monde romain et de l'Antiquité tardive, Acte de la journée doctorale tenue à l'INHA, éditions Orient et Méditerranée, Paris, 2011.
- NAHRATH Stéphane, GUINAND Sandra, BORGHI Rachele, TRAVESI Céline, patrimoine et tourisme dans les villes marocaines : étude de la Medina et de la ville nouvelle de Marrakech, stage de terrain commun aux Masters (IUKB) et en études urbaines « urbanisme et projet urbain », 2013.
- NEYROLLES Yves, Vieux-Lyon 1964-2014-2064 : Vivre en secteur sauvegardé, vivre le secteur sauvegardé, Actes du colloque, Lyon, 2014.
- PROULX Cédric, L'aménagement du territoire au Maroc : survol des politiques urbanistiques et environnementales- ressources naturelles et protection du patrimoine, Workshop de la Cupeum, Marrakech, 2004.

6. Supports pédagogique :

- -Cyril Cros, *Histoire de la ville et du paysage*, cours du second semestre, cyrilcros.com/achi/s2.

7. Sites internet :

- <http://books.openedition.org/irmc/437>
- <http://cybergeogeo.revues.org/23091>
- <http://etudesbalkaniques.revues.org/233>.
- http://gallery.sjsu.edu/oldworld/ancientrome/empire/construction/construction_opus_quadratum.html
- <http://insaniyat.revues.org/5889>
- <http://www.algerie-ancienne.com/livres/histoire/histoire2.htm>
- <http://www.cherchelloise.com/article-soupe-de-poissons-119127905.html>
- <http://www.dicoperso.com/term/adb0aeb1acafa757,,xhtml>
- <http://www.fr.josemariaescriva.info/article/le-forum-romain>
- <http://www.quartierportarossa.fr/histoire2.html>
- <http://www.teheran.ir/spip.php?article1463>
- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/agora/>
- <http://www.vaison-la-romaine.com/>
- www.constantinehieraujourd'hui.fr
- www.ifea-istanbul.net

Table des figures

Intitulés	Pages
Fig.1 : Ruelle de la vieille ville de Constantine, photo prise par l'auteur.	13
Fig.2 : une impasse à la vieille ville de Constantine.	13
Fig.3 : diagrammes des fonctions des rues, ruelles et impasses.	14
Fig.4 : Sabatte de la vieille ville de Constantine.	14
Fig.5 : L'agora de Millet est constituée d'un ensemble d'espaces publics qui forment le tracé régulier de celle-ci.	20
Fig.6 : Plan et restitution de l'agora d'Assos.	20
Fig.7 : Forum de Cosa, état primitif.	21
Fig.8 : Reconstitution du forum romain avec ses monuments au 4 ^{ème} siècle après J.C.	22
Fig.9 : Reconstitution du forum romain, au centre presque au niveau du sol, la tribune des rostra d'où les orateurs haranguaient le peuple.	23
Fig.10 : Giovanni Stradano. Procession du Corpus Domini sur la place S. Giovanni.	24
Fig.11 : Notre dame de Paris Situation de la cathédrale dans Paris au Moyen Age.	24
Fig.12 : Illustration des marchés médiévaux.	25
Fig.13 : Schéma illustrant la répartition des places à travers les grandes villes.	25
Fig.14 : Michel-Ange - le Capitole de Rome.	26
Fig.15 : Place Vosges 1612.	27
Fig.16 : Place Vosges 1830.	27
Fig.17 : Plan de Marrakech.	44
Fig.18 : Situation de la place Jamâa El-Fna dans la médina de Marrakech.	46
Fig.19 : Plan de Vieux Lyon.	47
Fig.20 : Le site historique de Lyon classé par l'Unesco.	48
Fig.21 : 1 ^{er} plan du sahn, la Rahaba, El-Kûfa.	54
Fig.22 : 1 ^{er} plan du sahn, leSûq, El-Kûfa.	55
Fig.23 : 1 ^{er} plan du sahn d'après des témoignages archéologiques, El-Ârîy, El-Kûfa.	56

Fig.24 : La place de Meydan-e-Shah à Ispahan; au fond la mosquée du Shah et, à droite, le palais Ali Qapou il y a 100 ans.	58
Fig.25 : La répartition des différents espaces vides à travers la médina de Constantine en 1837.	61
Fig.26 : Essai de reconstitution du site préhistorique.	65
Fig.27 : Organisation de la ville à l'époque romaine.	67
Fig.28 : Reconstitution du tracé romain sur la ville de Constantine.	67
Fig.29 : Reconstitution des espaces publics à l'époque romaine.	68
Fig.30 : Organisation de la Médina de Constantine à l'époque des Hafsides.	69
Fig.31 : Carte du le système de circulation à Constantine avant 1837.	71
Fig.32 : Carte de la distribution des quartiers à Constantine avant 1837.	72
Fig.33 : Plan de la répartition des quartiers après l'ordonnance du 9 juin 1844.	73
Fig.34 : Les grandes percées au sein du rocher.	74
Fig.35 : Plan d'alignement et de nivellement de 1850.	75
Fig.36 : Place de la brèche en 1910.	76
Fig.37 : Place du palais du Bey en 1910.	76
Fig.38 : Impact de l'intervention coloniale.	77
Fig.39 : Les quartiers actuels de la vieille ville de Constantine.	78
Fig.40 : Ilots et parcellaires de la vieille ville de Constantine.	79
Fig.41 : Etat du pavage des ruelles de la vieille ville de Constantine.	80
Fig.42 : Plan des voies primaires actuelles à Constantine.	81
Fig.43 : Plan de Constantine 1837.	84
Fig.44 : Carte du sous-quartier Sidi Djeliss et les rues le délimitant.	85
Fig.45 : Ecole Jules Ferry.	86
Fig.46 : Ilots dans le sous quartier de Sidi en 1837, 1865 et 2010.	87
Fig.47 : Place Sidi Djeliss et sa fontaine (1912).	88
Fig.48 : Place de l'Orme et sa fontaine du Lavoir.	88
Fig.49 : Hypothèse : répartition des différentes voies à l'époque romaine.	90
Fig.50 : Plan et axonométrie de la place du marché de la ville de Sienne.	92
Fig.51 : Plan et axonométrie de la place du marché de la ville de Nuremberg.	92
Fig.52 : Répartition de la voirie à l'époque romaine par rapport aux monuments romains.	93
Fig.53 : Répartition de la voirie à l'époque ottomane avec l'axe commercial.	94

Fig.54 : Répartition des équipements autour de la place Sidi Djeliss.	95
Fig.55 : Reconstitution de l'aduction en eau de la ville à l'antiquité.	96-97
Fig.56 : Répartition des fontaines à l'époque ottomane.	98
Fig.57 : Relevé du réseau d'assainissement de la rue du 3 ^{ème} bataillon à l'époque romaine.	99
Fig.58 : Réseau d'assainissement des eaux usées de la place Sidi Djeliss.	100
Fig.59 : Les commerces formels de la place de Sidi Djeliss.	101
Fig.60 : Le commerce informel de la place de Sidi Djeliss.	102
Fig.61 : Etat de conservation du cadre bâti de la place Sidi Djeliss.	103
Fig.62/63 : Plan d'accès à la place Sidi Djeliss.	104/113
Fig.64 : Situation de la place par rapport à des points de repères très importants.	113
Fig.65 : Situation de la place Sidi Djeliss par rapport à RahbetEssouf.	114
Fig.66 : Situation de la place Sidi Djeliss par rapport à RahbetEssouf. Et Bab El Kantra.	114
Fig.67 : Le pavé de la place de Sidi Djeliss.	117
Fig.68 : Carte géologique et structural d'Oum Settas.	118
Fig.69 : L'état de la fontaine de la place de Sidi Djeliss.	118
Fig.70 : Essai de reconstitution de la fontaine de la place de Sidi Djeliss.	119

Table des matières

Sommaire	
Dédicaces	
Remerciements	
Résumé	
ملخص	
Abstract	
Introduction générale	1
Problématique	4
Méthodologie de recherche	7
Partie I : La place publique, comme théorie dans la loi et objet de revalorisation	
Introduction de la première partie	9
Chapitre I : La place publique, un élément structurant de l'espace public	10
Introduction	10
1. Définition de l'espace public	10
2. Les formes de l'espace public	11
2.1.La rue (Zenka, zkak, chara)	11
2.2.La ruelle (Zneyka)	12
2.3. L'impasse (Derb)	13
2.4.Sabatte	14
2.5.Les espaces verts	14
a. Jardin public	15
b. Parcs urbains et périurbains	15
c. Jardins spécialisés	15
d. Forêts urbaines	16
e. Alignements boisés	16
f. Jardins collectifs/ résidentiels/ particuliers	16
2.6.Fontaines publiques	16
2.7. La place publique	17
3. Evolution de la place à travers l'histoire	19
3.1.Agora grecque	19
3.2.Forum romain	20

3.3.La place au moyen âge	24
a. La place civique	24
b. La place religieuse	24
c. La place du marché	25
3.4.La place à la renaissance	25
3.5.La place à l'époque classique	26
3.6.La place à l'époque moderne	27
Conclusion	28
Chapitre II : La notion de revalorisation	29
Introduction	29
1. La notion de valeur selon A.Riegl	29
1.1.Les valeurs du passé	29
a. Valeur d'ancienneté	29
b. Valeur historique	30
c. Valeur commémorative	30
1.2.Les valeurs d'actualité	30
a. Valeur d'utilité	31
b. Valeur d'art	31
2. Glissement de la notion de valeur à la signification sociale	31
3. Revalorisation urbaine	32
3.1.Valeurs socioculturelles	32
a. Valeur historique	32
b. Valeur culturelle et symbolique	32
c. Valeur sociale	32
d. Valeur spirituelle	32
e. Valeur esthétique	32
3.2.Valeurs économiques	32
a. Valeur d'usage	32
b. Valeur de non usage	33
Conclusion	33
Chapitre III : Législation et réglementation en matière de sauvegarde des places publiques	34
Introduction	34

1. Législation internationale	34
1.1.La charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, 1964	34
1.2.Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972	35
1.3.Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, 1976	36
1.4.Charte internationale pour la sauvegarde des jardins historiques, 1982	36
1.5.Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, 1987	37
1.6.Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2005	37
1.7.Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux, 2005	38
1.8.Déclaration sur la sauvegarde de l'esprit du lieu, 2008	39
1.9.Recommandation concernant le paysage urbain historique, 2011	40
2. La réglementation algérienne	40
Conclusion	42
Chapitre IV : Exemples d'étude de cas de revalorisation de places publiques	43
Introduction	43
1. La place Jemâa El-Fna à Marrakech	43
1.1.Présentation	43
1.2.Patrimonialisation	44
1.3.Etude de sauvegarde	45
1.4.Plan d'aménagement	45
2. La place Saint-Jean du Vieux Lyon	47
2.1.Présentation	47
2.2.Patrimonialisation	48
Conclusion	49
Conclusion de la première partie	50
Partie II : La place arabo-musulmane : Cas de Sidi Djliss	

Introduction de la deuxième partie	51
Chapitre V : La place publique dans l'urbanisme arabo-musulman	52
Introduction	52
1. Analyse du contexte de la place dans la Médina	52
1.1. Al-Kûfa	53
a. La rahaba	54
b. Le sùq	55
c. L'Ârîy	56
1.2. Istanbul	57
1.3. Ispahan	58
1.4. Constantine	58
a. El-Batha (بَطْحَاءُ)	59
b. Er-Rahba (الرَّحْبَة)	59
c. El-Haouch (الْحَوْشُ)	59
d. El-Moukof (المَوْكُفُ)	59
e. Souk (السُّوقُ)	59
f. Souika (أَو الصَّغِيرَةُ السُّوقُ السُّوَيْفَةُ)	60
g. Er-Récif (الرَّصِيفُ)	60
2. L'absence de la place publique de l'urbanisme musulman	61
Conclusion	62
Chapitre VI : L'évolution de l'espace urbain de Constantine	64
Introduction	64
1. Histoire urbaine de la ville	65
1.1. Cirta, la cité antique	65
1.2. Constantine arabo-musulmane	68
1.3. Constantine ottomane	70
1.4. La colonisation française	72
2. Organisation urbaine actuelle de la ville	78
2.1. Ilots	79
a. Ilot traditionnel	79
b. Ilot colonial	79
2.2. Voies	79
a. Les voies primaires	80

b. Les voies secondaires	81
c. Les voies tertiaires	81
2.3.Les places	81
a. La Brèche	81
b. RahbatLejmal	82
c. RahbatEssouf	82
d. Place du palais	82
e. Er-Récif	82
f. Souk El-Acer	82
g. Place Sidi Djeliss	82
2.4.Jardins publics	82
Conclusion	83
Chapitre VII : Diagnostic de la place Sidi Djeliss	84
Introduction	84
1. Présentation	84
1.1.Datation de la place	87
2. La place dans la structure urbaine	93
3. L'adduction en eau	95
4. Le réseau d'assainissement	98
5. Etat des lieux	100
5.1.Le commerce	100
a. Le commerce réglementé	100
b. Le commerce non réglementé	101
5.2.Animation	102
5.3.Ordonnancement des façades	102
5.4.Mobilité	104
5.5.Sécurité	104
6. La revalorisation de la place Sidi Djeliss dans le cadre du PPSMVSS de Constantine	104
Conclusion	105
Chapitre VIII : stratégie d'intervention	107
Introduction	107
1. Propositions réglementaires	107

1.1.Valeurs socioculturelles	107
a. Valeurs historiques	107
b. Valeurs symboliques	107
c. Valeurs sociales	107
d. Valeurs spirituelles	108
e. Valeurs esthétiques	108
1.2.Valeurs économiques	108
a. Valeurs d'usage	108
b. Valeurs de non usage	108
1.3.Réglementer l'occupation de la place	109
2. Propositions d'un scénario d'intervention	110
2.1.Le contexte général de la place	110
a. A l'échelle de la place	110
b. A l'échelle de la ville	113
2.2.En façade :	115
a. Réhabilitation de la façade	115
b. Les vitrines	116
2.3.Les techniques urbaines :	117
a. Revêtement au sol	117
b. Fontaine	117
c. Mobiliers urbains	119
Conclusion	121
Conclusion de la deuxième partie	122
Conclusion générale	123
Bibliographie	126
Table des figures	134
Table des matières	137